

PAR COURRIEL

Québec, le 23 novembre 2023



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M37032

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 26 octobre 2023, visant à obtenir:

«

- *Rapport d'évaluation du programme d'aide financière aux festivals et événements pour la période allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2021 (Direction générale des services à la gestion - Bureau des dossiers corporatifs).*
- *Rapport d'évaluation du programme d'appui au développement des attraits touristiques pour la période du 18 mars 2013 au 31 mars 2021 (Direction générale des services à la gestion - Bureau des dossiers corporatifs) »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les document recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe.

Certains renseignements ne peuvent vous être transmis en vertu de l'article 23 puisqu'ils permettent d'identifier des renseignements de nature confidentielle appartenant à des tiers.

Par ailleurs, en vertu des articles 22 et 37, certains renseignements, dont des recommandations et des avis faits par nos membres et des membres d'un autre organisme public, ont été retirés pour éviter une incidence sur les décisions administratives.

...2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Geneviève Morneau

GM/gv

p.j. Avis de recours
Rapport d'évaluation PADAT
RE PAFFET

Article 22

Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23

Article 37

Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES (PADAT)

Rapport d'évaluation

Pour la période du 18 mars 2013 au 31 mars 2021 – Volet 1

Pour la période du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021 – Volet 2

Version préliminaire

NOTE AUX LECTEURS

Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées dans le rapport sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars, M\$ pour millions de dollars et G\$ pour milliards de dollars.

À moins d'avis contraire, les résultats et les estimations présentés dans le document sont inclus dans la période comprise entre le 18 mars 2013 et le 31 mars 2021 pour le Volet 1 et la période du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021 pour le Volet 2.

Le présent rapport d'évaluation découle du plan pluriannuel d'évaluation (PPE) du ministère du Tourisme au titre de la période 2021-2024. Il est produit en respect des exigences du Secrétariat du Conseil du trésor et des normes du PADAT qui prescrivent qu'une évaluation des résultats du programme (révision pour le volet 1 et mise en œuvre pour le volet 2) soit réalisée à l'échéance du programme fixée au 31 mars 2023 pour le volet 1 et au 31 mars 2022 pour le volet 2.

Les enjeux évaluatifs qui y sont examinés sont documentés conformément aux orientations du SCT contenues dans le document « Outil d'évaluation des programmes » du SCT. (SCT, Outil d'évaluation des programmes, 2018)

Le suivi des recommandations de ce rapport sera effectué par la direction responsable du suivi du programme, en l'occurrence la Direction du développement touristique et des projets majeurs (DDTPM) et présenté au comité d'audit du ministère en temps opportun.

Pour une meilleure lisibilité du rapport, les indicateurs et les cibles retenus pour documenter les enjeux évaluatifs permettant d'apprécier les résultats des volets 1 et 2 sont numérotés de 1 à 39. Spécifiquement, l'appréciation de l'enjeu de l'efficacité de l'intervention du PADAT - Volet 2 fait l'objet d'un Bilan des réalisations au titre de la période allant du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021, présenté à la fin du rapport.

Auteur du Rapport

Sylvie Menyengue

Conseillère en évaluation de programme

Direction générale des services à la gestion
Ministère du Tourisme

Ce document est disponible
sur demande auprès de cette direction.

Pour nous joindre

Direction générale des services à la gestion
Ministère du Tourisme

Bureau 300
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5

Télétravail

Pour plus d'information :

evaluation@tourisme.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport d'évaluation, notamment le bureau de coordination de la Direction du développement touristique et des projets majeurs (DDTPM) et le personnel de la Division tourisme d'Investissement Québec (IQ), ainsi que celui de la Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires (DCSIA).

Un merci particulier à madame Marie-France Soucy qui a assuré de mai 2021 à février 2022 la coordination de l'évaluation des programmes au sein du ministère du Tourisme, avant son départ de l'organisation pour assurer de nouveaux mandats.

Nos remerciements vont également aux membres du comité consultatif questionnés tout au long de ce mandat, dont la composition est présentée ci-dessous :

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

- **François Côté**, Directeur
Direction du développement touristique et des projets majeurs
Ministère du Tourisme
- **Sonia Carignan**, Coordonnatrice
Direction du développement touristique et des projets majeurs
Ministère du Tourisme
- **Benoit Deshaies**, Directeur
Division Tourisme - Investissement Québec
- **Raymond Zaru**, Coordonnateur
Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires (DCSIA)
Ministère du Tourisme
- **Sylvie Menyengue**, Évaluatrice de programmes
Direction générale des services à la gestion
Ministère du Tourisme
- **François Diguer**, Expert indépendant en tourisme
Spécialiste dans l'administration des programmes

ABRÉVIATIONS

Abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le rapport d'évaluation	
ADN-49	Programme Aide au développement touristique au nord du 49e parallèle
AS	Programme Aide stratégique
C.T.	Conseil du trésor
CROP	Centre de recherche sur l'opinion publique
DCSIA	Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires
DDTPM	Direction du développement touristique et des projets majeurs
DGSG	Direction générale des services à la gestion
EDNET	Entente de développement numérique des entreprises touristiques
EPRT-ATR	Entente de partenariat régionale en tourisme – Association touristique régionale
ETC	Équivalent temps complet
FDET	Fonds de développement des entreprises touristiques
FT PME	Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises touristiques
FRT	Fiche de retombées touristiques
GAR	Gestion axée sur les résultats
MRC	Municipalité régionale de Comté
MTO	Ministère du Tourisme
OBL	Organisme à but lucratif
OBNL	Organisme à but non lucratif
PADAT	Programme d'appui au développement des attraits touristiques
PARIT	Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique
PDIT	Plan de développement de l'industrie touristique
PSMVT	Programme Stratégie maritime – Volet tourisme
Programme FE	Programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques
PSSDT	Programme de soutien aux stratégies de développement touristique
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor

SOMMAIRE

L'évaluation présente les résultats du programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) sur la période allant du 18 mars 2013 au 31 mars 2021 au titre du Volet 1. Elle fait également le bilan des réalisations enregistrées du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021 au titre des activités du Volet 2. Avec une note générale de **B**, les résultats du programme sont jugés satisfaisants.

PADAT - VOLETS 1 & 2

Pertinence de l'intervention **B**

- *Besoin persistant et pertinent de financement de la clientèle du programme documentée par les données probantes.*
- *Convergence observée des opinions des bénéficiaires et gestionnaires du programme attestant que l'accès au financement à des taux avantageux demeure un enjeu crucial pour l'industrie touristique.*
- *Cohérence avérée entre les interventions du PADAT et la mission, les mandats et les responsabilités du MTO, ainsi que les priorités stratégiques et orientations du gouvernement provincial du Québec.*
- *Complémentarité utile et positive établie entre le PADAT et les programmes du MTO suivants : le PSSDT/PSMVT, l'EPRT (12-15, 16-20 et 20-22), le FT PME/FDET et le PARIT.*

Cohérence interne **B**

- *Existence d'un lien de causalité entre les objectifs, les ressources allouées et les activités du programme.*
- *Cohérence des composantes du programme avec ses objectifs.*

Conformité opérationnelle (volet 2) **C**

- *Taux de conformité aux modalités du programme de 96 %.*
- *Gestion du programme conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats.*

Satisfaction **A**

- *Taux de satisfaction global du programme de 87,5 %.*

Efficacité opérationnelle et de l'intervention **B**

- *93 projets soutenus, 8 projets refusés et 10 projets retirés après admissibilité.*
- *123,3 M\$ versés aux bénéficiaires du programme, dont 105,3 M\$ sous forme de prêts et garanties de prêts et 18 M\$ sous forme de subventions.*
- *82 projets soutenus terminés et mis en exploitation.*
- *604,4 M\$ d'investissements mobilisés, soit 374,7 M\$ de source privée et 229,5 M\$ de source publique.*
- *Effet de levier global de 4,90, dont 3,04 par rapport aux financements de source privée.*
- *12,9 % des projets financés soutenus financièrement par les EPRT.*
- *723 nouveaux emplois créés.*
- *Hausse de 74,25 % de la clientèle touristique pour les projets achevés en 2013 et 2015.*
- *Prolongement de la saison touristique de 4 à 6 mois.*

PADAT - VOLET 2

Bilan des réalisations du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021

- *52 projets soutenus.*
- *85,4 M\$ versés sous forme de prêts.*
- *71 nouvelles unités d'hébergement construites.*
- *13 salles de réunion/congrès ajoutées au parc hôtelier québécois.*

-
- 2 401 unités d'hébergement et 98 salles de réunion/congrès renouvelées.
 - 35 projets sur les 52 soutenus mis à niveau pour respecter les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation de la COVID-19.
 - Un projet de construction d'un site d'hébergement de type motel soutenu.
-

[REDACTED]

art.37

[REDACTED]

Version préliminaire

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Chaîne des résultats du PADAT.....	35
Figure 2 : Coût des projets selon le statut.....	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Enveloppes budgétaires du PADAT – Volets 1&2 (M\$) de 2013 à 2021	10
Tableau 2 : Interventions financières consenties dans le cadre du PADAT pour la période 2013 à 2021	11
Tableau 3 : Financement des projets par le PADAT : règles pour la mise de fonds et le cumul des aides gouvernementales.....	12
Tableau 4 : Évolution des investissements globaux par les projets soutenus au titre du PADAT - Volet 1 pour la période allant de 2013 à 2021 (M\$)	22
Tableau 5 : Effets de levier et source de financement des projets soutenus dans le cadre du PADAT - Volet 1 au titre de la période allant du 18 mars 2013 au 31 mars 2021.....	23
Tableau 6 : Volume de financement d'autres programmes du MTO de 2013 à 2021	33
Tableau 7 : Nombre de projets soutenus et volume de financement (MTO - PSSDT et l'EPRT 12-15, 16-20 et 20-22).	33
Tableau 8 : Délai de traitement des demandes d'aide financière du PADAT - Volet 2 pour la période 2020-2021.....	40
Tableau 9 : Échéance de réalisation des travaux des projets soutenus par le PADAT - Volet 2 en 2020-2021.	41
Tableau 10 : Taux de satisfaction du PADAT - Volet 1.....	43
Tableau 11 : Taux de satisfaction du PADAT - Volet 2.....	44
Tableau 12 : Nombre de projets soutenus par le PADAT – Volet 1 par année financière, région touristique et type d'aide financière / refus-retraits couvrant la période comprise entre 2013-2021	47
Tableau 13 : Statut des projets par année financière / croisement des échéances de réalisation et année d'octroi de l'aide financière de 2016 à 2020.....	48
Tableau 14 : Situation comparative (après-avant projets) du nombre total des clients pour l'ensemble des projets achevés au titre de la période allant de 2013 à 2018	51
Tableau 15 : Comparaison (après-avant projets) du nombre total de clients pour l'ensemble des projets achevés au titre de la période allant de 2013 à 2018.....	52
Tableau 16 : Revenus annuels consolidés de l'ensemble des projets achevés et en exploitation sur la période allant de 2013 à 2018.	56
Tableau 17 : Récapitulatif des principales composantes des 3 cas analysés.....	60
Tableau 18 : Données sur les emplois de Riôtel Matane Inc et Domaine Option nature inc.....	60
Tableau 19 : Données sur la clientèle touristique par provenance de Riôtel Matane Inc et Domaine Option nature inc.	61
Tableau 20 : Données sur les revenus des activités et bénéfices des promoteurs de Riôtel Matane Inc et Domaine Option nature inc.....	62
Tableau 21 : Moyenne annuelle des retombées économiques escomptées sur les 2 années suivant la fin du projet Air Tunilik Inc & Laval Aviation Ltée.....	62
Tableau 22 : Projets soutenus par région touristique et année par le PADAT - Volet 2.....	63
Tableau 23 : Projets soutenus par année et aide financière accordée par le PADAT - Volet 2.	64
Tableau 24 : Statut des projets soutenus au titre de la période évaluée (10 juin 2020 au 31 octobre 2021) en M\$	64
Tableau 25 : Portrait de l'état de réalisation des travaux exécutés et/ou en cours d'exécution au titre des 52 projets soutenus en 2020-2021 et 2021-2022 (10 juin 2020 au 31 octobre 2021).....	64
Tableau 26 : Sources de financement des projets soutenus par le volet 2 du PADAT en 2020-2021 et 2021-2022 (10 juin 2020 au 31 octobre 2021).	65

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
ABRÉVIATIONS	4
SOMMAIRE	5
LISTE DES FIGURES ET TABLEUX	7
TABLE DES MATIÈRES	8
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION.....	9
1.1. L'objectif de l'évaluation	9
1.2. La portée de l'évaluation.....	9
CHAPITRE 2 : LA DESCRIPTION ET LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME.....	9
2.1. La description sommaire du programme	9
2.1. La logique de l'intervention.....	12
CHAPITRE 3 : LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION	13
3.1. Les enjeux et les questions de l'évaluation	13
3.2. Les méthodes de collecte des données et leurs limites	13
3.3. Les méthodes d'analyse et d'interprétation des données	14
3.4. Les méthodes d'appréciation des résultats.....	15
CHAPITRE 4 : LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET LEUR INTERPRÉTATION.....	16
4.1. La pertinence de l'intervention - Volets 1&2	16
4.2. La cohérence interne - Volets 1&2	34
4.3. La conformité opérationnelle - Volet 2	37
4.4. La satisfaction - Volets 1&2	43
4.5. L'efficacité opérationnelle et de l'intervention - Volet 1	47
4.6. L'étude des cas à succès - Volet 1	60
4.7. Le bilan des réalisations du PADAT - Volet 2	64
CHAPITRE 5 : LES RECOMMANDATIONS.....	67
ANNEXES.....	66
1. Modèle logique du PADAT	67
2. Méthodologie pour l'estimation de la clientèle touristique, des emplois (ETC), des revenus/bénéfices nets des promoteurs et des écarts de saisonnalité	70
3. Matrice d'appréciation des résultats du PADAT (Volets 1&2) et récapitulatif des réponses aux questions d'évaluation.....	76

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1. L'OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

Le cadre normatif du PADAT du 29 juin 2021 stipule qu'une évaluation du programme basée sur les résultats visés sera réalisée à l'échéance du programme, notamment afin de comparer les résultats obtenus avec la situation initiale, conformément à la Directive du 19 février 2014 concernant l'évaluation de programme dans les ministères et organismes. Le MTO transmettra cette évaluation au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 31 janvier 2023. Le mandat d'élaborer ce rapport a été confié à la Direction générale des services à la gestion.

1.2. LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation porte sur les deux volets du PADAT. Le volet 1 : Appui au développement des attraits touristiques et le volet 2 : Fonds de financement pour les établissements hôteliers.

L'évaluation du volet 1 est basée sur les résultats du programme obtenus du 18 mars 2013 au 31 mars 2021, non inclus l'enjeu de conformité qui a fait l'objet d'un rapport d'audit transmis au SCT en janvier 2022, portant sur l'application des critères d'admissibilité des demandeurs et de sélection des projets, en vertu d'une décision du Conseil du Trésor du 27 juin 2017.

L'évaluation du volet 2 couvre la période comprise entre le 10 juin 2020 et le 31 octobre 2021. Elle porte exclusivement sur la mise en œuvre du volet 2 conformément aux orientations du SCT en date du 18 février 2021 et intègre pour ce faire un bilan des réalisations sur la période.

CHAPITRE 2

LA DESCRIPTION ET LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

2.1 LA DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Raison d'être du programme

Le PADAT est consacré par la mesure 18 du PDIT 2012-2020. Sa raison d'être est de pallier les difficultés de financement des entreprises touristiques par l'octroi à des conditions plus avantageuses que celles du marché, des prêts, des garanties de prêts et des subventions. La problématique du financement des entreprises touristiques est documentée à la section 4.1. (chapitre 4) du rapport.

Le plan de relance de l'industrie touristique (Décret 604-2020 du 10 juin 2020), adopté par le gouvernement du Québec en réponse à la pandémie mondiale de la COVID-19, a fait évoluer le PADAT en y intégrant un deuxième volet d'appui à l'investissement en tourisme d'affaires pour les établissements hôteliers. Le tourisme d'affaires est identifié comme l'un des plus lucratifs du secteur touristique en raison des dépenses et des retombées plus importantes qu'il génère. Il offre en effet l'avantage de contrer l'effet de saisonnalité de l'industrie touristique, notamment au niveau de l'hébergement, car il n'est pas lié aux vacances estivales.

Les effets néfastes de la pandémie (fermeture de la frontière, des lieux d’hébergement, réduction des capacités, etc.) sur le transport aérien vont décider le gouvernement du Québec à élargir le volet 2 à l’ensemble des établissements hôteliers (Décret 28-2021 du 13 janvier 2021). L’objectif étant de tirer profit de la pause et du ralentissement des activités dans le secteur pour favoriser la bonification du parc hôtelier du Québec, particulièrement en région, et préparer la relance de cette industrie après la pandémie. Les enjeux inhérents au vieillissement du parc hôtelier québécois sont présentés au chapitre 4 du présent rapport, à la section 4.1.

Composantes du programme

Chaque volet du PADAT vise un objectif particulier qui se décline en objectifs spécifiques. Il cible aussi une clientèle précise, des projets admissibles et des résultats distincts. Les critères d’admissibilité et d’appréciation des projets, ainsi que les processus d’approbation et les modalités de l’aide financière sont également propres à chacun des volets du programme. Les détails de chaque volet sont présentés dans le modèle logique du PADAT, inséré à l’annexe 1.

Budget du programme

Le budget alloué au volet 1 du PADAT sur la période objet de l’évaluation se chiffre à 180 M\$, dont 158 M\$ pour les prêts et garanties de prêts et 22 M\$ pour les subventions. Celui affecté au volet 2 s’établit à 200 M\$ pour 2020-2021 et 50 M\$ pour 2021-2022.

Tableau 1 : Enveloppes budgétaires du PADAT – Volets 1 et 2 (en M\$) de 2013 à 2021

Année financière	Budget 2012-2013	Budget 2017-2018		Budget TOTAL Volet 1 Fin mars 2021	Budget Volet 2 Fin octobre 2021
	Prêts et garanties de prêts	Prêts et garanties de prêts	Subventions	Prêts et Garanties de prêts Subventions	Prêts
2013-2014	17		n/a	17	
2014-2015	17		n/a	17	
2015-2016	17		n/a	17	
2016-2017	17		n/a	17	
2017-2018	17	8	10	35	
2018-2019		25	4	29	
2019-2020		20	4	24	
2020-2021		20	4	24	200
2021-2022				S.O. pour l’évaluation	50
Total	85	73	22	180	250

Source : MTO, Données compilées au 21 mars 2022 à partir des montants indiqués dans les C.T. du PADAT.

Modalités de l’intervention

Le cadre normatif du PADAT prévoit les types d’intervention financière suivants :

- Pour le volet 1, les modalités d’intervention retenues sont le prêt, la garantie de prêt et la subvention. Précisons que la subvention peut s’ajouter à un prêt et à une garantie de prêt consentie pour les projets d’équipements et d’immobilisations qui nécessitent des investissements d’au moins 10 M\$, à l’exclusion des projets de services liés directement à l’hébergement ainsi que les projets soutenus dans le cadre du Programme d’aide à la relance de l’industrie touristique (PARIT).
- Pour le volet 2, la seule modalité d’intervention admise est le prêt.

Les conditions et les termes des interventions financières sous forme de prêt, ainsi que leurs modifications sont déterminées par Investissement Québec (IQ). Pour le volet 1, le montant minimal d’une intervention

financière consentie à l'entreprise est de 150 000 \$ et le montant maximal pour un même projet, toutes formes d'aide confondues, est de 5 M\$. Dans tous les cas, le montant total de l'intervention financière ne peut excéder plus de 60 % des coûts admissibles. Pour le volet 2, le montant minimal est de 100 000 \$ et le montant maximal consenti pour un même projet est de 5 M\$, sans excéder plus de 90 % des coûts admissibles des travaux.

Chaque prêt consenti porte des intérêts qui sont calculés mensuellement sur la période du projet, à compter de chaque déboursement. La facturation et le paiement des intérêts sur le prêt débutent à partir du moment où un montant est déboursé. Le remboursement du capital du prêt quant à lui commence à partir du dernier déboursement ou avant la fin des travaux. Il est remboursé par versements mensuels consécutifs équivalents à l'amortissement de la durée du prêt.

Les interventions financières sous forme de subvention (Volet 1 uniquement) sont également consenties par IQ, en deux versements après signature d'une convention d'aide financière. Le premier versement, correspondant à 60 % de l'aide financière, est versé à la suite de la signature de la convention d'aide financière avec le promoteur et le versement final, correspondant à 40 % de l'aide financière, est versé après réception de l'audit d'un vérificateur externe et des documents exigés en vertu du protocole d'entente.

Tableau 2 : Interventions financières consenties dans le cadre du PADAT pour la période de 2013 à 2021

Année financière	Volet 1 au 31 mars 2021		Volet 2 au 31 octobre 2021
	Prêts et garanties de prêts	Subventions	Prêts
2013-2014	10 141 457 \$	n/a	
2014-2015	7 255 925 \$	n/a	
2015-2016	5 040 000 \$	n/a	
2016-2017	4 493 908 \$	N /a	
2017-2018	23 652 411 \$	10 000 000 \$	
2018-2019	14 904 094 \$	4 000 000 \$	
2019-2020	19 951 370 \$	-	
2020-2021	19 855 330 \$	4 000 000 \$	61 108 321 \$
2021-2022	-	-	24 247 009 \$
Sous-Totaux	105 294 495	18 000 000 \$	85 355 330 \$
TOTAL		123 294 495 \$	85 355 330 \$
Pourcentage	85,4%	14,6%	100%

Au 31 mars 2021, un montant de 123,3 M\$ a été consenti dans le cadre du volet 1 dont 105,3 M\$ pour les prêts et garanties de prêts et 18 M\$ pour les subventions. Ces montants représentent respectivement 85,4% et 14,6% de l'aide totale accordée.

Au 31 octobre 2021, un montant total de 85,4 M\$ a été consenti au titre du volet 2 sous forme de prêts exclusivement.

Source : MTO, compilé au 21/03 2022 à partir de la base de données du PADAT

Règles de financement des projets

Les normes du PADAT exigent que chaque projet soutenu comporte un apport minimal de source privée et respecte les règles du cumul des aides financières gouvernementales résumées dans le tableau qui suit.

Tableau 3 : Financement des projets par le PADAT : règles pour la mise de fonds et le cumul des aides gouvernementales

Organismes admissibles	Mise de fonds minimale		Cumul maximal des aides gouvernementales ¹	
	volet 1	volet 2	volet 1	volet 2 ²
OBL	20%	10%	50% ³	50%
OBNL	20%	10%	80%	80%
Coopérative	20%	10%	80%	80%
Communauté ou nation autochtone (OBL et OBNL inclus)	10%	10%	80%	90%
Situé aux Îles-de-la-Madeleine	10%	10%	80%	90%
Regroupement de clientèle	20%	10%	80%	-

Source : Cadre normatif du PADAT - Articles 3.10.3 et 4.9.3.

La durée maximale des prêts accordés par IQ au titre des deux volets du programme est de vingt (20) ans. La période d'amortissement du prêt est déterminée en fonction des biens qui sont amortis. Un moratoire de remboursement du capital de trois (3) ans, suivant le premier déboursement du prêt, peut-être consenti à l'entreprise qui bénéficie d'un prêt au titre du volet 1 ou de deux (2) ans pour le volet 2. Ce moratoire peut être accordé en fonction de la durée de l'intervention financière.

Sélection des demandes d'aide financière

La procédure de sélection des demandes pour les volets 1 et 2 relève d'IQ en vertu de l'entente administrative concernant le PADAT entre le MTO et IQ du 26/07/2018, qui reçoit et examine en continu les demandes. Selon le cheminement présenté ci-dessous, la procédure se déroule sur 6 à 8 semaines (environ 56 jours) à compter de la date de réception de la demande.

Pour le volet 1 spécifiquement, la procédure de sélection se fait en collaboration avec le MTO (inclus les ATR le cas échéant) qui a la responsabilité de produire un avis sectoriel pour chaque projet. Concrètement, un avis sectoriel favorable au projet sera exigé du MTO avant que soit autorisée l'intervention financière. Celui-ci s'appuie sur l'avis de pertinence régionale⁴ favorable au projet émis par l'ATR. En définitive, seuls les projets faisant l'objet d'un avis sectoriel favorable du MTO peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du PADAT - Volet 1. Pour le volet 2, l'ensemble de la procédure se déroule auprès d'IQ Tourisme.

Les projets admissibles sont appréciés à partir des critères généraux suivants (avis sectoriel du MTO) : la pertinence du projet, le potentiel de retombées touristiques du projet dans sa région, le profil responsable et durable et la faisabilité du projet.

Pour ce qui est de l'analyse financière, des ratios et standards d'analyse sont appliqués et IQ détermine la notation de l'entreprise et la tarification du projet est modulée en fonction du risque.

IQ peut refuser d'accorder une aide financière ou la suspendre lorsqu'une entreprise ne répond plus aux conditions ou critères qui l'ont rendue admissible ou est en défaut de remplir une obligation contractuelle.

¹ Aux fins des règles de cumul des aides financières pour le volet 1, une aide non remboursable est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'une aide remboursable est considérée à 50 % de sa valeur.

² Uniquement pour les projets de construction d'un nouvel établissement d'hébergement touristique. Tous les autres projets soutenus dans le cadre du volet 2 ne peuvent faire l'objet d'aucune autre aide financière gouvernementale en provenance des ministères ou d'organismes gouvernementaux (fédéral et provincial incluant les entités municipales y compris les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale).

³ Excluant le pourcentage d'aide financière additionnel pouvant être accordé pour les projets répondant à des critères d'écoresponsabilité.

⁴ L'ATR de la région concernée est responsable de la production de l'avis régional. Elle indique dans l'avis si le projet envisagé cadre avec les priorités régionales.

IQ peut aussi conclure toute entente ou exiger toute garantie qu'elle juge nécessaire dans le cadre du redressement d'une entreprise en difficulté financière ayant bénéficié d'une aide financière ou dans le cadre du règlement d'un dossier d'une entreprise ayant bénéficié d'une aide financière.

2.2. LA LOGIQUE D'INTERVENTION

Le modèle logique du PADAT (annexe 1) illustre la théorie du programme et la chaîne des résultats attendus. Il démontre également la cohérence interne entre les différentes composantes du programme, notamment les liens entre les objectifs, les activités, les extrants et les effets attendus. Les détails sur la chaîne causale et les résultats du programme sont fournis au chapitre 4, section 4.2. du rapport.

CHAPITRE 3

LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION

3.1. LES ENJEUX ET LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

La stratégie d'évaluation approuvée dans le cadre d'évaluation du PADAT (mars 2021) a ciblé 5 enjeux évaluatifs pour apprécier les résultats du programme : la pertinence de l'intervention (volet 1&2), la cohérence interne (volet 1&2), la conformité opérationnelle (volet 2), la satisfaction (volet 1&2), l'efficacité opérationnelle et l'efficacité de l'intervention (volet 1) et un bilan des réalisations (volet 2).

Le tableau ci-dessous présente les questions d'évaluation retenues à cet effet.

Enjeu évaluatif documenté	Question d'évaluation
Pertinence de l'intervention (Volet 1&2)	Dans quelle mesure le PADAT continue-t-il à combler un besoin existant ?
	À quel point le programme cadre-t-il avec la mission, les mandats et les responsabilités du MTO et avec les orientations gouvernementales ?
	Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?
Cohérence interne (Volet 1&2)	Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement entre elles ?
Conformité opérationnelle (Volet 2)	Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies ?
Satisfaction (Volet 1&2)	Dans quelle mesure le programme comble-t-il les attentes de la clientèle bénéficiaire du PADAT ?
Efficacité opérationnelle et de l'intervention (Volet 1)	Les objectifs immédiats de l'intervention sont-ils atteints ?
	Les effets visés sont-ils atteints ?
	Le programme génère-t-il des retombées socio-économiques positives ?
	Le programme génère-t-il des investissements privés ?
Bilan des réalisations (Volet 2)	Quel est l'impact de la COVID-19 sur les effets du programme ?
	Quels sont les résultats visés ?
	Le programme génère-t-il des investissements privés ?

3.2. LES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS LIMITES

Plusieurs sources ont été utilisées pour recueillir et surtout trianguler les informations/données nécessaires pour documenter les enjeux évaluatifs retenus pour évaluer les résultats du PADAT.

Parmi celles-ci figurent le dépouillement de la documentation administrative et spécialisée du MTO pour le programme, l'étude de 19 dossiers du volet 2, l'étude de 3 cas à succès du volet 1, les entrevues avec notamment le Directeur du développement touristique et des projets majeurs au MTO et le directeur de la Division tourisme d'IQ ainsi que les enquêtes.

Six (6) enquêtes en ligne ont été administrées dans le cadre des volets 1 et 2 auprès :

- Des gestionnaires du programme : le taux de participation est de 60 % pour le volet 1 et un pourcentage de 100 % (13/13) répondants a été enregistré pour le volet 2.
- Des bénéficiaires des aides financières : le taux de participation est de 37,5 % pour le volet 1 et un pourcentage de 100 % (16/16) pour le volet 2.
- Des promoteurs refusés et/ou s'étant retirés volontairement du programme : l'enquête s'est avérée infructueuse puisque seuls 4 répondants sur les 19 invités ont répondu au questionnaire.

Parmi les 3 limites identifiées dans le cadre d'évaluation, une a perduré et influencé les travaux d'évaluation. Il s'agit de la disponibilité des données sur les retombées touristiques recueillies auprès des promoteurs ayant terminé leurs projets, à l'aide des fiches de retombées touristiques (FRT⁵). Après une interruption de la collecte en mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, une collecte additionnelle a été entreprise en février 2022 afin de compléter les fiches déjà disponibles (90) et en obtenir de nouvelles (210), soit au total 300 FRT recueillies auprès de 63 promoteurs sur les 82 dont les projets sont achevés. Le traitement des FRT a mis en évidence une limite connexe relative à la fiabilité des informations produites. Dès lors, les résultats obtenus à partir desdites données ont été analysés avec prudence, puisqu'il s'agit d'informations provenant des promoteurs qui ne peuvent être vérifiées ni auditées.

Une nouvelle limite s'est révélée durant les travaux. IQ n'a pas donné les accès nécessaires aux taux d'intérêt pratiqués, car il s'agit de données confidentielles qui ne peuvent pas être partagées selon IQ. Ce qui n'a pas permis à l'évaluation de documenter dans son sens initial la cible no.10 relative aux taux d'intérêt appliqués par IQ sur les prêts octroyés aux bénéficiaires du programme. Afin de juguler cette limite, la cible concernée a été documentée au regard des conditions de financement offertes par IQ par rapport à celles pratiquées par les institutions financières privées.

3.3. LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES

La méthode de double différence, couplée à l'étude de 3 cas à succès, a été retenue dans la stratégie d'évaluation pour analyser et interpréter les résultats du volet 1 du PADAT. La démarche de double différence devait consister dans un premier temps à mesurer avant (prévisions) et après (réalisations) les résultats observés auprès des bénéficiaires des interventions du PADAT (groupe expérimental) et des promoteurs dont les demandes d'aide ont été refusées ou qui se sont volontairement retirés du programme (groupe témoin). Dans un second temps, les écarts obtenus au niveau de chaque groupe devaient être

⁵ Selon les termes précisés par Investissement Québec (Engagements particuliers de l'entreprise) dans l'Offre de prêt, la FRT doit être dûment complétée par le promoteur (l'Entreprise) qui a obtenu une aide financière et être expédiée annuellement sur une période de cinq ans, en débutant par la première année complète suivant la fin des travaux du projet, au ministère du Tourisme. Les données à colliger ont trait à l'emploi, la clientèle par provenance, la situation financière (revenus, dépenses, bénéfices nets), les marchés ciblés et la promotion, ainsi que la structuration et la forfaitisation de l'offre.

comparés entre eux et les écarts observés devaient permettre d’attribuer ou pas les changements observés à l’effet du programme.

L’enquête auprès des promoteurs refusés et/ou s’étant retirés ayant été déclarée infructueuse, l’évaluation a ajusté sa démarche en privilégiant une méthode d’analyse basée sur l’estimation des moyennes (annuelles et par promoteur-répondant) à partir des données réelles de base (avant et après projets) fournies par les promoteurs dans les FRT. Les données obtenues à l’issue de cette étape ont été rapportées au nombre de projets achevés par année afin de déterminer les données consolidées (avant et après projet) par année et projet achevé. La comparaison des situations avant et après a permis de dégager les écarts qui ont été documentés.

3.4. LA MÉTHODE D’APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La technique retenue pour apprécier les résultats a consisté à juger les écarts entre les cibles et les résultats constatés, selon les échelles d’appréciation présentées ci-après. Un jugement a ensuite été formulé à l’issue de l’analyse pour chaque cible identifiée dans la stratégie d’évaluation, en lien avec un indicateur et une question d’évaluation.

L’appréciation de chaque cible est faite suivant l’échelle ci-dessous en fonction des situations suivantes : cible non atteinte, cible partiellement atteinte, cible atteinte et cible dépassée.

Appréciation	Signification de l’appréciation
A	Le degré A signifie : cible dépassée.
B	Le degré B signifie : cible atteinte.
C	Le degré C signifie : cible en partie atteinte.
D	Le degré D signifie : cible non atteinte.

Source : Grille d’évaluation 2021 des interventions normées, ministère de l’Économie et de l’Innovation, Mise à jour le 29 mars 2021 – Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021

L’appréciation des questions d’évaluation est faite quant à elle selon l’échelle ci-dessus.

Appréciation	Signification de l’appréciation
A	Le degré A signifie : Les résultats sont très satisfaisants.
B	Le degré B signifie : Les résultats sont satisfaisants.
C	Le degré C signifie : Les résultats sont perfectibles.
D	Le degré D signifie : Les résultats sont insatisfaisants.

Source : Grille d’évaluation 2021 des interventions normées, ministère de l’Économie et de l’Innovation, Mise à jour le 29 mars 2021 – Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021

Enfin, une opinion générale portant sur l’ensemble des résultats du programme du PADAT est formulée dans la matrice d’appréciation des résultats et récapitulatif des réponses aux questions d’évaluation du présent rapport, conformément au *Guide de l’évaluation des programmes du MTO*.

CHAPITRE 4

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET LEUR INTERPRÉTATION

4.1. LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION - VOLETS 1 ET 2

Question 1.1. Dans quelle mesure le PADAT continue-t-il à combler un besoin existant ?

Indicateurs

- 1 Preuves permettant de déterminer que le Programme est toujours nécessaire
Cible 1 : Réponse à un besoin du milieu
- 2 Données probantes de nature qualitative et quantitative pour appuyer la nécessité de maintenir le programme
Cible 2 : Continuité du besoin justifiant l'intervention
- 3 Point de vue sur l'importance et la nécessité du PADAT
Cible 3 : Besoin justifiant l'intervention
- 4 Besoin exprimé par les promoteurs
Cible 4 : Au moins 80 % des projets réalisés grâce au programme
- 5 Utilité perçue par les promoteurs
Cible 5 : Utilité du besoin justifiant l'intervention
- 6 Pourcentage des projets réalisés grâce au programme
Cible 6 : Au moins 80 % des projets réalisés grâce au programme
- 7 Total d'investissement des projets
Cible 7 : Évolution à la hausse des investissements privés
- 8 Volume de financement disponible par rapport au volume de financement demandé
Cible 8 : Augmentation des financements alloués
- 9 Effet de levier
Cible 9 : Effet de levier au moins de 1,95
- 10 Taux d'intérêt
Cible 10 : Évolution à la baisse des taux d'intérêt des institutions financières

Résultats de la cible 1

Cible 1 :	Réponse à un besoin du milieu
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'évaluation est d'avis que le lancement du PADAT répond à un besoin pressant exprimé par le milieu touristique qui est la difficulté d'accès au financement à des conditions avantageuses.</p> <p>Elle constate également que pour conserver sa finalité et vocation, le PADAT est constamment bonifié afin de mieux adapter son offre de prestation au contexte qui influence la nature de ce besoin.</p>

Explications des résultats de la cible 1 :

Les données probantes justifiant que l'intervention du PADAT est une réponse du gouvernement à un besoin exprimé par le milieu touristique sont tirées des documents ci-dessous :

Comité performance de l'industrie touristique ⁶ , Rapport Rozon (Mai 2011)	Plan de développement de l'industrie touristique PDIT 2012-2020 ⁷ (Mai 2012)	Orientations pour la révision du modèle d'affaires et de gouvernance du tourisme au Québec, Avril 2015 ⁸	Compétitivité du parc hôtelier québécois, état de situation ⁹	Données sur l'âge moyen des établissements d'hébergement Rôle foncier du Québec 2018 ¹⁰
<p>Reconnait le manque d'investissement privé et son caractère coûteux comme un frein majeur au renouvellement nécessaire du produit touristique québécois.</p> <p>Établit que la faiblesse des investissements privés explique le vieillissement, voire la désuétude, du produit touristique et le faible nombre de nouveaux projets.</p> <p>Constate une baisse marquée de 22,2 % des investissements privés en direction du secteur touristique entre 2007 et 2010.</p>	<p>Établit selon un consensus émanant de l'industrie touristique québécoise (sondage CROP¹¹ effectué auprès de 700 entreprises touristiques) le besoin des entreprises touristiques, en termes notamment de prêts et garanties de prêt.</p>	<p>La révision effectuée constate que la version 2013 du PADAT répond aux besoins de financement des petites et moyennes entreprises (PME), mais n'est pas adaptée aux grands projets dont les investissements se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de dollars.</p> <p>La nouvelle vision propose de renforcer le rôle d'Investissement Québec – division Tourisme (IQ Tourisme), en augmentant l'enveloppe budgétaire disponible sous forme de prêts pour le PADAT, en y ajoutant un volet de soutien et de suivi pour le montage des dossiers et l'utilisation des prêts accordés, ainsi que de sensibilisation des institutions financières pour faciliter l'accès au crédit.</p>	<p>Établit à la suite d'un sondage de l'Association des hôteliers du Québec, que la majorité des répondants (45,5 %) gèrent ou sont propriétaires d'établissements hôteliers en opération depuis plus de 20 ans.</p> <p>Constate que seulement un peu plus de 28 % des établissements hôteliers sont en opération depuis moins de 10 ans.</p>	<p>Au vu d'un Rôle comptant plus de 3 millions d'enregistrements, l'âge moyen des établissements d'hébergement (hôtels et motels) est de 46 ans pour les régions touristiques autres que Québec où l'âge moyen est de 40 ans et Montréal où il est de 20 ans.</p> <p>Îles-de-la-Madeleine : 54,5 Gaspésie : 54,9 Bas-Saint-Laurent : 56,6 Charlevoix : 45,0 Chaudière-Appalaches : 45,7 Mauricie : 49,3 Cantons-de-l'Est : 62,6 Montérégie : 48,1 Lanaudière : 24,7 Laurentides : 21,7 Outaouais : 58,0 Abitibi-Témiscamingue : 49,6 Saguenay-Lac-Saint-Jean : 51,4 Manicouagan : 63,0 Duplessis : 33,3 Baie-James : 36,3 Laval : 38,5 Centre-du-Québec : 46,2</p>

⁶ Rapport du Comité performance de l'industrie touristique sur l'offre touristique dans certains secteurs <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/ministere/Rapport-comite-performance-it.pdf>

⁷ <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-dev-tour-2012-2020.pdf>

⁸ www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/politiques-orientations/orientations-revision-modele-affaires.pdf

⁹ Compétitivité du parc hôtelier québécois, État de situation, <http://m3.ithq.qc.ca/collection/00000124.pdf>

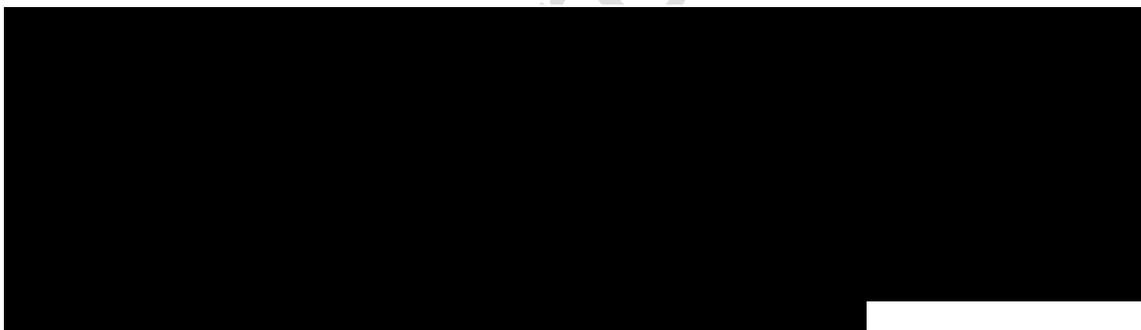
¹⁰ Données produites par la Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires (DCSIA) du ministère du Tourisme.

¹¹ CROP : Centre de recherche sur l'opinion publique

Le Comité performance de l'industrie touristique (Comité performance) regroupant les partenaires associatifs, le gouvernement du Québec et ses mandataires a reconnu le manque d'investissement privé comme un frein majeur au renouvellement nécessaire du produit touristique québécois. Il a identifié la faiblesse des investissements privés comme un facteur déterminant du vieillissement du produit touristique québécois. Les données sur l'âge moyen des établissements d'hébergement colligées à partir du Rôle foncier du Québec au titre de 2018, corroborent le point sur la vétusté du parc hôtelier. Elles établissent l'âge moyen des établissements d'hébergement (hôtels et motels) à 46 ans pour les régions touristiques autres que Québec (où l'âge moyen est de 40 ans) et Montréal (où il est de 20 ans).

Le PDIT 2012-2020 est mis sur pied pour implémenter la vision proposée par le Comité performance. Le PADAT est l'un des leviers financiers retenus pour ce faire. La révision des deux premières années de mise en œuvre (2012-2014) du PDIT 2012-2020 permet au milieu touristique¹² de constater que les outils de financement déployés ne permettent pas d'atteindre les objectifs de croissance anticipés. En effet, les revenus réels du secteur de l'hébergement touristique ont reculé de 1 %; les investissements privés ont fondu de moitié dans le secteur de l'hébergement et les recettes touristiques du Québec pour 2013 sont en recul.

Les constats du Comité performance sont confirmés par la majorité des promoteurs ayant bénéficié des interventions du PADAT au titre des volets 1 et 2. 18 promoteurs sur les 27 répondants du volet 1 pensent également que « financer des projets d'acquisition d'équipements et d'immobilisations » est le besoin qui a justifié la mise en œuvre du volet 1 du programme. 4 autres promoteurs pensent que « financer des besoins de fonds de roulement d'entreprise dans le cadre de projet de développement d'attraits et d'événements touristiques ou pour soutenir temporairement sa croissance » est le besoin à l'origine du programme.



art.37

Résultats de la cible 2

Cible 2 :	Continuité du besoin justifiant l'intervention
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Au vu de la pertinence des données qualitatives recueillies auprès des bénéficiaires et gestionnaires du programme, l'évaluation juge que les difficultés de financement des entreprises du secteur touristique ayant justifié le lancement du PADAT existent toujours et nécessitent pour ce faire la poursuite des interventions du programme, surtout dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Explications des résultats de la cible 2

¹² www.tourisme.gouv.qc.ca/2Fpublications%2Fmedia%2Fdocument%2Fpolitiques-orientations%2Forientations-revision-modele-affaires.pdf

Concernant le volet 1 : Sur les 28 gestionnaires¹³ du PADAT interrogés, 24 estiment que les besoins à l'origine du programme existent toujours. La moitié d'entre eux (14/28) sont d'avis que le PADAT contribue chaque année grâce aux prêts et garanties de prêts octroyés à combler ces besoins.

Les opinions des gestionnaires se basent sur les arguments suivants :

- Le tourisme demeure un secteur de l'industrie jugé à haut risque par les institutions financières privées qui ont toujours besoin d'être rassurées; ce que fait le PADAT, en plus de financer des projets.
- De nombreuses entreprises touristiques éprouvent encore de la difficulté à obtenir des prêts auprès des institutions financières régulières, d'où le besoin de conditions de financement souples et adaptées au milieu touristique qu'offre le PADAT.
- Les possibilités d'investir dans ce secteur restent faibles et la situation s'est accentuée avec la pandémie de la COVID-19;
- Le PADAT a été le meilleur outil financier pour toutes les entreprises qui ont sollicité un prêt.

Voici quelques opinions marquantes formulées par ces gestionnaires : « *Ces entreprises ont possiblement vérifié le taux d'intérêt de leurs institutions financières et si elles ont choisi le PADAT, c'est que les conditions étaient plus avantageuses* » ou encore « *Plusieurs beaux projets ont vu le jour, et sans le PADAT, ils n'auraient pas vu le jour* ».

Les bénéficiaires du programme sont quant à eux en majorité d'avis (22 sur les 27 répondants) pour dire que les besoins qui étaient à l'origine du programme existent toujours. En effet, le déficit important en matière de renouvellement des infrastructures à l'échelle nationale, les coûts très élevés des acquisitions des équipements en lien avec le développement des attraits touristiques, la nécessité de s'améliorer en permanence, les réticences des institutions financières traditionnelles à financer le secteur touristique et la possibilité d'avoir un terme beaucoup plus long que ce qu'offrent les banques pour le remboursement des prêts sont des avenues essentielles à l'amélioration des attraits et au développement de nouveaux attraits. Lesquelles, selon ces promoteurs, militent en faveur de la continuité du programme et attestent que les besoins existent toujours.

Concernant le volet 2 : L'ensemble des gestionnaires de ce volet estiment également majoritairement (13/13) que les besoins à l'origine du programme existent toujours. Leurs opinions peuvent être résumées ainsi : « *le contexte de la pandémie a frappé durement ce secteur d'activité et a ralenti considérablement le niveau des investissements en maintien des actifs* », « *ce ne sont pas tous les hôtels qui ont rafraîchi leur offre dernièrement* », « *les établissements ont besoin d'une mise à niveau pour être attrayants* ».

De même, les bénéficiaires du volet 2 du programme (16/16 répondants) sont tous totalement d'accord pour dire que le MTO devrait continuer à offrir le programme. Les raisons avancées par ces promoteurs ont trait à la difficulté de l'industrie à obtenir des prêts auprès des institutions financières privées. Un des promoteurs a ajouté qu'avec « *la pandémie, les institutions financières vont continuer à être frileuses et ne pas prêter pour les rénovations du secteur* ».

¹³ Par gestionnaires, il faut entendre les employés du MTO et d'IQ impliqués dans la gestion du programme et l'analyse des projets.

Résultats des cibles 3 et 5

Cible 3 :	Besoin justifiant l'intervention
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate que les promoteurs qui bénéficient des interventions du PADAT sont très sensibilisés sur les difficultés inhérentes à leur secteur d'activités, notamment celles relatives à l'accès au financement. D'où l'importance qu'ils accordent à l'accompagnement du PADAT.
Cible 5 :	Utilité du besoin justifiant l'intervention
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	La nécessité de constamment moderniser les infrastructures dans le domaine touristique, réinventer l'offre touristique, rester compétitif face à la concurrence à l'échelle mondiale sont autant de raisons, selon les bénéficiaires, qui rendent pertinentes l'utilité du soutien financier gouvernemental de ce secteur à travers les interventions du PADAT.

Explications des résultats des cibles 3 et 5

Les bénéficiaires des interventions du PADAT expriment leur perception de l'importance, de l'utilité et de la nécessité que revêt le PADAT dans le solutionnement de leurs besoins en financement de la manière suivante :

Volet 1 :

23/27 promoteurs sont en accord total et en accord avec le fait que l'aide reçue dans le cadre du programme est nécessaire et utile pour la réalisation de leur projet.

21/27 sont d'avis que le PADAT représente une valeur ajoutée pour le développement de leur entreprise et de l'industrie touristique. À cet effet, 22/27 d'entre eux déclarent que le MTO devrait continuer à offrir le programme et affirment que si l'occasion leur était offerte, ils présenteraient une autre demande d'aide financière pour un projet futur dans le cadre du PADAT ou d'un programme similaire. Ce qui dénote de l'utilité et la nécessité que représente ce programme pour ces promoteurs.

Volet 2 :

10/16 promoteurs pensent qu'ils n'auraient pas pu réaliser leurs projets sans le concours du PADAT. Les 16 sont totalement d'accord pour dire que le PADAT représente une valeur ajoutée pour le rajeunissement de leurs entreprises et le développement de l'industrie touristique. Ils sont également tous d'avis que le MTO devrait continuer à offrir ce programme car, le besoin existe toujours.

Voici quelques raisons avancées par les promoteurs pour soutenir leurs points de vue :

- Le maintien du PADAT est important pour accroître les investissements dans l'industrie touristique afin de maintenir la compétitivité du secteur à l'échelle mondiale.
- Un plus grand nombre d'établissements peuvent bénéficier du PADAT, ce qui permet à l'industrie de mieux se porter en se renouvelant et modernisant.
- Lorsqu'on fait des rénovations, il y a toujours des coûts "surprises qui s'ajoutent" et les promoteurs ont toujours besoin de plus d'aide, puisque le processus d'amélioration doit être continu pour demeurer compétitif.

Résultats des cibles 4 et 6

Cibles 4 et 6 :	Au moins 80 % des projets réalisés grâce au programme¹⁴
Résultats :	Les cibles sont dépassées (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les cibles 4 et 6 feront l'objet d'une analyse exhaustive à la Question 5.1./cible 28

Résultats de la cible 7

Cible 7 :	Évolution à la hausse des investissements privés
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate une hausse substantielle des investissements induits par les interventions du PADAT. Laquelle prouve que le programme contribue à la stimulation des investissements en général et des investissements privés en particulier.

Explications des résultats de la cible 7

Au départ, l'objectif du PADAT était de générer un minimum de 166 M\$ d'investissements dans l'industrie touristique. Avec la bonification au fil des années des financements alloués au programme, cet objectif est passé à 206 M\$.

Les données du programme (PADAT- volet 1) montrent qu'au 31 mars 2021, les investissements globaux induits par les projets soutenus sur la période comprise entre 2013 et 2021 sont de 604,4 M\$. La moyenne annuelle investie est de 75,5 M\$. La portion attribuable aux financements de source privée (mise de fonds et autres apports privés) est de 374,7 M\$. Elle représente plus de la moitié du poids total des investissements (soit 62 %), alors que celle provenant du secteur public (*à exclusion de l'aide financière consentie par le PADAT*) est de 106,3 M\$. L'objectif de référence est largement dépassé et cette performance démontre que cet outil financier répond aux besoins des promoteurs de l'industrie touristique québécoise.

La situation du volet 2 n'a pas été examinée en raison de la structure de financement des projets soutenus. Les règles de financement requièrent un apport minimal de source privée de 10 % du coût total du projet tout en considérant que l'aide accordée peut atteindre 90 % du coût du projet, sans l'excéder.

L'analyse révèle une certaine variabilité des investissements sur l'ensemble de la période, avec une forte baisse en 2014-2015, aussitôt suivie de deux fortes hausses entre 2015-2016 et 2017-2018. Aucune raison particulière ne semble justifier la baisse de 2014-2015, hormis le fait qu'aucun projet ayant des coûts supérieurs à plus de 10 M\$ n'a été soutenu. En revanche, de 2016 à 2018, le PADAT a soutenu au taux maximal 2 projets majeurs ayant des coûts importants, soit un projet d'implantation d'un Club Med pour un coût de 120 M\$ et le projet de construction d'un parc aquatique pour 83 M\$.

¹⁴ Les indicateurs 4, 6 et 28 ont la même cible et se complètent.

Tableau 4 : Évolution des investissements globaux induits par les projets soutenus au titre du PADAT – Volet 1 pour la période allant de 2013 à 2021 (en M\$)

Année financière	Projets soutenus	Prêts et garanties de prêts consentis	Subventions	Aide accordée	Investissements
2013-2014	14	10 141 457		10 141 457	40 875 043
2014-2015	10	7 255 925		7 255 925	37 346 016
2015-2016	9	5 040 000		5 040 000	90 856 523
2016-2017	15	4 493 908		4 493 908	27 899 125
2017-2018	10	23 652 411	10 000 000	33 652 411	191 552 425
2018-2019	15	14 904 094	4 000 000	18 904 094	99 387 043
2019-2020	11	19 951 370		19 951 370	50 641 770
2020-2021	9	19 855 330	4 000 000	23 855 330	65 774 350
TOTAL	93	105 294 495	18 000 000	123 294 495	604 332 295

Source : Données du PADAT – Volet 1, MTO, situation du 21 mars 2022.

Résultats de la cible 8

Cible 8 :	Augmentation des financements alloués
Résultats :	La cible est atteinte [ⓑ]
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation juge que le volume de financement disponible est bonifié de façon substantielle au fil des ans, selon les besoins de la clientèle du programme et les priorités gouvernementales.

Explications des résultats de la cible 8

Au lancement du programme (6 juin 2012), les dotations budgétaires étaient de 85 M\$. Elles ont évolué au fil des années pour se situer à 180 M\$ au 31 mars 2021. L'augmentation est substantielle, car, le budget du programme passe du simple à plus du double sur une période de 8 ans. Les perspectives pour le volet 2 sont également favorables étant donné qu'il a bénéficié pour sa première année de mise en œuvre (2020-2021) d'une dotation substantielle de 200 M\$ et de 50 M\$ pour 2021-2022.

La gestion du programme en fait un indicateur déterminant qui fait l'objet d'une surveillance particulière, notamment en ce qui concerne le suivi du déboursement des aides financières consenties. L'objectif étant de consommer 100 % des budgets alloués pour répondre aux besoins de la clientèle du programme.

Toutefois, l'évaluation n'a pas pu évaluer si le volume des financements demandés (montants sollicités dans les demandes d'aide financière) est suffisant ou pas par rapport au volume de financement disponible. IQ-Tourisme n'a pas fourni d'informations sur le volume des financements demandés et estime que l'accompagnement personnalisé des promoteurs implique que des dossiers non admissibles ne sont pas déposés.

Résultats de la cible 9

Cible 9 :	Effet de levier au moins de 1,95
Résultats :	La cible est dépassée ^(A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que l'effet de levier obtenu (3,04) pour les projets soutenus grâce aux financements de source privée est supérieur à la cible fixée qui est au moins de 1,95. Il est également supérieur à ce seuil lorsqu'il est analysé par rapport aux financements cumulés de sources publiques et privées (4,90).

Explications des résultats de la cible 9

L'effet de levier¹⁵ du volet 1 du PADAT est évalué sur la période d'évaluation à 3,04 par rapport aux financements de source privée. Cela signifie que pour chaque dollar de prêt consenti par IQ-Tourisme, les partenaires financiers privés investissent dans les projets soutenus 3 dollars de plus.

Il est 4,90 par rapport aux financements cumulés de sources privées et publiques pour la même période. Pour 1 dollar prêté par IQ-Tourisme, les secteurs publics et privés (différents paliers gouvernementaux et autres organismes publics et institutions financières privées) octroient 4,90 dollars supplémentaires aux projets soutenus.

Tableau 5 : Effets de levier et sources de financement des projets soutenus dans le cadre du PADAT – volet 1 au titre de la période allant du 18 mars 2013 au 31 mars 2021

Origine des financements		Code	Montant	Pourcentage
Aide PADAT – volet 1	Prêts accordés	A	123 294 495	20,40%
	Apports du fédéral	B1	6 723 155	1,11%
Financements de source publique	Apports du provincial (MTO)	B2	30 414 040	5,03%
	Autres fonds publics ¹⁶	B3	69 118 282	11,44%
	<i>Sous-total (B)</i>	<i>A + (B1,2,3)</i>	<i>229 549 972</i>	
Financements de source privée	Mise de fonds	C1	160 742 661	26,60%
	Apports de source privée	C2	214 039 662	35,42%
	<i>Sous-total (C)</i>	<i>C1 +C2</i>	<i>374 782 323</i>	
		D	604 332 295	100%
Effet de levier	Par rapport aux financements de source privée	C1+C2/A	3,04	
	Par rapport aux financements de source publique	B1,B2,B3/A	0,86	
	Par rapport aux investissements globaux	D/A	4,90	

Source : Calculs du MTO à partir des données du PADAT, situation au 21 mars 2022.

Soulignons qu'outre les prêts consentis par IQ Tourisme qui s'élèvent à 123,3 M\$, les promoteurs soutenus ont pu mobiliser des financements additionnels de 481,1 M\$ dont 374,7 M\$ de source privée et 106,3 M\$ de source publique. L'intervention financière consentie au titre du Volet 1 représente 20,40 % de la structure de financement des projets soutenus. La mise de fonds exigible s'établit à 26,60 % et les autres secteurs contribuent respectivement à hauteur de 35,42 % pour le privé et 17,58 % pour le public.

¹⁵ L'effet de levier est perçu comme une technique d'autofinancement qui consiste, pour un promoteur ou une entreprise, à utiliser l'endettement pour augmenter sa capacité d'investissement.

¹⁶ Inclus les apports de différents organismes publics du gouvernement provincial, des municipalités et communautés autochtones.

Résultats de la cible 10

Cible 10 :	Évolution à la baisse des taux d'intérêt des institutions financières
Résultats :	La cible est atteinte [ⓑ]
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'analyse montre que les taux d'intérêt offerts par IQ semblent plus attractifs que ceux pratiqués sur le marché, même s'il n'a pas été possible de confirmer que le PADAT remplit son but de fournir à la clientèle du programme un financement à un meilleur taux.

Explications des résultats de la cible 10

1. Les modalités du prêt PADAT

Le prêt PADAT est couplé avec des intérêts qui sont fixes ou variables :

- Un taux fixe représentant le taux des obligations du Québec ou un taux variable représentant le taux préférentiel d'IQ. Un prêt à taux fixe signifie que le taux d'intérêt convenu dans l'offre de prêt demeure inchangé sur toute la durée de vie du prêt. Dans le cadre du PADAT, le taux fixe représente le taux des obligations du Québec (taux en vigueur au 17 janvier 2022¹⁷ : 2,5 %) établi sur le terme du prêt, majoré d'un écart de taux de 1,75 % à 3,25 %. Aussi, le taux d'intérêt fixe susceptible d'être offert par IQ sur un prêt dépendamment du risque qui sera calculé va varier entre 4,25 % et 5,75 %.
- Un prêt à taux variable implique que les intérêts sont susceptibles de varier à la hausse ou à la baisse sur le terme du prêt. Les variations sont fonction de l'évolution d'un taux de référence. Pour le PADAT, le taux de référence est le taux préférentiel¹⁸ ou de base d'IQ, qui selon le Directeur d'IQ-Tourisme, est calculé automatiquement par le système informatique (SYGIC) de l'organisation et correspond au taux préférentiel moyen des six grandes banques canadiennes (incluant Desjardins) au moment du prêt. Lequel est majoré d'un écart de 0,5 % à 2 % pour obtenir le taux variable applicable aux projets financés.

L'équipe d'évaluation n'a pas pu accéder aux données d'IQ permettant d'estimer les taux variables moyens offerts aux projets soutenus et appliqués par IQ sur la période objet de l'évaluation. Toutefois, IQ a indiqué avoir implanté en 2016 un système de tarification des interventions financières du réseau régional inspiré des meilleures pratiques du marché. Ce modèle reflète la tarification « moyenne » attendue d'une banque à charte canadienne. L'objectif est de mettre en place une tarification comparable à celle des banques. La méthodologie adoptée repose sur une tarification ajustée au risque et le coût des fonds des grandes banques observé sur le marché. Cette tarification dépend de plusieurs critères, principalement le risque du client, le risque de l'intervention (cote d'instrument), le terme, le moratoire et le montant. Le système de tarification et la mise à jour des grilles tarifaires font l'objet d'un audit par le Vérificateur général du Québec pour s'assurer que la tarification d'IQ est comparable au marché et depuis plusieurs années, le tout est jugé conforme.

2. Les modalités du prêt auprès des institutions financières

¹⁷ <https://epg.gouv.qc.ca/taux-en-vigueur/taux-en-vigueur/>

¹⁸ Le taux préférentiel ou taux de base est le taux minimum utilisé par les institutions financières pour déterminer les taux d'intérêt de leurs prêts. Chaque institution financière établit son taux de base (en fonction de son coût de financement), qui, lui, dépend du taux cible du financement à un jour fixé ou taux directeur fixé par la Banque du Canada.

<https://www.banqueducanada.ca/taux/statistiques-bancaires-et-financieres/taux-dinteret-affiches-pour-certains-produits-par-les-grandes-banques-a-charte/>

Tout comme IQ, les institutions financières¹⁹ québécoises utilisent leur propre taux préférentiel ou de base pour déterminer les taux d'intérêt applicables aux prêts qu'ils offrent à leur clientèle. Pour établir leurs taux d'intérêt, les institutions financières tiennent compte à la fois de leur taux de base ainsi que du taux directeur²⁰ de la Banque du Canada (la modification du taux directeur influence les taux d'intérêt des institutions financières), mais également du coût de financement du risque lié au défaut de remboursement du prêt.

Selon Statistique Canada²¹, le taux de base moyen des prêts aux grosses entreprises au 31 décembre 2018 se situait à 3,95 %. En novembre 2021, il était de 2,34 %. Toutefois, l'organisation précise que les banques à charte effectuent de temps à autre des prêts aux petites entreprises à un taux de base moins élevé. L'évaluation du risque implique dans la majorité des cas, la vérification de la santé financière du demandeur du prêt, sa capacité d'emprunt, ses garanties de prêt ainsi que son historique bancaire. À cela peuvent s'ajouter les différents frais d'exploitation du prêt (frais de tenue et fermeture du compte, frais sur les traitements bancaires, etc.).

Bien qu'il ait été difficile d'obtenir une étude récente sur les modalités des prêts administrés par les institutions financières du Québec dans le domaine spécifique du Tourisme, un document de recherche de 2009 du programme canadien de recherche sur le financement des petites et moyennes entreprises (PME) innovatrices au Canada²² permet tout de même de constater que les prêts octroyés à cette catégorie d'entreprises l'étaient pour une période plus courte et les taux d'intérêt pratiqués étaient plus élevés en raison de leur profil de risque élevé. Concrètement, les PME innovatrices (tous secteurs d'activités confondus) ont payé en 2009 pour des prêts à court terme (11 mois contre 9 mois) des taux d'intérêt plus élevés que ceux exigés aux PME non innovatrices (7,9 % contre 5,9 %). La situation est identique pour les taux d'intérêt payés (6,3 % contre 6,2 %) pour les prêts à terme (46 mois contre 62). Même pris dans leur ensemble, force est de constater que les taux d'intérêt octroyés aux PME sur les prêts à court terme (3 ans) et les prêts à terme (plus de 5 ans) restent très élevés, soit respectivement une moyenne de 6,9 % et 6,25 %.

3. Les avantages comparatifs entre les taux d'intérêt du PADAT et ceux des institutions financières privées

L'analyse comparative des modalités de prêts entre le PADAT et les institutions financières privées montre que le processus du PADAT est plus avantageux pour les entreprises admissibles auprès du PADAT aussi bien pour les taux d'intérêt pratiqués que pour les conditions de remboursement des prêts. Concernant les taux d'intérêt pratiqués, une enquête menée par le MTO en collaboration avec HEC Montréal, la Fondation québécoise de l'entrepreneuriat et la maison CROP révèle qu'en « *raison du caractère saisonnier de l'industrie, de la petite taille des entreprises (83 % des entreprises ont moins de 20 employés) et du degré de risque plus élevé de l'industrie touristique, les institutions financières imposent des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts consentis aux PME touristiques. Un écart de 3 % est constaté sur les prêts à terme et de 2,4 % sur les prêts hypothécaires*²³ ».

Concernant les conditions de remboursement, le PADAT offre des conditions plus flexibles, auxquelles s'ajoute l'absence totale des frais de gestion. Au rang des facilités offertes, figurent :

- Un financement qui peut couvrir jusqu'à 60 % des coûts admissibles des projets pour le volet 1 et jusqu'à 90 % des coûts admissibles pour le volet 2;

¹⁹ Entités qui s'occupent principalement d'affaires d'argent et qui offre généralement à ses clients des services financiers, par exemple une banque, une caisse d'épargne et de crédit, une société de financement, une société de fiducie, une compagnie d'assurance, une maison de courtage de valeurs, une société de crédit-bail, ou encore un investisseur institutionnel.
<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=6918>

²⁰ Le taux directeur de la Banque du Canada en vigueur est de 0,25 %.

²¹ <https://www.banqueducanada.ca/taux/statistiques-bancaires-et-financieres/taux-dinteret-sur-les-prets-nouveaux-et-existants-consentis/#footnote-2>.

²² Document de recherche : Le financement des petites et moyennes entreprises innovatrices au Canada, Octobre 2009, Shunji Wang, Direction générale de la petite entreprise, Industrie Canada. https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_02160.html

²³ <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-dev-tour-2012-2020.pdf>

- Un moratoire (3 ans pour le volet 1 et 2 ans pour le volet 2) pour garantir le remboursement du capital du prêt en cas de défaut de paiement;
- Une capitalisation des intérêts sur une période de 2 ans maximum pour les projets du volet 2;
- Une période d'amortissement du prêt plus longue, pouvant s'étendre sur 20 ans maximum;
- Une garantie de prêt pouvant atteindre 70 % de la perte nette pour les 2 volets, subie par l'institution financière qui vous accorde un prêt.

Résultats de la question :

Question 1.1	Dans quelle mesure le PADAT continue-t-il à combler un besoin existant ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Sur les 10 cibles, 4 sont dépassées, 6 sont atteintes. <i>La pertinence des données probantes analysées et l'opinion éclairée des bénéficiaires ainsi que celle des gestionnaires du programme convergent pour attester que l'accès au financement à un taux avantageux demeure un enjeu crucial pour l'industrie touristique. Aussi, l'évaluation juge que l'intervention du PADAT constitue un levier financier et d'accompagnement qui contribue à combler ce besoin dont l'acuité est toujours d'actualité.</i>

Question 1.2. À quel point le programme cadre-t-il avec la mission, les mandats et les responsabilités du MTO et avec les orientations gouvernementales ?

Indicateurs

11 Degré de cohérence avec la mission, les priorités stratégiques et les orientations du MTO

Cible 11 : Programme cohérent avec les priorités stratégiques du Ministère

12 Degré de cohérence avec les priorités stratégiques et les orientations du gouvernement du Québec

Cible 12 : Programme cohérent avec les orientations du gouvernement du Québec

Résultats de la cible 11

Cible 11 :	Programme cohérent avec les priorités stratégiques du Ministère
Résultats :	La cible est atteinte B
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	La concordance entre les constats de l'analyse et l'opinion des gestionnaires du programme permet à l'évaluation de conclure que les interventions du PADAT cadrent avec la mission, les mandats et les responsabilités du MTO.

Explications des résultats de la cible 11

La cohérence des interventions du PADAT avec la mission du MTO, ainsi que ses orientations et priorités se vérifie à travers les documents d'orientation stratégiques du ministère suivants :

Plan de développement de l'industrie touristique PDIT 2012-2020 <i>Un itinéraire vers la croissance</i>	Plan stratégique²⁴ 2019-2023	Stratégies sectorielles²⁵ de développement touristique	Cadre d'intervention²⁶ touristique 2021-2025 <i>Agir aujourd'hui Transformer demain</i>
Mise sur pied du PADAT pour stimuler l'investissement privé. (Mesure 18)	Le but du Plan est de stimuler l'investissement privé dans l'industrie touristique en ciblant un taux de croissance des investissements privés à chaque année de l'ordre de 4 % sur les 4 prochaines années, de 2019-2020 à 2022-2023.	À l'origine, le soutien financier était valable uniquement pour les projets relevant d'une des 5 stratégies sectorielles de développement de l'industrie touristique. Cette exigence est supprimée en 2021 et l'avis favorable est dorénavant basé sur la pertinence du projet, le potentiel de retombées touristiques du projet dans sa région, le tourisme durable et la faisabilité du projet.	Programme de soutien aux attraits touristiques stratégiques pour la relance afin de soutenir les attraits qui présentent un effet structurant pour leur région ou qui motivent les déplacements. Programme d'aide financière pour la rénovation hôtelière dans le but de soutenir le renouvellement et le développement du parc hôtelier du Québec.

Les gestionnaires des 2 volets du PADAT, soit 25/28 pour le volet 1 et 11/13 pour le volet 2 sont également d'avis que les objectifs de ces volets concordent avec la mission, le mandat et les responsabilités du MTO, ainsi qu'avec les orientations gouvernementales en matière de développement de l'industrie touristique. Les opinions des gestionnaires confirment ainsi les constats induits par l'analyse des documents d'orientations stratégiques du ministère.

²⁴ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-strategique/PL-plan-strategique-tourisme_03.pdf?1636398429

²⁵ Stratégies sectorielles de développement touristique : Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure, Stratégie de mise en valeur du tourisme évènementiel, Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal, Stratégie de mise en valeur du Saint laurent touristique, Stratégie touristique québécoise au Nord du 49e parallèle

²⁶ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/cadre/cadre-intervention-touristique_2021-2025.pdf?1621438886

Résultats de la cible 12

Cible 12 :	Programme cohérent avec les orientations du gouvernement du Québec
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	La prise en compte du PADAT au fil des années dans les instruments budgétaires du gouvernement du Québec permet à l'évaluation de conclure que les interventions du PADAT découlent des orientations gouvernementales et sont conformes à celles-ci.

Explications des résultats de la cible 12

Les documents d'orientation stratégiques du MTO dont découle le PADAT se fondent sur les priorités gouvernementales de la province du Québec et l'environnement dans lequel il évolue. Lesquelles postulent que les « investissements privés restent la clé de la croissance future et de l'augmentation du niveau de vie des Québécois et la démarche passe par la stimulation des investissements privés ».

Le PADAT est un des leviers de développement économique du gouvernement, notamment pour les projets touristiques de grande envergure. Ses modalités financières sont fréquemment bonifiées afin de répondre aux besoins en financement des entreprises touristiques. Le but étant de stimuler les investissements privés dans la perspective que toutes les régions du Québec profitent des retombées positives de ce secteur dynamique.

Discours sur le budget 2012-2013	Discours sur le budget 2017-2018 et mise à jour économique novembre 2017	Discours sur le budget 2020-2021
Établis le budget initial du PADAT à 85 M\$ pour 5 ans, de 2012-2013 à 2016-2017, soit 17 M\$ par an. Permet l'octroi des prêts et des garanties de prêt variant de 150 k\$ à 2 M\$.	Prolongation du PADAT jusqu'au 31 mars 2022. Augmentation de 20 M\$ par an pour les prêts et garanties de prêt pour les 5 années suivantes (2017-2018 à 2021-2022) et bonification de 5 M\$ de l'enveloppe du PADAT pour les prêts au titre de 2017-2018 et 2018-2019. Ajout d'une modalité additionnelle, la subvention, soit 10 M\$ pour 2017-2018 et 4 M\$ pour chaque année de 2018-2019 à 2021-2022. Rehaussement de l'intervention financière pouvant être accordée à un même projet (5 M\$ au lieu de 2 M\$).	Dotation de 200 M\$ pour appuyer l'investissement en tourisme d'affaires et en milieu hôtelier dans le cadre du volet d'appui à l'investissement en tourisme d'affaires dans les établissements hôteliers.

Résultats de la question :

Question 1.2	À quel point le programme cadre-t-il avec la mission, les mandats et les responsabilités du MTO et avec les orientations gouvernementales ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	Les 2 cibles sont atteintes <i>Les documents de politique stratégique du MTO couplés à la perception des gestionnaires du programme permettent à l'évaluation de conclure d'une part que le PADAT cadre avec la mission, les mandats et responsabilités du ministère; et d'autre part que son intervention est cohérente avec les priorités stratégiques et orientations du gouvernement provincial du Québec.</i>

Question 1.3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?

Indicateurs

- 13 Objectifs, clientèle, projets financés, conditions d'admissibilité, degré de cohérence avec les priorités stratégiques et la mission et les orientations du MTO
Cible 13 : Absence de similarité avec d'autres programmes du MTO
- 14 Existence d'autres programmes au MTO qui contribuent aux objectifs du PADAT
Cible 14 : Absence de chevauchement problématique (ou complémentarité) avec d'autres interventions du MTO
- 15 Nombre de projets financés par d'autres programmes du MTO
Cible 15 : Augmentation du nbre des projets financés
- 16 Volume du financement des projets par d'autres programmes du MTO
Cible 16 : Augmentation du volume de financement d'autres programmes du MTO
- 17 Proportion du financement des projets par d'autres programmes du MTO
Cible 17 : Augmentation de la proportion de financement d'autres programmes du MTO

Résultats de la cible 13

Cible 13 :	Absence de similarité avec d'autres programmes du MTO
Résultats :	La cible est atteinte Ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut qu'il existe certes des similitudes entre les 2 volets du PADAT et d'autres programmes d'aide financière du MTO, mais que celles-ci peuvent être qualifiées d'usuelles au regard de leur occurrence. Les fortes singularités de chaque programme tendant à atténuer lesdites similarités.

Explications des résultats de la cible 13

L'analyse comparative des cadres normatifs des programmes d'aide financière du MTO met en évidence des similitudes entre le volet 1 du PADAT et les programmes suivants : le PSSDT (*clôturé le 31 mars 2021*), l'EPRT 12-15 remplacé par l'EPRT 16-20, puis l'EPRT 20-22, le PSMVT (*intégré au volet 4 du PSSDT en 2017 et dédié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique*) et le FT PME (FILACTION) suivie à sa clôture par le FDET (FILACTION II). Le volet 2 du PADAT présente quant à lui des points communs avec le PARIT.

Pour le volet 1, les similitudes s'observent au niveau de la raison d'être, des objectifs, des clientèles admissibles, des projets financés et des effets attendus. En effet, les 4 programmes visent entre autres à combler les besoins en financement des entreprises du secteur touristique dans le but de stimuler l'économie des régions. Ils ciblent également les mêmes entités, notamment les OBL, les OBNL, les coopératives, les municipalités, les communautés et les nations autochtones ou tout regroupement de ces clientèles, ainsi que les mêmes types de projets. Les projets financés sont liés à la consolidation, à l'implantation, à l'expansion ou la modernisation d'un attrait, d'un équipement, d'un produit spécialisé ou d'un service touristique, ou à la construction, à l'agrandissement ou à la réfection d'une infrastructure touristique et au développement d'attraits. Ultiment, les projets financés au titre de ces programmes visent des effets similaires, notamment contribuer à l'amélioration de l'offre touristique, à la création d'emplois, l'augmentation du nombre des visiteurs, l'allongement significative de la période d'exploitation des entreprises touristiques et l'accroissement des recettes touristiques.

Pour le volet 2, les points de convergence s'observent également au niveau de la raison d'être, des objectifs, de la clientèle admissible, des projets financés et des effets attendus. Les 2 programmes visent le soutien financier des entreprises du secteur afin de bonifier le parc hôtelier québécois. Les clientèles (*OBL, OBNL, coopératives, municipalités, communautés et nations autochtones et tout regroupement de ces clientèles*) sont les mêmes, ainsi que les types de projets soutenus (*travaux de construction, de rénovation, d'adaptation et de mise à niveau des infrastructures hôtelières ou des attraits ou équipements touristiques*).

À terme, les 2 programmes visent à relancer la compétitivité dans le secteur de l'hébergement touristique et préparer la relance de l'industrie touristique après la pandémie de la COVID-19. Toutefois, l'examen attentif des spécificités de chaque programme permet de relativiser les similarités sus relevées.

Concernant le volet 1, la différence fondamentale du PADAT avec le PSSDT, le FT PME/FDET et l'EPRT 12-15, 16-20 puis l'EPRT 20-22 réside dans la nature et les modalités de l'intervention financière; ainsi que le budget alloué dans une certaine mesure. Chaque programme dispose en effet de ses propres règles de financement. Celles-ci réfèrent aux types d'intervention, aux critères d'admissibilité des coûts des projets et aux seuils de l'aide financière à octroyer.

Ainsi, le PADAT intervient sous forme de prêt, de garantie de prêt (*consistant en une garantie de remboursement d'au plus 70 % sur la perte nette relative à un prêt, une marge de crédit ou tout autre engagement financier consenti par un prêteur homologué par IQ à une entreprise*) et de subvention (*qui s'ajoute uniquement à un prêt et à une garantie de prêt consentis pour les projets d'équipements et d'immobilisations nécessitant des investissements d'au moins 10 M\$*). Par ailleurs, ses interventions sont comprises entre 150 k\$ et 5 M\$ et ne peuvent excéder plus de 60 % des coûts admissibles. Le FT PME octroyait des prêts conventionnels et prêts convertibles, les garanties de prêts ou les investissements en équité. Les aides proposées l'étaient sur une durée maximale de 5 ans et étaient comprises entre 25 k\$ et 250 k\$. Le FDET, dans la continuité du FT PME, offre quant à lui des prêts, prêts ponts et billets à payer. Leurs budgets sont également très largement en deçà de celui du PADAT, soit respectivement de 11,5 M\$ (*inclus 1,5 M\$ pour les coûts de fonctionnement du fonds*) pour le FDET et 5 M\$ pour le FT PME. Les 2 programmes s'identifient en outre comme des outils de financement complémentaires aux leviers existants.

Le PSSDT quant à lui offre des financements sous forme de subvention. La subvention est versée comptant (*en ses volets 1,2,3 et 4*) si le montant est inférieur à 250 k\$, alors que la prise en charge du service de dette l'est sur une période maximale de dix ans si le montant est supérieur à 250 k\$. Pour le volet 5 du programme, toutes les aides sont versées comptant. Pour les 4 premiers volets, l'aide financière maximale ne peut excéder 2 M\$ et tout projet soutenu doit comporter des coûts admissibles minimums de 100 k\$. L'EPRT 16-20 offre uniquement la subvention, qui est variable selon les régions et les catégories de projets admissibles. Son budget est très réduit (*24 M\$ contre 136 M\$*) par rapport à celui du PADAT.

Pour le volet 2, la différence s'apprécie à la fois au niveau du type d'intervention, du seuil de l'aide financière à octroyer et des normes à respecter pour les apports de fonds privés et le cumul des aides financières gouvernementales. Ainsi, le PADAT offre exclusivement le prêt. La mise de fonds minimal exigible est de 10 % et l'aide octroyée varie entre 100 k\$ et 5 M\$, sans excéder 90 % du coût total du projet. A contrario, le PARIT offre une aide financière comptant (subvention). Les coûts admissibles minimums autorisés sont de 500 k\$ et l'aide financière maximale est de 5 M\$ (*sauf pour les nouveaux établissements d'hébergement où le maximum est de 2 M\$*), inclus la possibilité d'un pourcentage additionnel de 10 % en fonction de critères d'écoresponsabilité. L'aide financière ne peut pas dépasser 50 % des coûts du projet admissibles et la mise de fonds minimale exigée est de 50 % du coût du projet.

L'opinion des gestionnaires sondés sur la question est globalement cohérente avec les constats découlant de l'analyse comparative des cadres normatifs. En effet, 20 gestionnaires sur les 28 sondés au titre du volet 1 du PADAT identifient également le PSSDT et l'EPRT comme les programmes du MTO présentant certaines ressemblances avec le volet 1 du PADAT. La situation semble plus équivoque au niveau du volet 2 dans la mesure où 11 gestionnaires sur les 13 questionnés disent ne pas avoir connaissance d'autre programme du MTO qui concoure à des objectifs et à des clientèles semblables à ceux de ce volet.

Néanmoins, la majorité des gestionnaires sondés au titre des 2 volets (27/28 pour le volet 1 et 13/13 pour le volet 2) semble très sensibilisé sur les spécificités propres à chaque programme. Ils déclarent pour ce faire « *que les critères diffèrent d'un programme à l'autre et tous les programmes ont leur pertinence* ».

Résultats de la cible 14

Cible 14 :	Absence de chevauchement problématique (ou complémentarité) avec d'autres interventions du MTO
Résultats :	La cible est atteinte B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate que les interventions du PADAT (volets 1 et 2), du PSSDT, de l'EPRT (12-15, 16-20 et 20-22), du FT PME/FDET et du PARIT se complètent utilement et ce, de manière positive.

Explications des résultats de la cible 14

Au vu de la cible 13, l'évaluation constate que d'autres programmes du MTO (*le PSSDT, l'EPRT 12-15, 16-20 puis 20-22 et le FT PME/FDET pour le volet 1; ainsi que le PARIT pour le volet 2*) contribuent à divers degrés aux mêmes objectifs que ceux du PADAT-Volets 1&2, présentant ainsi entre eux une certaine complémentarité.

Pour le volet 1, la complémentarité avec l'EPRT et le FT PME/FDET est totale et surtout positive. Les champs d'action de l'EPRT et du FT PME/FDET étant plus grand que celui du PADAT, leurs programmes peuvent financer en plus des projets relatifs aux attraits et équipements, des projets d'études, de structuration de l'offre touristique régionale, des festivals et événements, de services-conseils et d'hébergement (*dans certaines régions*), des projets contribuant à bonifier l'expérience à destination (expérience client), à favoriser le développement d'une offre touristique originale, attrayante, complémentaire à l'offre existante et respectueuse du développement durable ou à dynamiser les régions, les rendre plus performantes et innovantes, et assurer leur rayonnement, etc. Compte tenu de leurs budgets restreints, ils ciblent spécifiquement des projets de plus petite et moyenne envergure dont les chances d'accompagnement par le PADAT peuvent être réduites. En cela, l'évaluation juge utile cette complémentarité, car, l'EPRT et le FT PME/FDET(en vigueur) comblent une limite inhérente à l'écart de satisfaction d'un besoin de financement immédiat des petits et moyens projets, qui ne peut être satisfait par le PADAT.

En revanche, la complémentarité est partielle avec le PSSDT. Le risque de chevauchement est plus avéré, mais est atténué par la règle de cumul des aides gouvernementales qui fixe le pourcentage des aides maximales attribuables à un même programme. *Le tableau 3 de la section 2.1 du rapport* présente les pourcentages maximum autorisés pour les volets 1 et 2 du PADAT.

Pour le volet 2, la complémentarité avec le PARIT est également partielle. Le cadre normatif du PARIT prévoit un mécanisme d'atténuation pour contrer d'éventuels chevauchements et assurer la complémentarité des 2 programmes. Le PARIT stipule en effet qu'un « *projet ne peut bénéficier d'une aide financière non remboursable provenant d'un autre programme du MTO, ou du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) administré par Investissement Québec dans le cadre du Fonds du développement économique sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation, incluant ceux mis en place en partenariat avec les associations touristiques régionales ou sectorielles* ». Ce qui suppose qu'un projet peut recevoir une subvention du PARIT et un prêt du PADAT.

L'évaluation juge cette complémentarité utile, car, elle permet d'augmenter l'attractivité des 2 programmes sans qu'ils n'entrent en compétition. Par exemple dans le cadre du PARIT, il est prévu qu'un maximum de 2 M\$ soit accordé pour les projets de construction hôtelière. Cette disposition favorise les projets de plus petite envergure qui bénéficient, en proportion, davantage du PARIT (*ce d'autant que l'intervention financière est non remboursable*), alors que les plus grands projets sont orientés vers le volet 2 du PADAT. Ainsi, un promoteur souhaitant construire un nouvel hôtel dans les régions identifiées en manque d'unités d'hébergement aurait tout intérêt à soumettre sa demande au niveau du PARIT.

Résultats des cibles 15, 16 et 17

Cible 15 :	Augmentation du nombre des projets financés
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate que 39,8 % des projets soutenus par le PADAT ont obtenu des financements des autres programmes d'aide financière du MTO. Les aides obtenues représentent 24,7 % du montant de l'aide octroyée par le PADAT à ces mêmes projets. Même sans pouvoir affirmer avec certitude si le nombre de projets soutenus et les financements obtenus sont en augmentation, l'évaluation estime que ce taux se rapproche de la moyenne de ceux observés au niveau des principaux programmes d'aide financière du MTO; à l'instar du programme FE et du PSSDT pour lesquels les appuis financiers en provenance des autres programmes d'aide financière du MTO se situent entre 25 et 35 %.
Cible 16 :	Augmentation du volume de financement d'autres programmes du MTO
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le résultat est identique à la cible 15.
Cible 17 :	Augmentation de la proportion de financement d'autres programmes du MTO
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le résultat est identique à la cible 15.

Explications des résultats des cibles 15, 16 et 17 :

Volet 1 : Les données de la période 2013-2020 indiquent que 37 projets sur les 93 soutenus ont également reçu des aides financières en provenance d'autres programmes du MTO, soit 39,78 % des projets soutenus.

Volet 2 : Aucun projet soutenu n'a obtenu de financement des autres programmes du MTO en raison du seuil maximal fixé pour une intervention financière (*ne pouvant excéder plus de 90 % des coûts admissibles des travaux*) et celui de l'apport minimal de source privée (*au moins 10 % du coût total du projet*).

Le volume des aides financières obtenues par les 37 projets du volet 1 se chiffre à 30,4 M\$. L'affectation des aides accordées par type de clientèle se présente comme suit : 21,3 M\$ pour les OBL (70 %), 7,0 M\$ pour les OBNL (23 %) et 2,1 M\$ pour les autres groupements (7 %).

Tableau 6 : Volume de financement d'autres programmes du MTO de 2013 à 2021

Programmes d'aide financière - MTO	Volet 1 - PADAT	
	Projets soutenus	Financements reçus
IQ Tourisme - PADAT	93	123 294 495
PSSDT	18	26 346 174
EDNET 18-20	1	12 480
EPRT 16-20	8	392 500
EPRT 20-22	1	75 000
EPRT 12-15	3	158 772
PSMVT	3	2 634 114
FE	1	45 000
AS	1	500 000
ADN49	1	250 000
Total	37	30 414 040

Source : Données du PADAT – MTO, Situation au 28/02/2022

Les données du programme sont cohérentes avec les tendances dégagées par l'analyse comparative des cadres normatifs. Elles mettent en évidence la complémentarité entre le volet 1 du PADAT et le PSSDT (*inclus PSMVT*) et l'EPRT 12-15 ainsi que l'EPRT 16-20 et l'EPRT 20-22.

- 21 projets soutenus par le PSSDT (*inclus PSMVT*) pour un montant de 28,9 M\$.

- 12 projets soutenus par l'EPRT 12-15, l'EPRT 16-20 et l'EPRT 20-22 pour un montant de 0,626 M\$.

L'analyse des dites données par année financière (tableau ci-dessous) présente une situation fluctuante d'une année à l'autre quant à l'évolution du nombre et du volume des financements octroyés par les autres programmes du MTO ayant également financé les projets soutenus par le PADAT.

Tableau 7 : Nombre de projets soutenus et volume de financement (MTO-PSSDT et l'EPRT 12-15, 16-20 et 20-22)

Années financières	PSSDT/PSMVT		EPRT 12-15/16-20/20-22	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
2013-2016	-	-	2	142 105
2016-2017	3	2 117 057	1	16 667
2017-2018	5	7 288 400	-	-
2018-2019	6	8 209 089	1	50 000
2019-2020	5	7 785 192	5	257 500
2020-2021	2	3 580 550	2	85 000
2021-2022	-	-	1	74 728
Total	21	28 980 288	12	626 000

Source : Données du PADAT – MTO, Situation au 28/02/2022

Résultats de la question :

Question 1.3	Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les 5 cibles sont atteintes. <i>L'analyse comparative des cadres normatifs des programmes d'aide financière du MTO corrélée à l'opinion des gestionnaires du PADAT permet à l'évaluation de conclure que les interventions du PADAT - Volets 1 et 2 se complètent de manière utile et positive avec respectivement les actions du PSSDT/PSMVT et de l'EPRT (12-15, 16-20 et 2020-22); de même que celles du PARIT.</i>

4.2. LA COHÉRENCE INTERNE - VOLETS 1 ET 2

Question 2.1. Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement entre elles ?

Indicateurs

- 18** Causalité
Cible 18 : Lien de causalité

- 19** Degré de cohérence des composantes du programme avec ses objectifs
Cible 19 : Absence de contradiction entre les composantes du programme

- 20** Lien de causalité entre les différents éléments de l'intervention
Cible 20 : Existence d'un lien de causalité entre les objectifs, les ressources allouées et les activités du programme

Résultats des cibles 18, 19 et 20

Cible 18 :	Lien de causalité
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le modèle logique met en évidence le lien de causalité entre les différentes composantes du PADAT (Volets 1 et 2). Ce lien se matérialise par les articulations logiques qui existent entre ces composantes.

Cible 19 :	Absence de contradiction entre les composantes du programme
Résultats :	La cible est atteinte B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le modèle logique présente également à travers la chaîne des résultats comment les intrants, les activités et les résultats du programme, sont cohérents dans leurs interactions.
Cible 20 :	Existence d'un lien de causalité entre les objectifs, les ressources allouées et les activités du programme
Résultats :	La cible est atteinte B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'opinion des gestionnaires du programme est conforme et cohérente avec la théorie du PADAT. Elle confirme qu'il existe un lien de causalité entre les différentes composantes du programme représentées dans le modèle logique.

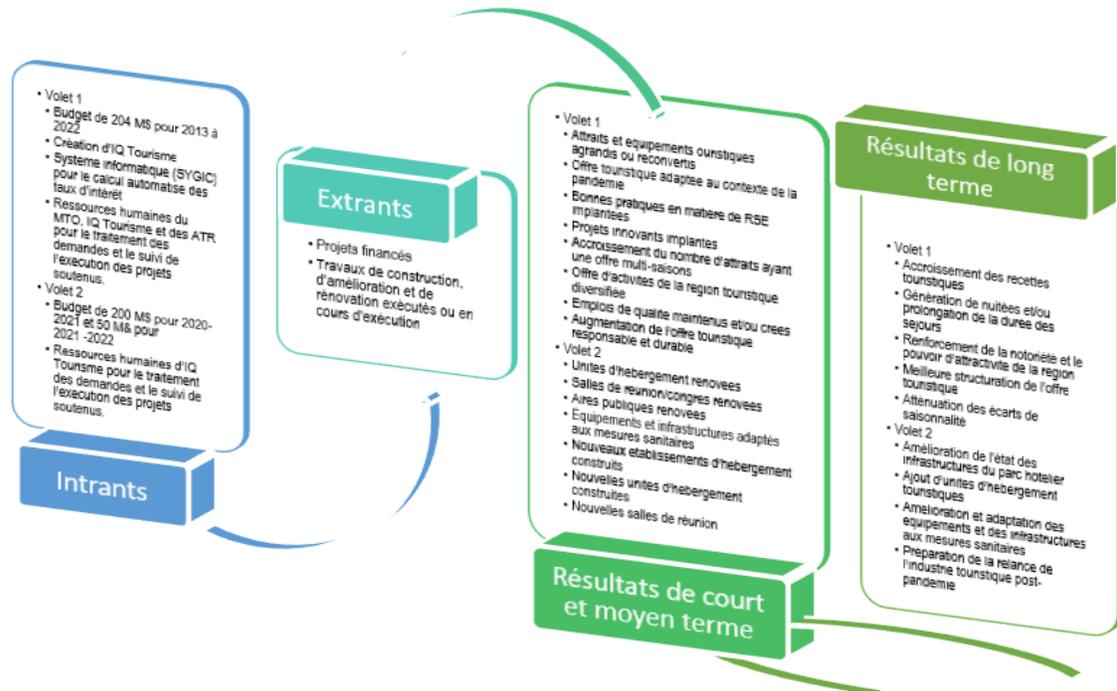
Explications des résultats des cibles 18, 19 et 20 :

Le modèle logique montre la chaîne des résultats du PADAT (ci-dessous), qui comprend les intentions du programme, ses différentes composantes et les résultats attendus (extrants et effets intentionnels). Il permet également de vérifier l'absence de contradiction entre les différents éléments de l'intervention, plus précisément le lien entre les objectifs, les ressources allouées, les activités du programme et les résultats attendus.

Les ressources libérées sont utiles à la conduite des activités du programme, notamment à l'examen de l'admissibilité, à la sélection selon les critères d'appréciation des projets et à leur financement dans le but d'obtenir les résultats escomptés. Le modèle logique et la chaîne des résultats sous-tendent la théorie du programme, en mettant en exergue les hypothèses qui relient logiquement la raison d'être, les objectifs de l'intervention et les résultats du programme.

23 gestionnaires sur les 28 interrogés sont plutôt en accord ou tout à fait en accord avec le fait que les composantes du volet 1 du PADAT et les résultats obtenus s'articulent logiquement. Ils sont 11 sur 13 gestionnaires à penser de même pour le volet 2 de PADAT. Dans le même ordre d'idées, 20 gestionnaires sur 28 sont tout à fait en accord (5) ou plutôt en accord (15) pour dire que l'aide fournie dans le cadre du Volet 1 du PADAT est nécessaire et utile pour la réalisation des projets soutenus. Ils sont 11 sur 13 à penser de même pour le volet 2.

Figure 1 : Chaîne des résultats du PADAT - Volets 1 & 2



Résultats de la question :

Question 2.1	Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement entre eux ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
Commentaires de l'évaluateur :	Les 3 cibles sont atteintes L'évaluation juge que les composantes des 2 volets du PADAT s'articulent logiquement avec les résultats du programme. Le modèle logique du PADAT met effectivement en évidence la chaîne des résultats et confirme le lien de causalité qui existe entre les différentes composantes du programme.

4.3. LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE - VOLET 2

Question 3.1. Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies ?

Indicateurs

- 21 Niveau de respect des modalités du programme
Cible 21 : Cadre normatif respecté
- 22 Nombre de projets acceptés conformes aux normes du programme
Cible 22 : Gestion du programme selon les principes de la GAR
- 23 Processus de cheminement des dossiers respecté
Cible 23 : Processus d'octroi de l'aide financière respecté
- 24 Délais respectés entre les différentes étapes du cheminement des dossiers
Cible 24 : Conformité des délais établis de traitement
- 25 Taux de respect des délais de réalisation des projets soutenus
Cible 25 : Conformité des délais établis de réalisation

Aux fins de l'examen de la conformité opérationnelle du PADAT – Volet 2, 19 dossiers ont été sélectionnés parmi les 52 projets soutenus au titre des années financières 2020-2021 et 2021-2022 (1er avril au 31 octobre 2021). Le montant de l'aide financière accordée est le critère utilisé pour assurer la représentativité de l'échantillon: 5 000 000 \$: 3 entreprises, 4 999 999 \$ à 3 000 000 \$: 4 entreprises, 2 999 999 \$ à 1 000 000 \$: 5 entreprises, Inférieur à 1 000 000 \$: 7 entreprises.

Une grille d'évaluation a servi de support aux différentes analyses. Elle comporte 2 parties : la première qui établit le niveau de respect des modalités du programme à travers le calcul du taux de conformité suivant les critères d'analyse définis dans le cadre normatif (admissibilité, documentation à fournir en appui à la demande d'aide, modalité du prêt, taux d'intérêt appliqué, convention de financement); et la deuxième qui détermine les délais réalisés entre les principales étapes du processus de cheminement d'une demande de prêt et/ou de garantie de prêt.

Précisons que le critère en lien avec le *Taux d'intérêt appliqué (fixe ou variable)* selon les conditions prévues dans le cadre normatif du PADAT n'a finalement pas été évalué, car, l'équipe d'évaluation n'a pas eu accès aux données d'IQ-Tourisme pour valider la conformité du calcul des taux d'intérêt consentis sur la période objet de l'évaluation.

La pondération attribuée à chaque critère d'analyse est la suivante : Clientèles admissibles : 20 %; Critères d'admissibilité : 15 %; Projets admissibles : 10 %; Documentation fournie pour la demande : 20 %; Modalités du prêt : 15 %; Lettre d'offre de l'aide financière : 5 %; Taux d'intérêt appliqué : 5 % (non évalué car l'évaluation n'a pas pu accéder aux données d'IQ-Tourisme pour valider la conformité du calcul des taux d'intérêt consentis sur la période objet de l'évaluation); Modalités particulières : 10 % (non évalué car l'adjudication des contrats et l'accès à l'égalité est jugée non applicable aux interventions sous forme de

prêts, en vertu du guide pour l'adjudication de contrats de construction de plus de 100 k\$ et du formulaire du programme d'accès à l'égalité).

Résultats de la cible 21

Cible 21 :	Cadre normatif respecté
Résultats :	La cible est atteinte Ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Sous réserve de la mise à jour des dossiers des promoteurs soutenus concernés, l'évaluation constate que le cadre normatif du PADAT est respecté.

Explications des résultats de la cible 21 :

L'analyse des dossiers révèle que le taux de conformité global est de 96 %. 12/19 dossiers sont jugés conformes à 100 % et les cas de non-conformité ou de conformité partielle aux critères d'analyse et de sélection portent sur 7 dossiers.

L'indisponibilité de la documentation dans les dossiers, spécifiquement du plan d'affaires incluant un sommaire exécutif est le cas de non-conformité le plus observé (7 dossiers concernés). Elle est suivie du défaut et/ou du non-respect de l'une des conditions d'admissibilité, notamment l'insuffisante démonstration des perspectives de rentabilité à moyen terme du projet (3 dossiers) et la preuve de vétusté de plus de 10 ans d'âge de l'infrastructure hôtelière (1 dossier).

Nonobstant l'absence des documents sus mentionnés dans les dossiers des promoteurs, l'évaluation constate que l'existence d'outils d'accompagnement tels que le formulaire de demande d'aide financière (*conçu pour la collecte et la compilation des données à des fins de statistiques, d'évaluation, de vérification et de consultation ultérieure*) dont le contenu est strictement conforme aux critères de sélection et d'appréciation définit dans le cadre normatif; ainsi que les gabarits élaborés pour la collecte des avis sectoriels et régionaux contribuent grandement à assurer et maintenir un très haut niveau de respect des modalités du programme.

Résultats de la cible 22

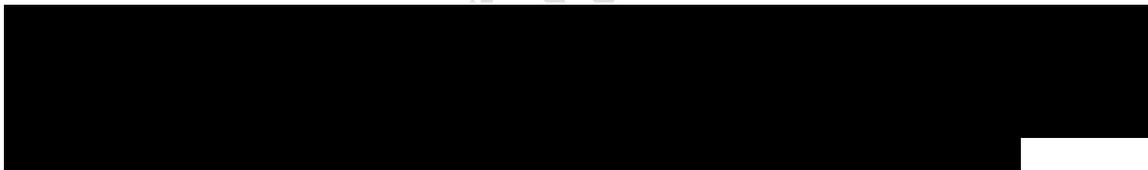
Cible 22 :	Gestion du programme selon les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR)
Résultats :	La cible est en partie atteinte Ⓒ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation est d'avis que l'élaboration et la mise en œuvre des normes du PADAT sont conformes aux principes de la gestion axée sur les résultats <div style="background-color: black; width: 100%; height: 100px; margin-top: 5px;"></div>

art.37

Explications des résultats de la cible 22 :

Les éléments et faits suivants attestent que les normes du PADAT - Volet 2 sont élaborées et administrées conformément aux principes de la GAR :

- Les modalités du programme sont conformes aux dispositions du cadre législatif et réglementaire en vigueur au Québec, notamment la Loi sur l'administration publique (*RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6*), le Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (*le Règlement*) et la Directive No 1-81 concernant certaines modalités d'application du Règlement concernant la promesse et l'octroi de subventions.
- Les normes du PADAT et toutes ses modifications subséquentes sont approuvées par le Conseil du trésor.
- Le cadre de gestion du programme est basé et s'inspire des bonnes pratiques en la matière. Pour ce faire, il précise :
 - La raison d'être du Volet 2, notamment les besoins et/ou les problèmes que les interventions financières du programme permettront de combler ou de corriger;
 - Les objectifs spécifiques et les effets visés sur la clientèle du programme à court, moyen et long terme;
 - Les bénéficiaires des interventions ainsi que les projets admissibles;
 - Les paramètres d'octroi des aides financières et les résultats attendus au terme des activités du Volet 2 du programme;
 - Les mesures de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes concernant l'utilisation de l'aide financière par les bénéficiaires. Précisons que les instruments de suivi prévus par le programme comprennent les fiches des retombées touristiques (FRT) que les promoteurs fournissent sur une base annuelle au MTO un an après la mise en opération de leur projet et servent à communiquer les données permettant de mesurer les effets du programme; et les différents tableaux (fichiers maîtres) servant à reporter les données fournies par les promoteurs dans leur demande de soutien financier.



art.37

Résultats de la cible 23

Cible 23 :	Processus d'octroi de l'aide financière respecté
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les constats induits de l'analyse des dossiers permettent à l'évaluation de conclure que la procédure de cheminement des dossiers est respectée.

Explications des résultats de la cible 23 :

En se fondant sur les 19 dossiers analysés, l'évaluation fait les constats suivants :

- Le processus de cheminement des dossiers de demande de prêt et/ou de garantie de prêt prévu par l'entente administrative du 26 juillet 2018 est respecté pour l'ensemble des dossiers examinés. L'examen des dossiers se fait suivant la démarche standardisée suivante : Analyse d'admissibilité

préalable selon les paramètres du programme, suivie des vérifications diligentes et analyses approfondies des composantes des projets; annonce de la décision d'investissement au promoteur accompagnée de l'offre de prêts; rédaction de l'offre de prêt après acceptation du promoteur suivie de sa signature; début des déboursements et suivi de l'exécution du projet.

- L'évaluation n'a pas relevé de particularité ni de singularité dans le traitement des demandes d'aide financière par les conseillers et professionnels chargés de l'analyse desdits documents. Lesquelles sont analysées uniquement suivant les critères et principes prévus dans le cadre normatif.
- Les règles de financement des projets sont également respectées. Les données du PADAT – Volet 2 montrent que le pourcentage des prêts consentis aux 52 projets soutenus est en deçà du taux de 90 % des coûts admissibles des projets. Les mises de fonds sont supérieures au taux minimum de 10 % exigé.

Résultats de la cible 24

Cible 24 :	Conformité des délais établis de traitement
Résultats :	La cible n'est pas atteinte ①
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'évaluation constate que les délais moyens de traitement réalisés par le programme entre la réception des demandes d'aide financière et la signature de la lettre d'offre de prêt restent supérieurs aux délais de référence prescrits dans l'entente administrative du 26/07/2018 entre IQ et le MTO.</p> <p>La gestion du programme explique que des facteurs externes qui ne dépendent pas d'IQ ni du MTO peuvent expliquer ces délais, notamment lorsque des demandes d'informations additionnelles sont transmises aux promoteurs, les délais d'acceptation des offres, etc.</p>

Explications des résultats de la cible 24 :

L'évaluation a mis en évidence 3 grandes étapes²⁷ pour apprécier la conformité des délais de traitement des demandes d'aide financière du Volet 2 du PADAT.

Les délais moyens exposés (*en nombre de jours*) entre les différentes étapes sont les suivants : 10 jours environ entre le dépôt de la demande d'aide financière et la décision d'admissibilité et 78 jours environ entre la décision d'admissibilité et la signature de la lettre d'offre de prêt. Faute d'information sur les dates de mise à disposition des premiers versements de l'aide accordée, l'évaluation n'a pas déterminé les délais afférents à la troisième étape qui s'étend de la signature de la lettre d'offre de prêt au premier versement de l'aide.

En définitive, l'évaluation comptabilise 88 jours environ entre le dépôt de la demande d'aide financière et la signature de la lettre d'offre de prêt. Par comparaison avec le délai de 6 à 8 semaines (*environ 56 jours à compter de la date de réception de la demande*) consacré, le délai effectif est en dépassement de 32 jours, non, inclus les délais éventuels qui seraient imputables à la troisième étape du cheminement.

Tableau 8 : Délai de traitement des demandes d'aide financière du PADAT - Volet 2 pour la période 2020-2021.

²⁷ Étape 1 : Du dépôt de la demande à l'admissibilité; Étape 2 : De l'admissibilité à la signature de la lettre d'offre; Étape 3 : De la signature de la lettre d'offre de prêt au 1er versement de l'aide.

Dossiers Numéro	Du dépôt de la demande	De l'admissibilité	De la signature de la lettre d'offre de prêt
	À l'admissibilité (en jours)	À la signature de la lettre d'offre (en jours)	Au 1er versement de l'aide (en jours)
1	14	71	Non évalué
2	25	84	
3	9	79	
4	1	48	
5	3	28	
6	29	5	
7	10	54	
8	1	24	
9	10	36	
10	3	31	
11	11	245	
12	8	199	
13	3	105	
14	17	80	
15	7	91	
16	5	143	
17	21	15	
18	2	69	
19	2	85	
<i>Délai moyen</i>	9,53	78,53	
<i>Cumul des 2 étapes</i>	88,06		

Source : Données du PADAT – Volet 2, MTO, situation au 28 février 2022.

Résultats de la cible 25

Cible 25 :	Conformité des délais établis de réalisation des projets
Résultats :	La cible n'est pas atteinte ①
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation est d'avis que les délais de réalisation des projets indiqués à l'avance par les promoteurs dans les demandes d'aide financière ne sont pas respectés. Plusieurs facteurs qui ne dépendent pas toujours de la gestion du programme (IQ et le MTO) semblent expliquer cette insuffisance dont, entre autres, la pandémie de la COVID-19, les demandes d'informations additionnelles transmises aux promoteurs, les délais d'acceptation des offres de prêts par les promoteurs et de montage financier des dossiers, etc.

Explications des résultats de la cible 25 :

L'évaluation note qu'un seul projet sur les 19 analysés est achevé dans l'intervalle calendaire convenu. Cette projection est cohérente avec le pourcentage de réalisation des travaux enregistré au niveau du Volet 2 dans son ensemble et qui est de 3 projets terminés pour 52 projets soutenus. 5 projets sur 19 en cours de réalisation sont dans les délais et 11 projets sur 19 sont en dépassement de délai. Le statut des travaux de 2 projets sur les 19 n'est pas disponible (voir tableau 9).

La gestion du programme explique qu'il est difficile de contrôler les dates de début et de fin des travaux qui sont estimées par les promoteurs dans leurs demandes d'aide financière. Elle précise en effet que plusieurs facteurs ne dépendant pas d'IQ-Tourisme peuvent influencer l'échéancier des travaux. Pour ce faire, elle mentionne les incertitudes engendrées par les effets de la pandémie de la COVID-19, les délais d'acceptation des offres de prêts par les promoteurs, les délais de montage financier des dossiers qui impliquent souvent les consultations auprès d'autres institutions financières, etc.

Tableau 9 : Échéance de réalisation des travaux des projets soutenus par le PADAT – Volet 2 en 2020-2021

Dossiers Numéro	Date de début	Date de fin	Statut des travaux	Commentaires
1	01/01/2021	31/12/2021	En cours de réalisation	Hors délai
2	01/03/2021	31/07/2021		Hors délai
3	Printemps 2021	Automne 2021		Hors délai
4	07/01/2021	06/01/2023		Dans le délai
5	01/2021	05/2022		Dans le délai
6	09/2020	05/2022		Dans le délai
7	-	-	-	information non disponible
8	02/09/2020	31/10/2021	En cours de réalisation	Dans le délai
9	-	-	-	information non disponible
10	-	08/2020	En cours de réalisation	Hors délai
11	06/10/2021	31/12/2022	Terminé	Dans le délai
12	15/01/2021	31/03/2021		-
13	01/02/2021	31/12/2021	En cours de réalisation	Hors délai
14	15/05/2022	28/02/2022		Hors délai
15	15/10/2020	31/05/2021		Hors délai
16	19/01/2020	15/01/2021		Hors délai
17	01/10/2020	10/09/2021		Hors délai
18	01/01/2021	31/12/2021		Hors délai
19	01/12/2020	01/01/2021		Hors délai

Source : Données du PADAT – volet 2, MTO, situation au 28/02/2022

Résultats de la question :

Question 3.1	Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies ?
Résultats :	Les résultats sont perfectibles ©
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>Sur les 5 cibles, 2 sont atteintes, 1 est en partie atteinte et 2 ne le sont pas.</p> <p><i>L'évaluation est d'avis que le PADAT est géré adéquatement et conformément aux règles établies. Cependant des efforts restent à fournir au niveau du respect des délais de traitement des demandes d'aide financière et de réalisation des projets soutenus. Il en est de même pour ce qui est du suivi des FRT.</i></p> <p><i>L'évaluation juge que le solutionnement de ces différents enjeux pourrait contribuer à optimiser le niveau de conformité opérationnelle du Volet 2 du programme avec ses propres normes et les principes de la gestion gouvernementale.</i></p>

4.4. LA SATISFACTION - VOLETS 1 ET 2

Question 4.1. Dans quelle mesure le programme comble-t-il les attentes de la clientèle bénéficiaire du PADAT ?

Indicateur

26 Taux de satisfaction global du programme
Cible 26 : Au moins 75 %

Résultats de la cible 26

Cible 26 :	Taux de satisfaction global du programme d'au moins 75 %
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>Le taux de satisfaction global des bénéficiaires du programme est supérieur à la cible fixée. En effet, les pourcentages des bénéficiaires tout à fait satisfait ou satisfait sont respectivement de 19/24 pour le volet 1 et 16/16 pour le volet 2, soit un taux de satisfaction global de 87,5 %.</p> <p>L'évaluation constate que le PADAT semble globalement combler les attentes de sa clientèle cible en ce qui a trait à l'encadrement personnalisé durant le cheminement de leurs demandes d'aide financière, à la transmission des consignes en vue du respect des exigences du programme et particulièrement en ce qui concerne la documentation et l'exécution des projets soutenus. Toutefois, une infime partie desdits bénéficiaires et gestionnaires, notamment ceux du Volet 1, estiment que des améliorations doivent être envisagées au niveau des délais de traitement des demandes d'aide financière et du versement des prêts et subventions consentis. Ils suggèrent également que le programme redouble d'efforts dans la vulgarisation de la modalité d'intervention relative à la garantie de prêt qui leur semble moins connue que les 2 autres modalités d'intervention offertes par le programme.</p>

Explications des résultats de la cible 26 :

Les critères retenus pour évaluer la satisfaction des bénéficiaires des interventions du PADAT sont les suivants : l'accompagnement et les conseils reçus du personnel, les consignes relatives à la documentation à fournir (demande d'aide et reddition de comptes), le délai de traitement des demandes d'aide, le montant de l'aide financière accordée et son délai de versement, l'adéquation entre les annonces et les réalisations du programme, ainsi que la perception du programme dans son ensemble.

Précisons que l'évaluation n'a répertorié aucune plainte formelle contre le PADAT, aussi bien concernant l'admissibilité, l'analyse financière, l'administration des dossiers soutenus que les décisions d'intervention financière.

27 promoteurs ayant bénéficié des interventions du PADAT ont été invités à formuler une opinion sur les différents aspects du programme au titre du Volet 1 et 16 pour le Volet 2. À préciser que seuls 24 promoteurs sur les 27 sondés ont valablement exprimé une opinion sur le critère de satisfaction. Les écarts entre les promoteurs satisfaits et insatisfaits sont dus à l'absence de réponse de certains promoteurs.

Le détail des avis recueillis est résumé dans les tableaux ci-dessous. Les arguments présentés par les répondants en appui de leurs opinions sont colligés par critères et perceptions (satisfaction ou insatisfaction).

Tableau 10 : Taux de satisfaction du PADAT – Volet 1

Critères évalués ²⁸	Volet 1		
	Satisfaction	Insatisfaction	Motifs (insatisfaction)
L'accompagnement et les conseils reçus du personnel	19/24	5/24	- Très peu d'accompagnement ou de conseils.
Les consignes relatives à la documentation en appui de la demande d'aide financière	18/24	5/24	- Paperasses exigeantes (sans précision sur quelle paperasse).
Le délai de traitement et d'analyse de la demande	15/24	8/24	- Délais de réponse très longs, rendant compliqués le respect des échéances de réalisation des projets soutenus.
Les consignes transmises quant à la documentation exigée en reddition de comptes	19/24	4/24	
Le montant de l'aide financière accordée	18/24	5/24	- Le montant du prêt ne dépasse pas 60 % du coût du projet, difficile de trouver le 40 % manquant. - La garantie de prêt est complexe, incompréhensible et aberrante.
Le délai de mise à disposition des prêts	17/24	6/24	- Délais et modalités de versement trop long et laborieux, ressources insuffisamment disponibles.
L'adéquation entre les annonces et les réalisations du programme	20/24	3/24	
Le programme dans son ensemble	19/24	4/24	Satisfaction du programme dans son ensemble aux motifs suivants : - Très bon programme et personnel. - Efficacité et professionnalisme. - Accompagnement pertinent et collaboration exemplaire avec les banquiers. - Côte de 4/4 sur tous les points. - Personnel compétent. - Très heureux d'avoir obtenu les prêts.

Source : Rapport du sondage auprès des promoteurs ayant bénéficié des interventions financières du volet 1 du PADAT

Pour ce qui concerne le Volet 1, la majorité des promoteurs interrogés (19/24) se déclare satisfaits du programme dans son ensemble et 4/24 sont insatisfaits. L'évaluation estime que même si la proportion des promoteurs satisfaits (correspondant à 79,16 %) est supérieure au seuil escompté (75 %), ce résultat reste en deçà du taux minimal de satisfaction de 85 % prescrit dans la Déclaration des services au citoyen du MTO²⁹ en ce qui a trait à l'appréciation des normes de services par les intervenants touristiques; quoique cette dernière ne cible pas spécifiquement le cas présent.

Les promoteurs semblent en effet apprécier particulièrement le dialogue productif entre IQ-Tourisme et leurs banquiers, l'efficacité et le professionnalisme des gestionnaires de comptes dans l'encadrement et

²⁹ <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/tourisme/declaration-services-citoyens>

l'accompagnement. Ce qui peut expliquer le faible taux de rejets et retraits enregistrés par le programme (8 rejets et 10 retraits/refus enregistrés en 8 ans de mise en œuvre).

Des enjeux demeurent au niveau des délais de traitement notamment et de l'analyse des demandes d'aide; ainsi que dans le délai de mise à disposition des fonds consentis au titre des prêts et subventions. Les promoteurs sondés estiment en effet que les délais de réponse et de versement des fonds sont très longs, ce qui complique et rend difficile parfois le respect des échéances de réalisation des projets soutenus. Les promoteurs expriment également des préoccupations quant au montant du prêt qui ne dépasse pas 60 % du coût du projet (ce qui rend difficile la recherche des 40 % manquants) et la garantie de prêt dont le mécanisme leur semble complexe, incompréhensible, voire aberrant. Sur ce dernier aspect, les données du programme montrent en effet qu'entre 2013 et 2020, le PADAT – Volet 1 a offert 14 garanties de prêts. Ce qui fait une moyenne de moins de 2 garanties de prêts octroyées par année.

Concernant la modalité de garantie des prêts, la gestion du programme explique que celle-ci est surtout sollicitée par les promoteurs de moyenne envergure évoluant dans le domaine de l'événementiel pour garantir ou augmenter leur marge de crédit auprès des banques à charte. Elle reconnaît que son mécanisme particulier (taux d'intérêt de la garantie s'ajoutant à celui du prêt) peut expliquer l'attractivité peu élevée de cette modalité, mais trouve pertinent de la maintenir dans le dispositif d'action du PADAT et s'engage à intensifier en direction de sa clientèle, la sensibilisation sur cet aspect du programme.

En sus des préoccupations ci-dessus, les bénéficiaires et gestionnaires suggèrent d'explorer les pistes suivantes afin d'améliorer le programme et l'adapter à son contexte :

- L'élargissement du champ des projets admissibles au Volet 1 en vue d'y inclure les projets de développement des terrains de golf, les restaurants qui dans certains de leurs aspects offrent des produits du terroir et des expériences gastronomiques, les microbrasseries qui sont populaires et attirent une clientèle diversifiée en région, les gîtes touristiques, etc.
- La diminution des taux d'intérêt pour les prêts directs, en faisant par exemple abstraction du risque.
- Le remplacement de l'avis sectoriel obligatoire par une demande d'opinion au bureau du Tourisme des différentes régions pour juguler les longs délais de réponse.
- L'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au PADAT, particulièrement les sommes réservées aux subventions.

Tableau 11 : Taux de satisfaction du PADAT - Volet 2

Critères évalués	Volet 2		
	Satisfaction	Insatisfaction	Motifs (satisfaction)
L'accompagnement et les conseils reçus du personnel	16/16	-	- Très satisfait du support fourni par IQ-Tourisme
Les consignes relatives à la documentation en appui de la demande d'aide financière	16/16	-	
Le délai de traitement et d'analyse de la demande	16/16	-	- Efficacité et vitesse de traitement
Les consignes transmises quant à la documentation exigée en reddition de comptes	16/16	-	
Le montant de l'aide financière accordée	14/16	2/16	
Le délai de mise à disposition des prêts	15/16	1/16	
L'adéquation entre les annonces et les réalisations du programme	16/16	-	

Le programme dans son ensemble	16/16	-	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'ensemble, l'équipe de IQ nous a aidé tout au long du processus, ce qui nous a bien facilité la tâche. - Les banques étaient sur le frein quant à l'octroi du prêt.
--------------------------------	-------	---	--

Source : Rapport du sondage auprès des promoteurs ayant bénéficié des interventions financières du volet 2 du PADAT

Le taux de satisfaction du Volet 2 du PADAT est plus que satisfaisant puisque les promoteurs interrogés plébiscitent le programme dans son ensemble. En effet, 16/16 sont totalement satisfaits ou satisfaits du programme. Ils semblent apprécier particulièrement l'accompagnement et les conseils du personnel d'IQ-Tourisme, l'efficacité et la vitesse de traitement des demandes d'aide financière.

Résultats de la question :

Question 4.1	Dans quelle mesure le programme comble-t-il les attentes de la clientèle bénéficiaire du PADAT ?
Résultats :	Les résultats sont très satisfaisants (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'unique cible est dépassée <i>L'évaluation confirme, au regard du résultat des sondages, que le PADAT - Volets 1 et 2 répond de manière satisfaisante aux attentes de sa clientèle.</i></p> <p><i>L'évaluation juge également pertinentes les préoccupations exprimées par une partie de la clientèle du programme, concernant les délais de traitement des demandes et le versement des financements accordés, ainsi que la complexité alléguée de la modalité de garantie de prêt.</i></p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 100px; margin-top: 10px;"></div>

art.37

4.5. L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET DE L'INTERVENTION - VOLET 1

Question 5.1. Les objectifs immédiats de l'intervention sont-ils atteints ?

Indicateurs

- 27** Nombre de projets soutenus/réalisés présentés par année financière, région touristique, type d'aide financière
Cible 27 : Production des extraits attendus
- 28** Pourcentage d'avancement des projets soutenus
Cible 28 : Au moins 75 % des projets terminés par rapport aux projets soutenus
- 29** Pourcentage de projets soutenus par le milieu (ATR)
Cible 29 : Au moins 10 % des projets soutenus financièrement

Résultats de la cible 27

Cible 27 :	Production des extraits attendus
Résultats :	La cible est atteinte B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation confirme que sur la période objet de l'évaluation, le PADAT – Volet 1 a sélectionné et soutenu financièrement 93 projets. Les extraits attendus sont effectivement produits.

Explications des résultats de la cible 27 :

Le PADAT – Volet 1 a soutenu 93 projets au titre de la période allant de 2013 à 2021. 79 projets ont bénéficié de prêts et 14 projets ont obtenu des garanties de prêts. 9 projets parmi ceux ayant obtenu des prêts ont également bénéficié de subventions.

8 refus ont été prononcés à la suite essentiellement des recommandations négatives du MTO au travers des avis sectoriels et 10 promoteurs se sont volontairement retirés du programme après l'annonce de l'admissibilité. Hormis un cas de retrait motivé par la suspension des activités en raison de la pandémie de la COVID-19, l'évaluation n'a pas obtenu les informations susceptibles de motiver les 9 autres retraits.

Malgré la relative variabilité constatée dans le nombre de projets soutenus au fil des années et par région touristique, l'évaluation est d'avis que l'extrait principal attendu de la coordination du programme est produit.

Tableau 12 : Nombre de projets soutenus par le PADAT – Volet 1 par année financière, région touristique et type d'aide financière / Refus-Retraits couvrant la période comprise entre 2013 et 2021.

Région touristique	Prêts	Garanties de prêts	Subventions	Année	Projets soutenus	Refus	Retraits
Abitibi -Témiscamingue		1		2013-2014	14	3	1
Bas Saint-Laurent	4	2		2014-2015	10		2
Canton-de-l'Est	11		4	2015-2016	9	1	
Centre-du-Québec	3		1	2016-2017	15		2
Charlevoix	4	1		2017-2018	10	2	
Chaudière-Appalaches	8			2018-2019	15	1	2
Duplessis	2		1	2019-2020	11		3
Eeyou Estchee	0			2020-2021	9	1	
Gaspésie	4	2		TOTAL	93	8	10
Lanaudière	4	1		Signalons qu'en l'absence de données et d'information, l'évaluation n'a pas pu calculer et apprécier le taux d'approbation des demandes soutenues par rapport aux demandes d'aide financière reçues.			
Laurentides	4	1	1				
Laval	0						
Manicouagan	1						
Mauricie	4	1					
Montérégie	4		2				
Montréal	9	3					
Outaouais	3						
Québec	8	1					
Saguenay Lac-Saint-Jean	6	1					
Sous-totaux	79	14	9				
TOTAL		93	-				

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

Résultats de la cible 28

Cible 28 :	Au moins 75 % des projets terminés par rapport aux projets soutenus
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Au vu de l'historicité du programme (plus de 8 ans de mise en œuvre), l'évaluation note que le pourcentage des projets terminés est très satisfaisant étant donné qu'il est supérieur à la cible retenue; soit 88. 17 % des projets terminés par rapport au portefeuille des projets soutenus.

Explications des résultats de la cible 28 :

La gestion du programme utilise la notion de « statut » pour apprécier l'état d'avancement des projets soutenus. Sur cette base, le statut d'un projet est soit en cours de réalisation ou terminé.

Selon IQ-Tourisme, un projet est terminé lorsque l'intervention est administrée. Ce qui signifie que 100 % de l'aide est déboursée, soit 80 % + 20 % après réception du rapport d'audit; mais également que les travaux sont entièrement réalisés et que le projet est mis en exploitation. À noter que le suivi des remboursements après le versement intégral de l'aide se fait conjointement avec les banques grâce à un système informatique qui génère mensuellement les factures (capital et intérêts) dont le terme est échu et gère les congés de remboursement. Seuls 2 cas de défauts de paiement (correspondant à 4 % de l'aide accordée) sont rapportés sur la période d'évaluation; lesquels se sont d'ailleurs soldés après relance. Selon la gestion

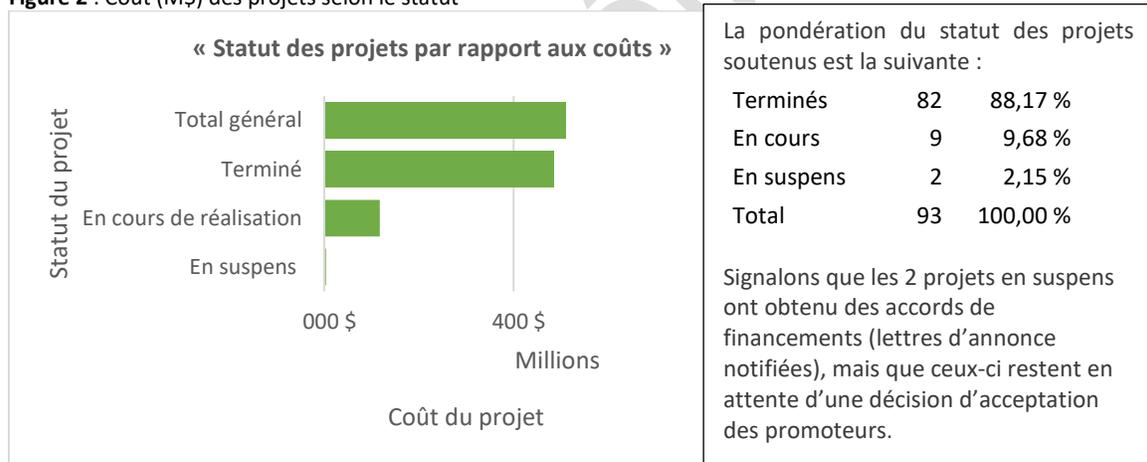
du programme, la correction de cette situation passe par la mise en œuvre graduelle des actions suivantes: relance du promoteur, mise en demeure de régulariser la situation et transfert du cas aux créances spéciales pour mise en place d'un plan de défaut. A contrario, le projet est en cours de réalisation lorsque 80 % de l'aide est déboursée sur présentation des factures.

Le statut des 93 projets soutenus au titre du PADAT – Volet 1 est le suivant : 82 projets terminés, 9 projets en cours de réalisation et 2 projets en suspens. Le croisement des données relatives aux échéances de réalisation des projets soutenus terminés avec les années d'octroi des aides financières montre que plus tôt le projet est soutenu, plus vite son exécution est achevée. Relevons tout de même qu'un projet soutenu en 2014-2015 est toujours en cours d'exécution et la gestion du programme justifie la situation par le fait que l'entreprise a été victime d'un incendie, ce qui a eu pour effet de retarder la fin des travaux soumis dans le cadre du programme.

Le taux de réalisation/exécution des projets soutenus de la période comprise entre 2013-2014 à 2017-2018 est en effet très nettement supérieur à la cible initiale fixée (*Tableau 13 ci-dessous*). L'évaluation note en revanche un fléchissement dudit taux sur la période allant de 2019-2020 à 2020-2021; laquelle correspond à la pandémie de la COVID-19 et son corollaire de mesures sanitaires qui ont fortement impacté l'activité économique au niveau fédéral (Canada) et provincial (Québec) : pénurie de main-d'œuvre, bris dans les chaînes d'approvisionnement, hausse des prix des matériaux de construction, etc.

La gestion du programme estime que le taux d'avancement des projets PADAT - Volet 1 est supérieur au taux moyen affiché par les autres programmes administrés par IQ et ayant un niveau de maturité semblable.

Figure 2 : Coût (M\$) des projets selon le statut



Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

Tableau 13 : Statut des projets par année financière/croisement des échéances de réalisation et année d'octroi de l'aide financière de 2016 à 2020.

Année financière	Projets soutenus	Projets en cours	Projets en suspens	Projets terminés	Taux d'exécution des projets soutenus
2013-2014	14	-	-	14	100 %
2014-2015	10	1	-	9	90 %
2015-2016	9	-	-	9	100 %
2016-2017	15	-	-	15	100 %
2017-2018	10	-	-	10	100 %
2018-2019	15	2	-	13	86,66 %
2019-2020	11	3	2	6	54,54 %
2020-2021	9	3	-	6	66,67 %
Total	93	9	2	82	88,17 %

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

Résultats de la cible 29

Cible 29 :	Au moins 10 % des projets soutenus financièrement par le milieu (ATR)
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation juge que le critère de priorisation régionale est respecté pour l'ensemble des 93 projets soutenus par le PADAT-Volet 1. De plus, 12,9 % d'entre eux ont bénéficié du soutien financier des EPRT-ATR.

Explications des résultats de la cible 29 :

Le soutien du milieu au projet soutenu est repérable dans l'avis de pertinence régionale qui est inclus dans l'avis sectoriel du MTO. Il est multiforme et peut prendre la forme d'une aide financière sous la forme d'une subvention ou d'une contribution ou constituer une décision de conformité par rapport aux objectifs et aux priorités régionales de l'ATR.

Les objectifs et priorités réfèrent à un large éventail d'aspects qui va de la complémentarité à l'offre touristique locale et régionale, du renforcement de la notoriété et du pouvoir attractif de la destination, en passant par le potentiel de forfaitisation ou le réseautage présenté par le projet avec l'offre touristique régionale, de sa proximité avec une masse critique d'activités (attraits et événements) qui participeront à l'expérience touristique proposée aux visiteurs (par exemple, les attractions, une route touristique, l'hébergement ou la restauration) ou le fait que le projet bénéficie d'un appui favorable des organismes et entreprises de la région, etc.

Concernant la conformité aux objectifs et aux priorités régionales de l'ATR, l'évaluation a noté que les 93 projets soutenus ont reçu un avis favorable de pertinence régionale. Le critère de priorisation régionale est donc respecté à 100 %. Pour ce qui est du soutien financier, les données du programme montrent que 12 projets sur les 93 soutenus ont obtenu des subventions de l'EPRT 12-15 (3), l'EPRT 16-20 (8) et l'EPRT 20-22 (1), d'un montant total de 626 272 \$. Ce qui équivaut à un pourcentage de 12,9 % de projets financés par le PADAT – Volet 1 qui sont soutenus financièrement par le milieu (ATR). L'évaluation constate une évolution au fil des ans du nombre de projets soutenus, qui est passé de 3 en 2012-2015 à 8 en 2016-2020.

Résultats de la question :

Question 5.1	Les objectifs immédiats de l'intervention sont-ils atteints ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>2 cibles sont dépassées et 1 est atteinte. <i>L'évaluation juge que les objectifs immédiats attendus de la coordination du programme sont atteints. Les projets sélectionnés selon les critères du programme sont effectivement financés ou sont en cours de financement.</i></p> <p><i>Également, l'évaluation juge très satisfaisant le niveau d'avancement de l'exécution des projets soutenus et ce malgré le léger ralentissement des activités noté en 2019-2020 et 2020-2021 du fait de la pandémie de la COVID-19.</i></p>

Question 5.2. Les effets visés sont-ils atteints ?

Indicateurs

- | | |
|----|---|
| 30 | Nombre d'emplois maintenus et/ou créés
Cible 30 : Évolution à la hausse ou stabilisation du nombre des emplois |
| 31 | Nombre de visiteurs supplémentaires
Cible 31 : Augmentation des visiteurs par année |
| 32 | Nombre de projets soutenus qui prolongent la saison touristique ou atténuent les écarts de saisonnalité
Cible 32 : Augmentation du nombre de projets soutenus qui prolonge la saison touristique ou atténue les écarts de saisonnalité |

Pour estimer le nombre d'emplois ETC (cible 30), la clientèle touristique (cible 31), les écarts de saisonnalité (cible 32) et les revenus induits par les interventions du PADAT-Volet 1 (cible 33), l'évaluation a procédé selon les hypothèses suivantes :

- Collecte de 300 FRT auprès des 63 promoteurs parmi les 82 dont les travaux sont achevés. Les informations collectées représentent les prévisions et données réelles avant, pendant et après les projets.
- Déduction des constats à partir des données réelles avant et après les projets; à l'exclusion des données prévisionnelles et de celles enregistrées pendant les projets qui sont jugées trop optimistes et parcellaires/incomplètes, dans le but d'atténuer les biais d'analyse.
- Exclusion des années 2019 et 2020 de l'analyse, car le nombre de promoteurs répondants et celui des FRT produits au titre de ces exercices sont trop faibles pour générer des échantillons susceptibles de produire des résultats viables.
- Adoption d'une technique de traitement des données basée sur l'estimation des moyennes annuelles à partir des données de base fournies par les promoteurs (avant et après les projets) dans les FRT. Ensuite, estimation à partir des moyennes obtenues des données consolidées pour l'ensemble des projets achevés et enfin comparaison des situations après et avant; suivie de l'analyse des écarts observés. *La démarche détaillée d'estimation des 4 indicateurs est présentée à l'annexe 2.*

Résultats de la cible 30

Cible 30:	Évolution à la hausse ou stabilisation du nombre des emplois.
Résultats :	La cible est atteinte en partie ©
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'évaluation constate des augmentations des emplois ETC de +134 en 2013-2014, +184 en 2014-2015 et +405 en 2015-2016 après la mise en exploitation des projets. Ces augmentations sont suivies par de fortes baisses en 2016, 2017 et 2018 qui seraient en majorité imputables à un cycle de prévisions exceptionnellement optimistes attribuables à 2 projets de développement d'attraits touristiques.</p> <p>Cependant, en raison du biais que pourrait induire le faible nombre des FRT reçues en 2017 et 2018, l'évaluation est d'avis que les résultats obtenus sont encore très provisoires et recommande pour ce faire la prudence dans leur interprétation.</p>

Explications des résultats de la cible 30 :

Les données de 2013, 2014 et 2015 montrent une hausse substantielle des emplois ETC annuels après la mise en exploitation des projets par rapport à la situation prévalant avant les projets. Les hausses enregistrées sont de +134 en 2013-2014, +184 en 2014-2015 et +405 en 2015-2016. L'évaluation estime qu'elles correspondent aux emplois ETC additionnels générés grâce à la participation des promoteurs concernés au programme.

La situation semble s'inverser à partir de 2016 à 2018 où l'on observe des baisses importantes qui vont de -1 584 en 2016-2017, -1 224 en 2017-2018. Elles s'expliquent par des prévisions extrêmement optimistes de 2 projets de développement d'attraits touristiques dont les coûts sont chacun supérieurs à 10 M\$. Ces projets ont projeté de maintenir et/ou créer pour la seule année 2017 plus de 1 200 emplois. En excluant de l'analyse les données de ces 2 projets, l'évaluation note une persistance de la baisse sur l'année correspondante, quoi que celle-ci soit d'importance moindre, soit -383 en 2016-2017.

Vu le nombre relativement bas des promoteurs qui ont déposé des FRT contenant des données réelles après projet en 2017 et 2018 (moyenne de 9 fiches par exercice), l'évaluation analyse ce résultat avec prudence et tend à le considérer comme provisoire.

Tableau 14 : Situation comparative des emplois ETC annuels avant/après portant sur la période allant de 2013 à 2018.

Année	Situation avant- projet		Situation après - projet		Écart (après -avant)
	Projets achevés	Emplois ETC consolidés	Projets achevés	Emplois ETC consolidés	
2013-2014	14	584	14	718	+134
2014-2015	9	66	9	250	+184
2015-2016	9	140	9	545	+405
2016-2017	15	1 787	15	203	-1 584
2017-2018	10	1 377	10	153	-1 224
2018-2019	13	465	13	114	-352
Total	-	4 419	-	1 984	-2 435

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

Résultats de la cible 31

Cible 31:	Augmentation des visiteurs par année.
Résultats :	La cible est atteinte en partie ©
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'évaluation constate au titre de la période 2013 et 2015 une augmentation d'environ 74,25 % de la clientèle touristique après la mise en exploitation des projets par rapport à la situation prévalant avant le programme. Cette augmentation est suivie toutefois d'une baisse en 2017 et 2018.</p> <p>L'évaluation estime que les constats relevés doivent être interprétés avec prudence, et ce pour les mêmes raisons que celles évoquées à la cible 30.</p>

Explications des résultats de la cible 31 :

Les données d'achalandage de 2013 et 2015 montrent que le nombre de clients touristiques enregistré après la mise en exploitation des projets s'établit en moyenne à 2,8 M par an contre 1,6 M avant les projets. Cela implique que la participation au programme induit chez les bénéficiaires une augmentation de la clientèle touristique de l'ordre de 74,25 %. L'évaluation constate que plus tôt les projets sont achevés, plus matures ils sont pour attirer davantage la clientèle touristique.

La situation s'inverse en 2017 et 2018, avec une baisse du nombre de clients après la mise en exploitation des projets. Comme pour la cible 30, l'évaluation interprète les données de ces années avec prudence. Précisons qu'un des projets de développement susmentionnés escompte à lui seul environ 356 000 clients en 2017 et 2018 et l'autre projette 216 000 clients sur la même période.

Tableau 15 : Comparaison (après - avant projets) du nombre total de clients pour l'ensemble des projets achevés au titre de la période allant de 2013 à 2018.

Année	Nombre total de clients		Écart (après-avant)	Moyenne partielle	
	Après - projet	Avant - projet		Après - projet	Avant - projet
2013	2 145 402	1 212 078	+933 324	2 781 939	1 596 494
2014 ³⁰	2 429 183	-	-		
2015	3 418 475	1 980 909	+1 437 566		
2016	906 639	634 899	+271 740	472 964	3 374 669
2017	275 223	8 485 855	-8 210 632		
2018	237 029	1 003 253	-766 224		
Total	9 411 951	13 316 994	-6 334 226	+74,25 % de hausse (2013 et 2015)	

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022

³⁰ Données avant-projet non disponibles

Résultats de la cible 32

Cible 32:	Augmentation du nombre de projets soutenus qui prolongent la saison touristique ou atténuent les écarts de saisonnalité
Résultats :	La cible est atteinte ⓑ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation est d'avis que l'intervention du PADAT - Volet 1 a contribué à prolonger la saison touristique. En effet, 14 % environ des projets soutenus ont prolongé leurs activités touristiques au-delà de la très haute et haute saison touristique. Ce qui a contribué au niveau des régions impactées à la prolongation de la saison touristique.

Explications des résultats de la cible 32 :

L'évaluation constate qu'avant l'intervention du PADAT – Volet 1, l'activité annuelle moyenne de la majorité des projets soutenus (6/8) s'étalait sur les 4 mois représentant la très haute et la haute saison touristique³¹ au Québec; soit juin, juillet, août et septembre. Une petite proportion (2/8) parvenait à étirer leurs activités au-delà de cette période en exerçant également en décembre, janvier, février et mars.

Pendant la réalisation des projets, l'activité annuelle moyenne de la majorité des projets soutenus (7/11) est de 4 mois et plus, avec notamment des activités offertes sur l'ensemble de la haute saison et qui s'étalent de mai à septembre. Soulignons que 36 % des projets (4/11) proposent également des activités au-delà de la haute saison, notamment en décembre, janvier, février et/ou mars.

Après la mise en exploitation des projets, l'évaluation constate que l'activité annuelle moyenne de la majorité des projets soutenus semble se stabiliser entre 5 et 6 mois, couvrant l'ensemble de la haute saison (juin à septembre) et une partie de la basse saison (décembre, janvier, février, mars et/ou avril). La particularité dans ce dernier cas de figure est que la proportion de projets soutenus (soit 19/137) qui proposent des activités au-delà de la haute saison (entre 2 et 3 mois d'activité de plus) semble plus élevée que celle observée avant et pendant les projets. À noter qu'un seul projet parmi ceux ayant fourni des données après-projet offre des activités sur toute l'année (soit en 2016, 2017, 2018 et 2019). Voir l'annexe 2 pour les détails de l'estimation.

Résultats de la question :

Question 5.2	Les effets visés sont-ils atteints ?
Résultats :	Les résultats sont perfectibles Ⓒ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Une cible est atteinte et 2 cibles sont atteintes en partie. L'évaluation juge que les effets visés sont atteints en partie. En effet, les données disponibles montrent un réel changement de situation aussi bien au regard des emplois, de l'achalandage que de la durée des activités, pour les projets présentant une certaine maturité d'exploitation (notamment ceux achevés en 2013, 2014 et 2015) par rapport à la situation préexistante avant la participation au programme.

³¹ Très haute saison au Québec : juillet et août / Haute saison : juin et septembre / Moyenne saison : mai, octobre et décembre / Basse saison : janvier, février, mars, avril et novembre.

	<p>À contrario, l'évaluation est réservée sur les constats induits de l'examen des données des années 2016, 2017 et 2018. En effet, les estimations prévisionnelles extrêmement optimistes de certains grands projets de développement d'attraits touristiques (2016 et 2017) combinées au faible nombre de FRT produite (2017 et 2018) introduisent des biais importants dans les données de cette période et incitent par conséquent l'évaluation à les interpréter avec prudence. Les situations y afférentes ayant vocation à évoluer avec l'antériorité de l'exploitation des projets.</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
--	---

art.37

Question 5.3. Le programme génère-t-il des retombées socio-économiques positives ?

Indicateurs

- 33** Chiffre d'affaires des promoteurs
Cible 33 : Augmentation du chiffre d'affaires des promoteurs par année
- 34** Compétitivité
Cible 34 : Hausse des investissements privés

Résultats de la cible 33

Cible 33:	Augmentation du chiffre d'affaires des promoteurs par année
Résultats :	La cible est atteinte en partie ☺
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate que les promoteurs dont les projets sont mis en exploitation enregistrent des revenus et réalisent des bénéfices nets (hormis en 2017). Ces revenus sont conséquents

	<p>de 2013 à 2015, mais commencent à baisser à partir de 2016 jusqu'en 2018.</p> <p>Cependant, à défaut de comparable fiable (très petit échantillon de FRT sur les données prévisionnelles ou avant-projets), l'évaluation n'a pas pu déterminer si les revenus enregistrés sont en augmentation par rapport aux revenus possiblement réalisés avant la participation desdits promoteurs au programme.</p>
--	---

Explications des résultats de la cible 33 :

L'indicateur 33 est analysé sous l'angle des revenus des activités et bénéfices nets enregistrés par les promoteurs participant au programme.

Vu le nombre négligeable de promoteurs ayant déposé des FRT contenant des données financières avant les projets (8 promoteurs pour 18 FRT de 2013 à 2017), l'évaluation a choisi d'estimer uniquement les revenus et bénéfices nets moyens générés par année et promoteur ayant déposé des FRT après la mise en exploitation des projets. Retenons que la proportion des revenus et bénéfices nets attribuable à la clientèle touristique rattachée aux activités des projets soutenus après leur mise en exploitation a été estimée à partir des revenus et bénéfices globaux de base déclarés dans les FRT. Elle représente 78 % en moyenne (de 2013 à 2018) des revenus et bénéfices nets globaux. *La démarche détaillée pour ce faire est présentée à l'annexe 2.*

Les promoteurs dont les projets sont déjà en exploitation enregistrent des revenus réels conséquents de 2013 à 2015, mais ceux-ci commencent à baisser en 2016 pour ensuite stagner en 2017. Cette tendance baissière va se poursuivre de manière prononcée en 2018. Une analyse fine des données montre que les années 2013 et 2015 affichent des résultats exceptionnellement élevés, plus de 100 M\$ chacun. Les raisons suivantes expliquent en partie les constats effectués :



art.23

Tableau 16 : Revenus annuels consolidés de l'ensemble des projets achevés et en exploitation sur la période allant de 2013 à 2018.

Année	Moyenne annuelle par promoteur		Projets achevés	Situation consolidée annuelle par projets achevés	
	Revenus	Bénéfices nets		Revenus	Bénéfices nets
2013	8 236 557	426 300	14	115 311 804	5 968 200
2014	2 834 668	42 192	9	25 512 012	379 727
2015	15 298 866	1 677 171	9	137 689 791	15 094 538
2016	1 133 561	45 483	15	17 003 417	682 246
2017	1 712 713	-253 617	10	17 127 132	-2 536 168
2018	775 649	19 700	13	10 083 441	256 106
Total	29 992 014	1 957 229	-	322 727 597	19 844 650

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022

Résultats de la cible 34

Cible 34:	Hausse des investissements privés
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le résultat est identique à la cible 7.

Résultats de la question :

Question 5.3	Le programme génère-t-il des retombées socio-économiques positives ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>1 cible est dépassée et une est atteinte en partie. <i>L'évaluation confirme que le PADAT - Volet 1 contribue à stimuler l'économie des régions touristiques impactées par ses interventions en créant des conditions permettant aux projets soutenus de générer des retombées socio-économiques positives. Les données fournies par les promoteurs prouvent que leur participation au programme a contribué en 2013, 2014 et 2015 à créer des emplois, à augmenter le nombre de visiteurs, à prolonger la saison touristique et à favoriser l'obtention des revenus et bénéfices chez les promoteurs concernés du secteur touristique.</i></p> <p><i>L'évaluation est même d'avis que plus l'antériorité des projets en exploitation sera grande, plus importantes seront les retombées socio-économiques qui seront générées en 2016, 2017 et 2018.</i></p>

Question 5.4. Le programme génère-t-il des investissements privés ?

Indicateurs

- 35** Effet de levier
Cible 35 : Effet démultiplicateur supérieur à 1,95

- 36** Volume des investissements privés
Cible 36 : Hausse des investissements privés

Résultats des cibles 35 et 36

Cible 35:	Effet démultiplicateur supérieur à 1,95
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	Le résultat est identique à la cible 9.
Cible 36:	Hausse des investissements privés
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	Le résultat est identique aux cibles 7 et 34.

Résultats de la question :

Question 5.4	Le programme génère-t-il des investissements privés ?
Résultats :	Les résultats sont très satisfaisants (A)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	<p>Les 2 cibles sont dépassées</p> <p><i>Un des principaux objectifs du PADAT - Volet 1 est de stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec. L'évaluation juge que le programme atteint cet objectif car, les données montrent une évolution à la hausse des investissements de source privée induits par les interventions du PADAT - Volet 1, par rapport au montant qui était escompté. L'ampleur de cette hausse des investissements de source privée est corroborée par la capacité d'autofinancement (effet de levier supérieur de la cible) des promoteurs soutenus.</i></p>

Question 5.5. Quel est l'impact de la COVID-19 sur les effets du programme ?

Indicateurs

- 37** Taux des projets abandonnés à cause de la COVID-19
Cible 37 : Augmentation par année du nombre de projets abandonnés à cause de la COVID-19
- 38** Taux des projets dont la réalisation est ralentie à cause de la COVID-19
Cible 38 : Augmentation par année du nombre de projets dont la réalisation est ralentie à cause de la COVID-19
- 39** Degré d'impact de la COVID-19 sur les effets recherchés
Cible 39 : Diminution et/ou Ralentissement des effets

Résultats des cibles 37, 38 et 39

Cibles 37, 38, 39 :	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation par année du nombre de projets abandonnés à cause de la COVID-19- Augmentation par année du nombre de projets dont la réalisation est ralentie à cause de la COVID-19- Diminution et/ou ralentissement des effets recherchés
Résultats :	L'atteinte des 3 cibles n'a pas pu être évaluée.
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'évaluation n'a pas pu évaluer les 3 cibles, car IQ-Tourisme n'a pas recueilli les données sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les activités du programme ainsi que sur les extrants et effets attendus.</p> <p>Cependant, l'évaluation note que des mesures ont été prises à l'interne pour aider les promoteurs à traverser ce temps de latence et de ralentissement des activités. Un moratoire automatique de 6 mois a ainsi été appliqué dès mars 2020 à tous les remboursements de capital échus, auquel pouvait s'ajouter sur demande un moratoire additionnel de 6 mois pour les promoteurs réalisant des projets en région.</p>

4.6. L'ÉTUDE DES CAS À SUCCÈS - VOLET 1

Trois cas à succès proposés par IQ-Tourisme

[REDACTED]

art.23

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

art.23

[REDACTED]

[Redacted]

[Redacted]

art.23

[Redacted]

[Redacted]

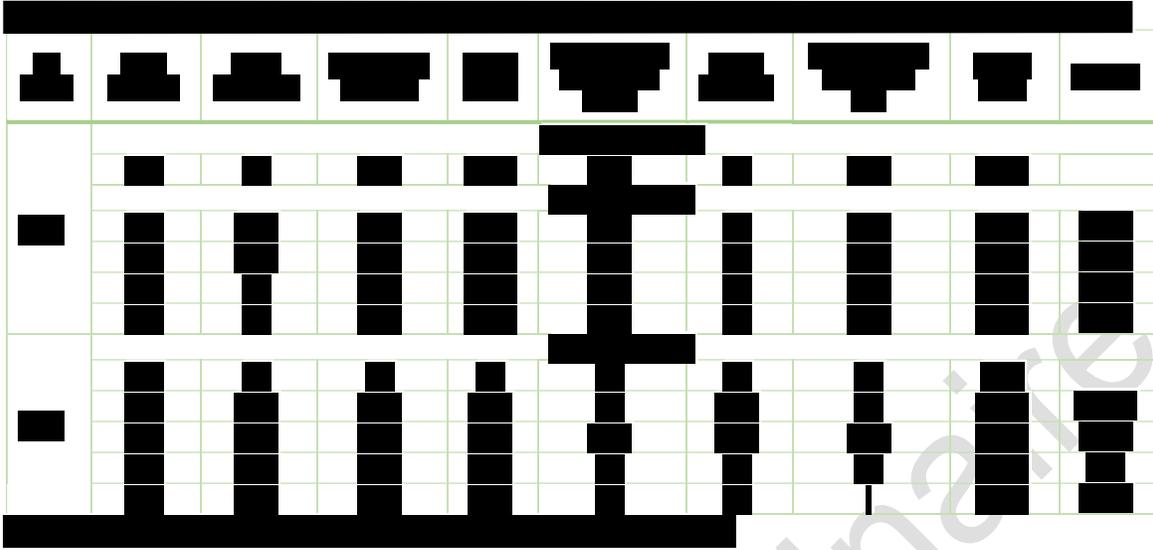
[Redacted]

[Redacted]

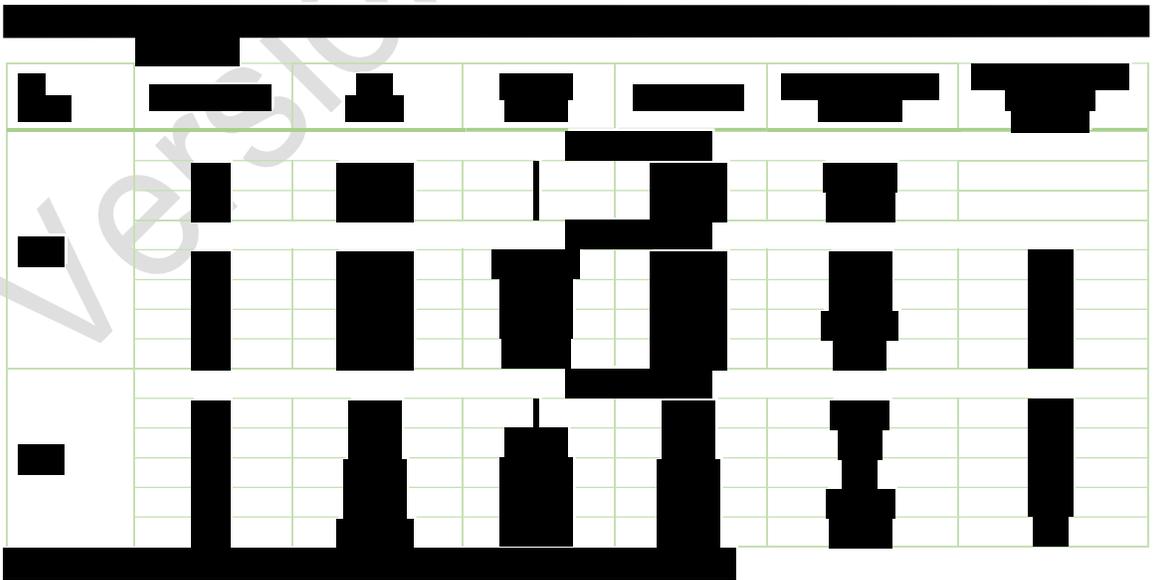
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]



art.23



[Redacted text block]

art.23

[Redacted text block]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Versio

4.7. LE BILAN DES RÉALISATIONS DU PADAT - VOLET 2 DU 10 JUIN 2020 AU 31 OCTOBRE 2021

Question 6.1. Quels sont les résultats visés ? Le programme génère-t-il des investissements privés ?

6.1.1. Résultats obtenus au titre du PADAT – Volet 2 du 10 juin 2020 au 31 octobre 2021

Les normes du programme prescrivent que les données sur les travaux d'amélioration et de rénovation ainsi que les travaux de construction effectués par les projets soutenus, seront recueillies auprès des bénéficiaires du programme afin de mesurer les résultats du PADAT.

Pour les travaux d'amélioration et de rénovation, la cueillette concerne le nombre d'unités d'hébergement rénovées, le nombre de salles de réunion/congrès rénovées et le nombre de projets visant la rénovation des aires publiques; ainsi que le nombre d'établissements hôteliers ayant réalisé des travaux d'amélioration et d'adaptation de leurs équipements et de leurs infrastructures pour permettre le respect des mesures sanitaires. Pour les travaux de construction, la collecte concerne le nombre de nouveaux établissements d'hébergement, le nombre de nouvelles unités d'hébergement et le nombre de nouvelles salles de réunion/congrès.

52 projets répartis dans 15 régions touristiques ont été soutenus en 2020-2021 et 2021-2022, soit 36 projets en 2020-2021 et 16 projets en 2021-2022 (1^{er} avril au 31 octobre 2021). Le montant des prêts consentis par le PADAT - Volet 2 est de 85,4 M\$ pour des projets dont les coûts sont estimés à 106,9 M\$.

L'évaluation constate que la conformité aux règles de financement du programme qui exigent qu'au moins 80 % du financement soit accordé à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal et de Québec est assurée par l'affectation dès la mise à disposition du budget du programme des sommes dévolues à chaque rubrique. Ainsi, en 2020-2021, un montant de 40 M\$ a été affecté à Québec et Montréal contre 160 M\$ pour les autres régions. En 2021-2022, ce fût respectivement 10 M\$ d'une part et 40 M\$ d'autre part. Les déboursements des prêts sont administrés en fonction du solde restant disponible dans chaque rubrique. Toutefois, le programme n'étant qu'à sa première année de mise en œuvre, l'évaluation estime qu'il est encore trop tôt pour porter un jugement sur cette exigence du programme.

Tableau 22 : Projets soutenus par région touristique et année par le PADAT - Volet 2

Régions touristiques	Projets soutenus	Coûts	Aide accordée	Projets soutenus	Coûts	Aide accordée
<i>Année financière</i>		2020-2021		2021-2022 (1 ^{er} avril au 31 octobre 2021)		
Abitibi-Témiscamingue	1	1 749 150	1 399 320	1	600 000	480 000
Bas-Saint-Laurent	2	2 900 000	2 320 000	1	3 100 000	2 480 000
Cantons-de-l'Est	3	6 421 000	5 136 800	1	1 025 000	820 000
Centre-du-Québec	1	1 040 000	750 000	2	2 202 316	1 761 853
Charlevoix	-	-	-	1	4 890 000	3 910 000
Duplessis	1	1 000 000	800 000	1	1 000 000	800 000
Gaspésie	1	1 160 000	92 8000	2	1 600 853	1 074 704
Lanaudière	1	2 050 000	1 500 000	-	-	-
Laurentides	-	-	-	2	5 526 578	4 435 905
Laval	1	6 213 548	5 000 000	-	-	-
Mauricie	-	-	-	2	2 107 286	1 698 429
Montréal	1	5 190 000	4 152 000	1	5 995 195	5 000 000

Montréal	5	11 956 636	9 326 709	-	-	-
Québec	14	27 524 444	21 852 780	-	-	-
Saguenay Lac-Saint-Jean	5	9 428 390	7 942 712	2	2 232 648	1 786 118
<i>Sous-Totaux</i>	36	76 633 168	61 108 321	16	30 279 876	24 247 009

Source : Données du PADAT – Volet 2, MTO, situation au 28 février 2022.

Tableau 23 : Projets soutenus par année et aide financière accordée par le PADAT - Volet 2

Année financière	Projets soutenus	Coûts	Aide accordée
2020-2021	36	76 633 168	61 108 321
2021-2022	16	30 279 876	24 247 009
Total	52	106 913 044	85 355 330

Source : Données du PADAT – Volet 2, MTO, situation au 28 février 2022.

Le statut des projets soutenus au 31 octobre 2021 révèle que seuls 3 projets sont intégralement achevés; ce qui témoigne du caractère récent des activités du volet 2. Cependant, l'évaluation n'a pas pu déterminer, en l'absence d'information, si ce faible niveau de réalisation est dû aux effets de la pandémie de la COVID-19 dont les impacts possibles peuvent être : les annulations/retards ou les reports des travaux, les problèmes de main-d'œuvre, ou encore l'augmentation des coûts des travaux du fait de la rareté, etc.

Tableau 24 : Statut des projets soutenus au titre de la période évaluée
(1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2021 (en M\$))

Statut	Nombre	Coûts des projets	Aide accordée
En cours d'exécution	49	104 626 616	83 511 545
Terminés	3	2 286 428	1 843 785
Total	52	106 913 044	85 355 330

Source : Données du PADAT – Volet 2, MTO, situation au 28 février 2022.

Le bilan de l'exécution des travaux pour les 52 projets soutenus se présente comme suit :

Pour les travaux de construction :

- Un projet de construction d'un site d'hébergement de type motel a été soutenu au cours de la période visée. La gestion du programme signale qu'à la date du 28 février 2022, 7 projets de construction de nouveaux établissements sont en étude au titre de l'année 2021-2022.
- 71 nouvelles unités d'hébergement ainsi que 13 nouvelles salles de réunion/congrès ont été construites et ajoutées au parc hôtelier québécois. Signalons que les ajouts concernent de plus les balcons et les unités d'hébergement, une piscine et l'aménagement des aires communes.

Pour les travaux d'amélioration et de rénovation :

- 2 401 unités d'hébergement existantes ont été rénovées ainsi que 98 salles de réunion/congrès. Les mises à niveau et rénovations portent majoritairement sur les chambres et appartements, les aires communes et bâtiments (piscines, restauration, revêtement extérieur, toitures et fenêtres, hall). Notons que les 51 projets soutenus comptent au total 5 186 unités d'hébergement (*dont 46,3 % sont rénovées ou en cours de rénovation*) et 276 salles de réunion/congrès (*dont 35,5 % sont rénovées ou en cours de rénovation*).
- 35 projets parmi les 52 comportent des travaux d'amélioration et d'adaptation de leurs équipements et de leurs infrastructures pour permettre le respect des mesures sanitaires; contre 16 qui n'en comportent pas.

Tableau 25 : Portrait de l'état de réalisation des travaux exécutés et/ou en cours d'exécution au titre des 52 projets soutenus en 2020-2021 et 2021-2022 (1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2021)

Région touristique	Projets soutenus	Nombre total de salles et unités (existant)		Nombre d'unités d'héberg.		Nombre de salles de réunions/congrès	
		Unités d'héberg.	Salles de réunion/congrès	Rénovées	Ajoutées	Rénovées	Ajoutées
Abitibi - Témiscamingue	2	127	0	127	0	0	0
Bas- Saint Laurent	3	430	28	56	15	6	2
Canton de l'Est	3	189	19	37	4	10	1
Centre-du-Québec	3	310	50	178	0	21	1
Duplessis	1	73	2	24	12	0	0
Estrie	1	54	3	54	3	0	0
Gaspésie	3	170	8	84	0	0	0
Lanaudière	1	90	6	90	0	6	0
Laval	1	114	0	110	-4	0	2
Montérégie	2	327	32	257	0	0	0
Montréal	5	799	46	361	0	6	1
Québec	14	1 158	30	685	20	23	6
Saguenay Lac-Saint-Jean	7	751	37	119	2	26	0
Charlevoix	1	35	0	21	19	0	0
Côte-Nord	1	100	0	50	0	0	0
Laurentides	2	333	13	49	0	0	0
Mauricie	2	126	2	99	0	0	0
TOTAL	52	5 186	276	2 401	71	98	13

Source : Données du PADAT – Volet 2, MTO, situation au 28/02/2022.

6.1.2. Structure de financement des projets soutenus par le PADAT – Volet 2

Le taux des prêts accordés aux 52 projets soutenus (soit 80,24 %) est conforme aux normes du programme, puisqu'il est en dessous du taux maximal de 90 % des coûts admissibles des projets. Les mises de fonds qui représentent 18,79 % du coût des projets sont aussi conformes au minimum de 10 % exigé.

L'évaluation estime en l'état des activités du PADAT - Volet 2 que sa structure de financement des 52 projets soutenus est cohérente avec les règles de financement. Laquelle est constituée comme suit : prêts PADAT (80,24 %) + mise de fonds (19,63 %) + autres financements de source privée et divers ajustements (0,12 %).

Tableau 26 : Sources de financement des projets soutenus par le volet 2 du PADAT en 2020-2021 et 2021-2022
(1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2021).

Région touristique	Nombre de projets soutenus	Aide accordée	Mise de fonds	Autres sources de financement/ajustements	Coûts des projets
Abitibi-Témiscamingue	█	1 879 320 \$	█		█
Bas-Saint-Laurent	█	4 800 000 \$	█		█
Cantons-de-l'Est	█	5 956 800 \$	█ \$		7 446 000 \$
Centre du Québec	█	2 511 853 \$	█		3 242 316 \$
Charlevoix	█	3 910 000 \$	█	█	█
Duplessis	█	1 600 000 \$	█	█	█
Gaspésie	█	2 002 704 \$	█	█	█
Lanaudière	█	1 500 000 \$	█		█
Laurentides	█	4 435 905 \$	█		█
Laval	█	5 000 000 \$	█	█	█
Mauricie	█	1 698 429 \$	█		█
Montréal	█	9 152 000 \$	█	█	█
Montréal	█	9 326 709 \$	█		█
Québec	█	21 852 780 \$	█	█	█
Saguenay-Lac Saint Jean	█	9 728 830 \$	█		█
Total	52	85 355 330 \$	20 643 322 \$	914 392 \$	106 913 044 \$
Pourcentage		79,84 %	19,31 %	0,85 %	100 %

art.23

Source : Données du programme MTO-IQ-Tourisme, situation au 28 février 2022

CHAPITRE 5 : LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de ses travaux, l'évaluation formule la recommandation ci-dessous. Laquelle a été discutée avec la gestion du programme, notamment la DDTPM et la Division Tourisme d'IQ. Cette recommandation vise l'amélioration continue du programme et s'inscrit le cas échéant dans une perspective de renouvellement de ce dernier. Elle découle des constats induits de l'analyse des cibles des indicateurs 30 à 33 qui traitent des effets du programme.

Un plan d'action détaillant les modalités retenues (*actions à mener, structures responsables, échéances de réalisation et indicateurs*) pour la mise en œuvre de ladite recommandation sera soumis en temps opportun par les responsables du programme. Il fera l'objet d'un suivi par le responsable de l'audit interne et de la gestion des risques du MTO.

La recommandation est la suivante :

art.37

[REDACTED]

[REDACTED]

ANNEXES

1. Modèle logique du PADAT

MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES (PADAT)	
Raison d'être	
<ul style="list-style-type: none"> - Pallier les difficultés de financement des entreprises touristiques par l'octroi de prêts, de garanties de prêts et de subventions afin « d'accroître l'investissement privé et stimuler l'innovation » au profit du renouvellement de l'offre touristique et la bonification du parc hôtelier du Québec. 	
VOLET 1	VOLET 2
Objectifs du programme	
<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec; - Permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique du Québec; - Stimuler l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état des infrastructures du parc hôtelier et l'ajout d'unités d'hébergement touristique; - Améliorer et adapter des équipements et des infrastructures pour permettre le respect des mesures sanitaires, à travers : <ul style="list-style-type: none"> o La rénovation et la mise à niveau des unités d'hébergement, des salles de réunion/congrès rénovées, des aires publiques, etc. o L'ajout d'infrastructures hôtelières; o L'amélioration et l'adaptation des équipements et des infrastructures pour permettre le respect des mesures sanitaires.
Clientèles admissibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Les organismes à but lucratif (OBL) légalement constitués au Québec; - Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués au Québec; - Les coopératives légalement constituées au Québec; - Les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale; - Tout regroupement de ces clientèles. <p>NB : L'entreprise doit avoir une structure financière, une qualité de gestion et un personnel professionnel et technique qui permettent d'assurer la rentabilité, la compétitivité et la pérennité de l'entreprise.</p>	
Critères d'admissibilité	
<ul style="list-style-type: none"> - Être inscrit sur le site BonjourQuébec.com, si applicable, à l'exception des projets en démarrage; - Lorsque requis, détenir le sceau d'Aventure Écotourisme Québec "Accrédité Qualité- Sécurité" ou être en démarche pour l'obtenir; - Présenter un potentiel de rentabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être une entreprise opérant au Québec; - Démontrer des perspectives de rentabilité à moyen terme; - Être classée comme un « établissement hôtelier » en vertu du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique.
Projets admissibles	
<p>Attrait ou équipement touristique lié à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction; - Reconstruction, incluant la démolition d'une infrastructure désuète existante; - Agrandissement; - Aménagement intérieur ou extérieur; - Adaptation ou la reconversion; - Acquisition ou le remplacement d'équipement; - Déploiement d'une nouvelle expérience touristique. 	<p>Projets relatifs aux travaux de construction et la rénovation et la mise à niveau des infrastructures hôtelières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de construction : construction et l'agrandissement d'établissements hôteliers. - Travaux de rénovation et de mise à niveau des infrastructures hôtelières mises en place ou rénovées il y a plus de 10 ans.

Nature de l'intervention	
- Trois types d'intervention financière disponibles : le prêt, la garantie de prêt et la subvention.	- L'intervention financière disponible : le prêt.
Intrants	
<ul style="list-style-type: none"> - Budget : 180 M\$ pour la période 2013 à 2021, dont 158 M\$ pour les prêts et garanties de prêts et 22 M\$ pour les subventions. - Création au sein d'IQ d'une nouvelle division dédiée au tourisme, soit Investissement Québec - Division Tourisme (IQ Tourisme). - Système informatique (SYGIC) pour le calcul automatisé des taux d'intérêt. - Ressources humaines du MTO, IQ Tourisme et des ATR pour le traitement des demandes d'aide financière et le suivi de l'exécution des projets soutenus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget : 200 M\$ pour 2020-2021 et 50 M\$ pour 2021 -2022 pour les prêts exclusivement. - Ressources humaines de IQ Tourisme pour le traitement des demandes d'aide financière et le suivi de l'exécution des projets soutenus.
Activités de coordination du programme	
<ul style="list-style-type: none"> - Réception en continu des demandes d'aide financière; - Analyse d'admissibilité; - Sollicitation des avis sectoriels auprès du MTO; - Sollicitation des avis régionaux auprès des ATR; - Analyse financière; - Prise de décision de financement; - Envoi et signature des lettres d'offre de financement et/ou de refus; - Signature des conventions d'aide financière; - Versement de l'aide financière; - Suivi et reddition de comptes. 	
Activités de production (projets soutenus)	
<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation, implantation, expansion, modernisation d'un attrait, d'un équipement, d'un produit spécialisé ou d'un service touristique; - Construction, agrandissement ou réfection d'une infrastructure touristique; - Envoi de FRT et autres documents de redditions de compte (audit d'un vérificateur externe). 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'amélioration, de rénovation et de mise à niveau des infrastructures hôtelières; - Travaux de construction d'unités d'hébergement; - Envoi de FRT et autres documents de redditions de compte (audit d'un vérificateur externe).
Extrants découlant de la coordination du programme et des projets financés	
<ul style="list-style-type: none"> - Projets sélectionnés; - Prêt, garantie de prêt ou subvention accordés; - Offres de prêts et conventions de financement signées; - Avis sectoriels obtenus; - Financements versés; - Exécution des travaux des projets soutenus; - Documents de reddition de comptes obtenus; - FRT collectées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets sélectionnés; - Prêt accordés; - Offres de prêts et conventions de financement signées; - Financements versés; - Exécution des travaux des projets soutenus; - Documents de reddition de comptes obtenus; - FRT collectées.
Résultats à court et moyen terme	
<ul style="list-style-type: none"> - Attraites et équipements touristiques agrandis ou reconvertis; - Offre touristique adaptée au contexte de la pandémie; - Bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise implantées; - Projets (ou de composantes) innovants implantés; 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet amélioration et rénovation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Unités d'hébergement rénovées; ○ Salles de réunion/congrès rénovées; ○ Aires publiques rénovées; ○ Équipements et infrastructures adaptés aux mesures sanitaires.

<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du nombre d'attraits ayant une offre multi saisons; - Offre d'activités de la région touristique diversifiée; - Emplois de qualité maintenus et/ou créés; - Augmentation de l'offre touristique responsable et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet construction : <ul style="list-style-type: none"> o Nouveaux établissements d'hébergement construits; o Nouvelles unités d'hébergement construites; o Nouvelles salles de réunion/congrès construites.
Résultats à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des recettes touristiques; - Génération de nuitées et/ou prolongation de la durée des séjours; - Renforcement de la notoriété et le pouvoir d'attractivité de la région (motive les déplacements); - Meilleure structuration de l'offre touristique, notamment par une stratégie de forfaitisation; - Atténuation des écarts de saisonnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état des infrastructures du parc hôtelier; - Ajout d'unités d'hébergement touristiques. - Amélioration et adaptation des équipements et des infrastructures aux mesures sanitaires; - Préparation de la relance de l'industrie touristique post-pandémie.

2. Méthodologie pour l'estimation de la clientèle touristique, des emplois ETC, des revenus/bénéfices nets des promoteurs et des écarts de saisonnalité

PADAT – VOLET 1 : DONNÉES FINANCIÈRES (REVENUS ET BÉNÉFICES NETS)

Précisons qu'aux fins de l'évaluation, le chiffre d'affaires des promoteurs est considéré comme le revenu généré par les activités des projets soutenus. 221 FRT sur les 300 collectées comportent des données financières des projets achevés. Ces données ont trait aux revenus des activités, aux dépenses et aux bénéfices nets des promoteurs.

Tableau : Répartition des FRT-Données financières par année et type de données sur la période allant de 2013 à 2018.

Année	Nombre de FRT	Promoteurs concernés	Moyenne FRT/promoteur	FRT – Données financières par type de donnée				
				Prévisionnelles	Avant-projet	Pendant-projet	Après-projet	Info. Non disponible
2013	77	13	5		8	4	49	16
2014	44	9	4	3	2	2	23	14
2015	34	7	4		2		24	8
2016	29	11	2		2	3	22	2
2017	15	8	1		4		9	2
2018	14	8	1			3	11	
2019	4	4	1				3	1
2020	4	3	1					4
TOTAL	221	63	3	3	18	12	141	47

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

Les données de 2020 sont exclues de l'analyse en raison du petit nombre de FRT produites. Il en est également de même pour les données prévisionnelles ainsi que les données réelles obtenues pendant le projet. Les données financières produites étant globales, l'évaluation a tout d'abord déterminé la portion desdits revenus et bénéfices attribuable à la clientèle touristique liée au projet avant et après. Des moyennes annuelles ont été estimées par promoteurs à partir des chiffres obtenus et celles-ci ont ensuite été rapportées aux 63 promoteurs ciblés afin

PADAT – VOLET 1 : EMPLOIS ETC

1. La situation présentée dans les résultats des FRT ayant permis l'estimation du nombre des emplois ETC est présentée ci-dessous :

Tableau : Répartition des FRT-Emplois ETC par année et type de données sur la période allant de 2013 à 2018.

Année	Nombre de FRT	Promoteurs concernés	Moyenne FRT/promoteur	FRT - Emplois ETC par type de donnée				
				Prévisionnelles	Avant-projet	Pendant-projet	Après-projet	Non disponible
2013	69	13	5	5	10	4	49	1
2014	42	9	4	12	8	-	22	-
2015	34	7	4	5	5	1	23	-
2016	61	11	5	15	19	3	21	-
2017	38	8	4	16	13	-	9	-
2018	30	8	3	9	9	3	9	-
2019	17	4	4	6	8	-	3	-
2020	9	3	3	3	5	-	1	3
TOTAL	300	63	4	71	77	11	137	4

Source : Données du PADAT- Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022

2. Estimation des emplois ETC moyens par promoteur et année

Année	Situation avant-projet			Situation après-projet		
	Emplois ETC de base	Promoteurs concernés	Moyenne par promoteur	Emplois ETC de base	Promoteurs concernés	Moyenne par promoteur
2013	292	7	42	667	13	51
2014	44	6	7	250	9	28
2015	78	5	16	424	7	61
2016	1 072	9	119	122	9	14
2017	826	6	138	92	6	15
2018	179	5	36	70	8	9
Total	2 491	38	66	1 625	52	31

3. Estimation par année des emplois ETC consolidés par projet achevé et constatation des écarts

Année	Situation avant- projet		Situation après - projet		Écart (après -avant)
	Projets achevés	Emplois ETC consolidés	Projets achevés	Emplois ETC consolidés	
2013-2014	14	584	14	718	+134
2014-2015	9	66	9	250	+184
2015-2016	9	140	9	545	+405
2016-2017	15	1 787	15	203	-1 584
2017-2018	10	1 377	10	153	-1 224
2018-2019	13	465	13	114	-352
Total	-	4 419	-	1 984	-2 435

PADAT – VOLET 1 : CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Tableau : Répartition des FRT-Clientèle par année et type de données sur la période allant de 2013 à 2018.

Année	Nombre de FRT	Promoteurs concernés	Moyenne FRT/promoteur	FRT – clientèle touristique par type de donnée				
				Prévisionnelles	Avant-projet	Pendant-projet	Après-projet	Non disponible
2013	55	13	4	-	2	4	46	3
2014	23	9	2	-	-	1	17	5
2015	26	7	3	-	2	-	22	2
2016	53	11	5	14	16	3	19	1
2017	37	8	4	16	14	-	7	2
2018	25	8	3	9	5	3	5	3
2019	16	4	4	6	7	-	3	-
2020	10	3	3	6	4	-	-	1
TOTAL	246	63	4	51	50	11	119	15

Source : Données du PADAT – Volet 1, IQ-Tourisme/MTO, situation au 24 février 2022.

1. Données réelles de base (avant-après) de la clientèle touristique déclarées par année de 2013 à 2018

Année	Nombre de clients locaux provenant de la MRC	Nombre de clients provenant de la région touristique	Nombre de clients provenant du Québec	Nombre de clients provenant de l'extérieur du Québec au Canada	Nombre de clients provenant des États-Unis	Nombre de clients provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord	Nombre total de clients	Nombre de promoteurs ayant transmis les FRT
Avant-projet								
2013	4 236	21 621	84 724	25 464	9 872	27 237	173 154	2
2014	-	-	-	-	-	-	-	-
2015	61 000	65 180	36 040	22 149	21 547	14 185	220 101	1
2016	66 178	80 364	110 628	34 904	26 572	19 967	338 613	8
2017	1 024 152	1 748 847	1 746 336	374 378	161 650	36 150	5 091 513	6
2018	29 300	59 000	120 100	9 900	4 300	8 920	231 520	3
Total	1 184 866	1 975 012	2 097 828	466 795	223 941	106 459	6 054 901	20
Après-projet								
2013	103 949	164 977	808 097	136 385	82 295	236 727	1 548 967	10
2014	444 540	202 789	134 720	117 813	109 031	70 744	1 079 637	4
2015	409 955	941 842	239 055	200 970	82 044	25 287	1 899 153	5
2016	141 895	88 062	63 048	43 440	45 474	41 179	423 098	7
2017	7 551	41 703	57 535	2 364	661	275	110 089	4
2018	13 515	15 478	41 598	1 541	600	200	72 932	4
Total	1 121 405	1 454 851	1 344 053	502 513	320 105	374 412	5 133 876	34

2. Estimation de la clientèle touristique moyenne (avant-après) par année des promoteurs ayant transmis les FRT de 2013 à 2018

Année	Nombre de clients locaux provenant de la MRC	Nombre de clients provenant de la région touristique	Nombre de clients provenant du Québec	Nombre de clients provenant de l'extérieur du Québec au Canada	Nombre de clients provenant des États-Unis	Nombre de clients provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord	Nombre total de clients	Nombre de promoteurs ayant transmis les FRT
Avant-projet								
2013	2 118	10 811	42 362	12 732	4 936	13 619	86 577	2
2014	-	-	-	-	-	-	-	-
2015	61 000	65 180	36 040	22 149	21 547	14 185	220 101	1
2016	8 272	8 148	4 505	2 769	3 322	2 496	42 327	8
2017	170 692	291 475	291 056	62 396	26 942	6 025	848 586	6
2018	9 767	19 667	40 033	3 300	1 433	2 973	77 173	3
Total	251 849	395 279	413 996	103 346	58 180	39 298	1 274 763	20
Après-projet								
2013	10 395	16 498	80 810	13 639	8 230	23 673	154 897	10
2014	111 135	50 697	33 680	29 453	27 258	17 686	269 909	4
2015	28 379	188 368	47 811	40 194	16 409	5 057	379 831	5
2016	20 271	12 580	9 007	6 206	6 496	5 883	6 0443	7
2017	1 888	10 426	14 384	591	165	69	27 522	4
2018	3 379	3 870	10 400	385	150	50	18 233	4
Total	175 446	282 439	196 091	90 468	58 708	52 418	910 834	34

3. Estimation de la clientèle touristique consolidée (avant-après) par année et pour l'ensemble des projets achevés de 2013 à 2018

Année	Nombre de clients locaux provenant de la MRC	Nombre de clients provenant de la région touristique	Nombre de clients provenant du Québec	Nombre de clients provenant de l'extérieur du Québec au Canada	Nombre de clients provenant des États-Unis	Nombre de clients provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord	Nombre total de clients	Nombre de projets achevés
Avant - projet								
2013	29 652	151 347	593 068	178 248	69 104	190 659	1 212 078	14
2014	-	-	-	-	-	-	-	9
2015	549 000	586 620	324 360	199 341	193 923	99 295	1 980 909	9
2016	124 084	150 683	207 428	65 445	39 858	49 823	634 899	15
2017	1 706 920	2 914 745	2 910 560	623 963	215 533	269 417	8 485 855	10
2018	126 967	255 667	520 433	42 900	14 333	18 633	1 003 253	13
Total	2 536 622	4 059 061	4 555 849	1 109 897	489 658	600 900	13 316 995	-
Après - projet								
2013	145 529	230 968	1 131 336	190 939	115 213	331 418	2 145 402	14
2014	1 000 215	456 275	303 120	265 079	245 320	159 174	2 429 183	9
2015	737 919	1 695 316	430 299	361 746	147 679	45 517	3 418 475	9
2016	304 061	188 704	135 103	93 086	97 444	88 241	906 639	15
2017	18 878	104 258	143 838	5 910	1 653	688	275 223	10
2018	43 924	50 304	135 194	5 008	1 950	650	237 029	13
Total	2 250 525	2 725 824	2 278 889	921 768	609 259	625 687	9 411 951	-

4. Comparaison du nombre total consolidé des clients (après-avant) des projets achevés par année

Année	Nombre total de clients après	Nombre total de clients avant	Écart
2013	2 145 402	1 212 078	+933 324
2014	2 429 183	-	-
2015	3 418 475	1 980 909	+1 437 566
2016	906 639	634 899	+271 740
2017	275 223	8 485 855	-8 210 632
2018	237 029	1 003 253	-766 224
Total	9 411 951	13 316 994	-6 334 226

PADAT – VOLET 1 : PROLONGATION DE LA SAISON TOURISTIQUE

Les constats ci-dessous découlent de l'exploitation de 156 FRT. 8 FRT sur les 160 comportent des données réelles avant-projet, 11 des données réelles pendant le projet et 137 des données réelles après-projet.

1. Estimation de la durée moyenne des activités touristiques avant l'intervention du PADAT

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois d'activités
2013							X	X					2
					X	X	X	X	X	X			6
2015							X	X					2
						X	X	X					3
2016							X	X					2
						X	X	X					3
2017	X	X	X				X	X				X	6
	X	X	X				X	X				X	6
	MOYENNE												3,75

2. Estimation de la durée moyenne des activités touristiques pendant l'intervention du PADAT

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois d'activités
2014						X	X	X					3
2015	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12
	X	X	X										3
							X	X					2
2016					X	X	X	X	X	X			6
2017						X	X	X					3
2018	X	X	X									X	4
2019						X	X	X	X	X	X		6
2020						X	X	X	X				4
						X	X	X	X				4
		X	X				X	X	X	X			6
	MOYENNE												4,82

3. Estimation de la durée moyenne des activités touristiques après l'intervention du PADAT

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois d'activités	
2015			X			X	X	X	X			X	6	
						X	X	X					3	
2016	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12	
			X			X	X	X	X			X	6	
						X	X	X					3	
	X	X	X										3	
							X	X					2	
						X	X	X					3	
					X	X	X	X	X	X				6
		X	X					X	X	X	X			6
	X	X	X								X	X	X	6
								X	X					2
							X	X	X					3
	2017										X	X	X	3
X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12	
			X			X	X	X	X			X	6	
						X	X	X					3	
X		X	X							X	X	X	6	
							X	X					2	
					X	X	X	X	X	X				6
						X	X	X						3
					X	X	X	X	X	X	X			6
		X	X				X	X	X	X	X			6
							X	X	X	X				4
						X	X	X				X		4
X		X	X			X	X	X			X	X	X	9
							X	X	X					2
						X	X	X						3
										X	X	X		3
X	X	X			X	X	X				X		7	
X	X	X			X	X	X				X		7	
					X	X	X						3	
2018	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12	
			X			X	X	X	X			X	6	
						X	X	X					3	
	X	X	X							X	X	X	6	
							X	X					2	
					X	X	X	X	X	X			6	
						X	X	X					3	
					X	X	X	X	X	X			6	
		X	X				X	X	X	X			6	
						X	X	X	X				4	
							X	X	X	X		X	5	
X	X	X			X	X	X		X	X	X	9		
						X	X					2		
					X	X	X					3		

						X	X	X	X	X			5
	X	X	X			X	X	X				X	7
							X	X		X			3
	X	X	X			X	X	X				X	7
						X	X	X					3
	X	X	X	X						X	X	X	7
	X	X	X									X	4
			X				X	X		X		X	5
			X						X			X	3
						X	X	X					3
2019	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	12
	MOYENNE												5,0

Version préliminaire

3. Matrice d'appréciation des résultats du PADAT (Volets 1 & 2) et récapitulatif des réponses aux questions d'évaluation.

Enjeux évaluatifs	Questions d'évaluation	Indicateurs	Cibles	Correspondance	Résultat de la cible	Résultat de la question d'évaluation
1. Pertinence de l'intervention (Volets 1 & 2)	1.1. Dans quelle mesure le PADAT continue-t-il à combler un besoin existant ?	1.1.1. Preuves permettant de déterminer que le Programme est toujours nécessaire	1.1.1.1. Réponse à un besoin du milieu	Cible 1	Atteinte	Résultats satisfaisants  <i>La pertinence des données probantes analysées et l'opinion éclairée des bénéficiaires ainsi que celle des gestionnaires du programme convergent pour attester que l'accès au financement à un taux avantageux demeure un enjeu crucial pour l'industrie touristique. Aussi, l'évaluation juge que l'intervention du PADAT constitue un levier financier et d'accompagnement qui contribue à combler ce besoin dont l'acuité est toujours d'actualité.</i>
		1.1.2. Données probantes de nature qualitative et quantitative pour appuyer la nécessité de maintenir le programme	1.1.2.1. Continuité du besoin justifiant l'intervention	Cible 2	Atteinte	
		1.1.3. Point de vue sur l'importance et la nécessité du PADAT	1.1.3.1. Besoin justifiant l'intervention	Cible 3	Atteinte	
		1.1.4. Besoin exprimé par les promoteurs	1.1.4.1. Au moins 80 % des projets réalisés grâce au programme	Cible 4	Dépassée	
		1.1.5. Utilité perçue par les promoteurs	1.1.5.1. Utilité du besoin justifiant l'intervention	Cible 5	Atteinte	
		1.1.6. Pourcentage des projets réalisés grâce au programme	1.1.6.1. Au moins 80 % des projets réalisés grâce au programme	Cible 6	Dépassée	
		1.1.7. Total d'investissement des projets	1.1.7.1. Évolution à la hausse des investissements privés	Cible 7	Dépassée	
		1.1.8. Volume de financement disponible par rapport au volume de financement demandé	1.1.8.1. Augmentation des financements alloués	Cible 8	Atteinte	
		1.1.9. Effet de levier	1.1.9.1. Effet de levier au moins de 1,95	Cible 9	Dépassée	
		1.1.10. Taux d'intérêt	1.1.10.1. Évolution à la baisse des taux d'intérêt des institutions financières	Cible 10	Atteinte	
	1.2. À quel point le Programme cadre-t-il avec la mission, les mandats et les responsabilités du MTO et avec les	1.2.1. Degré de cohérence avec les priorités stratégiques et la mission et les orientations du MTO	1.2.1.1. Programme cohérent avec les priorités stratégiques du Ministère	Cible 11	Atteinte	Résultats satisfaisants  <i>Les documents de politique stratégique du MTO couplés à la perception des gestionnaires du programme permettent à l'évaluation de conclure d'une part que le PADAT cadre avec la mission, les mandats et responsabilités du ministère; et d'autre part que son intervention est cohérente avec les priorités</i>
		1.2.2. Degré de cohérence avec les priorités stratégiques et la mission et les orientations du gouvernement du Québec	1.2.2.1. Programme cohérent avec la mission et les orientations du gouvernement du Québec	Cible 12	Atteinte	

	orientations gouvernementales ?					stratégiques et orientations du gouvernement provincial du Québec.
	1.3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?	1.3.1. Objectifs, clientèle, projets financés, conditions d'admissibilité	1.3.1.1. Absence de similarité avec d'autres programmes du MTO	Cible 13	Atteinte	Résultats satisfaisants  L'analyse comparative des cadres normatifs des programmes d'aide financière du MTO corrélée à l'opinion des gestionnaires du PADAT permet à l'évaluation de conclure que les interventions du PADAT - Volets 1 et 2 se complètent de manière positive avec respectivement les actions du PSSDT et de l'EPRT (12-15 et 16-20); de même que celles du PARIT.
		1.3.2. Existence d'autres programmes au MTO qui contribuent aux objectifs du PADAT	1.3.2.1. Absence de chevauchement problématique (complémentarité) avec d'autres interventions du MTO	Cible 14	Atteinte	
		1.3.3. Nombre de projets financés par d'autres programmes du MTO	1.3.3.1. Augmentation du nbre des projets financés	Cible 15	Atteinte	
		1.3.4. Volume du financement des projets par d'autres programmes du MTO	1.3.4.1. Augmentation du volume de financement d'autres programmes du MTO	Cible 16	Atteinte	
		1.3.5. Proportion du financement des projets par d'autres programmes du MTO	1.3.5.1. Augmentation du volume de financement d'autres programmes du MTO	Cible 17	Atteinte	
2. Cohérence interne (Volets 1 & 2)	2.1. Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement entre elles ?	2.1.1. Causalité	2.1.1.1. Lien de causalité	Cible 18	Atteinte	Résultats satisfaisants  L'évaluation juge que les composantes des 2 volets du PADAT s'articulent logiquement avec les résultats du programme. Le modèle logique du PADAT met effectivement en évidence la chaîne des résultats et confirme le lien de causalité qui existe entre les différentes composantes du programme.
		2.1.2. Degré de cohérence des composantes du programme avec ses objectifs	2.1.2.1. Absence de contradictions entre les composantes du programme	Cible 19	Atteinte	
		2.1.3. Lien de causalité entre les différents éléments de l'intervention	2.1.3.1. Existence d'un lien de causalité entre les objectifs, les ressources allouées et les activités du programme	Cible 20	Atteinte	
3. Conformité opérationnelle (volet 2)	3.1. Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies ?	3.1.1. Niveau de respect des modalités du programme	3.1.1.1. Cadre normatif respecté	Cible 21	Atteinte	Résultats perfectibles  L'évaluation est d'avis que le PADAT est géré adéquatement et conformément aux règles établies. Cependant des efforts restent à fournir au niveau du respect des délais de traitement des demandes d'aide financière et de réalisation des projets soutenus. Il en est de même pour ce qui est du suivi des FRT et des remboursements des prêts à terme. L'évaluation juge que le solutionnement de ces différents enjeux pourrait contribuer à optimiser le niveau de conformité opérationnelle du Volet 2 du
		3.1.2. Nombre de projets acceptés conformes aux normes du programme	3.1.2.1. Gestion du programme selon les principes de la GAR	Cible 22	Atteinte en partie	
		3.1.3. Processus de cheminement des dossiers respecté	3.1.3.1. Processus d'octroi de l'aide financière respecté	Cible 23	Atteinte	
		3.1.4. Délais respectés entre les différentes étapes du cheminement des dossiers	3.1.3.1. Conformité des délais établis de traitement	Cible 24	Non atteinte	

		3.1.5. Taux de respect des délais de réalisation des projets soutenus	3.1.5.1. Conformité des délais établis de réalisation	Cible 25	Non atteinte	<i>programme avec ses propres normes et les principes de gestion gouvernementaux.</i>
4. Satisfaction (Volets 1 & 2)	4.1. Dans quelle mesure le programme comble-t-il les attentes de la clientèle bénéficiaire du PADAT ?	4.1.1. Taux de satisfaction global du programme	4.1.1.1. Au moins 75% de taux de satisfaction	Cible 26	Dépassée	<p>Résultats très satisfaisants Ⓐ</p> <p><i>L'évaluation confirme, au regard du résultat des sondages, que le PADAT - Volets 1&2 répond de manière satisfaisante aux attentes de sa clientèle.</i></p> <p><i>L'évaluation juge également pertinente les préoccupations exprimées par une partie de la clientèle du programme, concernant les délais de traitement des demandes et le versement des financements accordés, ainsi que la complexité alléguée de la modalité de garantie de prêt.</i></p> 
						art.37
5. Efficacité opérationnelle et de l'intervention (volet 1)	5.1. Les objectifs immédiats de l'intervention sont-ils atteints ?	5.1.1. Nombre de projets soutenus/réalisés présentés par type de projet, année financière, stratégies touristiques, produits touristiques, région touristique, type de l'aide financière	5.1.1.1. Production des extraits attendus	Cible 27	Atteinte	<p>Résultats satisfaisants Ⓑ</p> <p><i>L'évaluation juge que les objectifs immédiats attendus de la coordination du programme sont atteints. Les projets sélectionnés selon les critères du programme sont effectivement financés ou sont en cours de financement.</i></p>
		5.1.2. % d'avancement des projets soutenus	5.1.2.1. Au moins 75% des projets terminés par rapport aux projets soutenus	Cible 28	Dépassée	<p><i>Également, l'évaluation juge très satisfaisant le niveau d'avancement de l'exécution des projets soutenus et ce malgré le léger ralentissement des activités noté en 2019-2020 et 2020-2021 du fait de la pandémie de la maladie du COVID-19.</i></p>
		5.1.3. % de projets soutenus par le milieu (ATR)	5.1.3.1. Au moins 10% des projets soutenus financièrement par le milieu (ATR)	Cible 29	Dépassée	
	5.2. Les effets visés sont-ils atteints ?	5.2.1. Nombre d'emplois maintenus et/ou créés	5.2.1.1. Évolution à la hausse ou stabilisation des emplois	Cible 30	Atteinte en partie	<p>Résultats perfectibles Ⓒ</p> <p><i>L'évaluation juge que les effets visés sont atteints en partie. En effet, les données disponibles montrent un réel changement de</i></p>
5.2.2. Nombre de visiteurs supplémentaires		5.2.2.1. Augmentation des visiteurs par année	Cible 31	Atteinte en partie		

	5.2.3. Nombre de projets soutenus qui prolonge la saison touristique ou atténue les écarts de saisonnalité	5.2.3.1. Augmentation du nombre de projets soutenus qui prolonge la saison touristique	Cible 32	Atteinte	<p>situation aussi bien au regard des emplois, de l'achalandage que de la durée des activités, pour les projets présentant une certaine maturité d'exploitation (notamment ceux achevés en 2013, 2014 et 2015) par rapport à la situation préexistante avant la participation au programme.</p> <p>À contrario, l'évaluation est réservée sur les constats induits de l'examen des données des années 2016, 2017 et 2018. En effet, les estimations prévisionnelles extrêmement optimistes de certains grands projets de développement d'attrait touristiques (2016 et 2017) combinées au faible nombre de FRT produites (2017 et 2018) introduisent des biais importants dans les données de cette période et incitent par conséquent l'évaluation à les interpréter avec prudence. Les situations y afférentes ayant vocation à évoluer avec l'antériorité de l'exploitation des projets.</p> <p>[REDACTED]</p> <p>en raison de nombreux biais révélés (absences de réponse aux demandes, FRT incomplètes, insuffisantes, et non auditées, etc.) et de leurs impacts pervers sur l'appréciation des effets recherchés au niveau du programme.</p>
5.3. Le programme génère-t-il des retombées socio-économiques positives ?	5.3.1. Chiffre d'affaires du promoteur	5.3.1.1. Augmentation du chiffre d'affaires	Cible 33	Atteinte en partie	<p>Résultats satisfaisants </p> <p>L'évaluation confirme que le PADAT - Volet 1 contribue à stimuler l'économie des régions touristiques impactées par ses interventions en créant des conditions permettant aux projets soutenus de générer des retombées socio-économiques positives. Les données fournies par les promoteurs prouvent que leur participation au programme a contribué en 2013, 2014 et 2015 à créer des emplois, à augmenter le nombre de visiteurs, à prolonger la saison touristique et à favoriser l'obtention des revenus et bénéfices chez les promoteurs concernés du secteur touristique. L'évaluation est même d'avis que plus l'antériorité des projets en exploitation sera grande, plus importante seront les retombées socio-économiques qui seront générées en 2016, 2017 et 2018.</p>
	5.3.2. Compétitivité	5.3.2.1. Hausse des investissements privés	Cible 34	Dépassée	
5.4. Le programme génère-t-il des investissements privés ?	5.4.1. Effet de levier	5.4.1.1. Effet démultiplicateur supérieur à 2	Cible 35	Dépassée	<p>Résultats très satisfaisants </p> <p>Un des principaux objectifs du PADAT - Volet 1 est de stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec.</p>
	5.4.2. Volume des investissements privés	5.4.2.1. Hausse des investissements privés	Cible 36	Dépassée	

art.37

						<i>L'évaluation juge que le programme rencontre cet objectif car, les données montrent une évolution à la hausse des investissements de source privée induits par les interventions du PADAT - Volet 1, par rapport au montant qui était escompté. L'ampleur de cette hausse des investissements de source privée est corroborée par la capacité d'autofinancement (effet de levier supérieur de la cible) des promoteurs soutenus.</i>
5.5. Quel est l'impact de la Covid-19 sur les effets du programme ?	5.5.1. Taux des projets abandonnés à cause de la COVID -19	5.5.1.1. Augmentation par année du nombre de projets abandonnés à cause de la COVID-19	Cible 37	Non évaluée	Cibles non évaluées <i>IQ-Tourisme n'a pas recueilli de donnée sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les activités du programme ainsi que sur les extrants et effets attendus.</i>	
	5.5.2. Taux des projets dont la réalisation est ralentie à cause de la COVID-19	5.5.2.1. Augmentation par année du nombre de projets dont la réalisation est ralentie à cause de la COVID-19	Cible 38	Non évaluée		
	5.5.3. Degré d'impact de la COVID-19 sur les effets recherchés.	5.5.3.1. Diminution/Ralentissement des effets recherchés	Cible 39	Non évaluée		



AGIR AUJOURD'HUI
TRANSFORMER DEMAIN

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES (FE)

Rapport d'évaluation

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021

NOTE AU LECTEUR

Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour « millier de dollars », M\$ pour « million de dollars » et G\$ pour « milliard de dollars ».

Selon l'indicateur et les cibles considérés, le total des résultats peut comporter une erreur de $\pm 1\%$ pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.

Ce rapport d'évaluation tire sa source des exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) qui recommande que toute demande présentée dans la perspective du renouvellement des normes d'un programme soit accompagnée d'une évaluation de ses résultats.

Les enjeux évaluatifs qui sont examinés ont été définis par décision du Conseil du trésor et adaptés pour se conformer au document intitulé « Outil d'évaluation » du SCT.

Le suivi des recommandations de ce rapport sera effectué par la direction responsable de la gestion du programme et présenté au comité d'audit du ministère en temps opportun.

La numérotation des indicateurs et des cibles a été modifiée par rapport à la stratégie d'évaluation présentée dans le cadre d'évaluation.

L'année 2020-2021 n'a pas été retenue pour l'analyse de certains indicateurs et cibles, afin d'éviter les biais inhérents aux répercussions de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en vue de juguler la pandémie de la COVID-19.

AUTEURS DU RAPPORT

Marie-France Soucy

Conseillère stratégique/évaluatrice de programme

En collaboration avec

Sylvie Menyengue,

Conseillère en évaluation de programme

Kadio Eliel Nama,

Conseiller en évaluation de programme

POUR NOUS JOINDRE

Direction générale des services à la gestion
Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, Bureau 300
Québec (Québec) G1R 2B5

Pour plus d'information :

evaluation@tourisme.gouv.qc.ca

Version **définitive** – Janvier 2022

REMERCIEMENTS

Le présent rapport est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport. Plus spécifiquement, nos remerciements sont adressés au personnel de la Direction du développement touristique et des projets majeurs (DDTPM), en particulier son bureau de coordination et à la Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires (DCSIA).

Un comité consultatif a été constitué de gestionnaires et de coordonnateurs des secteurs administrant le programme. Il comprend aussi un expert du milieu touristique, spécialisé dans l'administration des programmes et la consultation dans le domaine touristique, afin d'ajouter un point de vue externe aux travaux d'évaluation. Ce comité avait pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives. Les membres du comité, présentés ci-après, devaient valider le cadre

et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui peuvent se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous tenons à remercier les membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le domaine des festivals et événements.

Les membres du comité d'évaluation

- **Mme Sonia Carignan**, coordonnatrice
Direction du développement touristique et des projets majeurs

- **M. François Côté**, directeur
Direction du développement touristique et des projets majeurs

- **M. François Diguier**, expert indépendant en tourisme
Spécialiste dans l'administration des programmes

- **Mme Annie Cloutier**, directrice
Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

- **Mme Marie-France Soucy**, conseillère en évaluation
Direction générale des services à la gestion

- **M. Raymond Zaru**, coordonnateur
Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires

Table des matières

SOMMAIRE	7
CHAPITRE 1	8
LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	8
1.1. <u>L'OBJECTIF DE L'ÉVALUATION</u>	8
1.2. <u>LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION</u>	8
CHAPITRE 2	9
LA DESCRIPTION ET LA LOGIQUE DE L'INTERVENTION DU PROGRAMME	9
2.1. <u>LA DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME</u>	9
2.2. <u>LA LOGIQUE D'INTERVENTION</u>	10
CHAPITRE 3	11
LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION	11
3.1. <u>LES ENJEUX ET LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION</u>	11
3.2. <u>LES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS LIMITES</u>	11
3.3. <u>LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES</u>	12
3.4. <u>LA MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS</u>	12
CHAPITRE 4	13
LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET LEUR INTERPRÉTATION	13
4.1. <u>LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION</u>	13
4.2. <u>LA PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION</u>	22
4.3. <u>LA COHÉRENCE INTERNE</u>	24
4.4. <u>LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE</u>	26
4.5. <u>L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE</u>	29
4.6. <u>L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION</u>	33
4.7. <u>L'EFFICIENCE DE L'INTERVENTION</u>	50
CHAPITRE 5	54
LES CONCLUSIONS	54
5.1. <u>MATRICE DE L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME</u>	54
5.2. <u>SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION</u>	58
5.3. <u>CONCLUSION PAR ENJEU ÉVALUATIF</u>	59
5.4. <u>RECOMMANDATIONS</u>	61
ANNEXES	63
ANNEXE 1 – MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME FE	63
ANNEXE 2 - ESTIMATION DES EMPLOIS ET SALAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FE.....	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Chaîne des résultats du programme FE.....	25
Figure 2 : Évolution des FE soutenus en lien avec le tourisme gourmand ou l'agrotourisme de 2017-2021.	35
Figure 3 : FE tenus/organisés entre 2017 et 2021	37
Figure 4: Évolution de l'indice d'attractivité moyen.	38
Figure 5 : Évolution de l'indice d'attractivité par volet.	39
Figure 6 : Évolution des revenus d'activités des FE par année par volet.	40
Figure 7 : Évolution des nuitées.	42
Figure 8: Accroissement du nombre des FE tenus en hors saison	43
Figure 9 : Évolution du total des revenus des FE par exercice.	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Enveloppes budgétaires du Programme FE (M\$) de 2017 à 2021	9
Tableau 2 : Aide financière accordée dans le cadre du programme FE période du 1er avril 2017 au 31 mars 2021	10
Tableau 3: État des demandes reçues dans le cadre du programme FE de 2017-2021.....	14
Tableau 4: État des demandes admissibles dans le cadre du programme FE de 2017-2021.....	14
Tableau 5: Évolution des financements de source privée déclarés par les FE soutenus dans le cadre du programme FE pour la période comprise entre 2017 et 2021	15
Tableau 6: FE ayant reçu une aide financière dans un autre programme du MTO de 2017 à 2021.....	20
Tableau 7 : Taux de conformité opérationnelle du programme FE au titre de la période allant de 2017 à 2021.	26
Tableau 8: Durée moyenne de traitement d'une demande d'aide par le MTO par saison touristique et par étapes d'analyse pour 2017-2021.....	27
Tableau 9: Durée moyenne (en jours) de traitement des demandes d'aide des FE soutenus et refusés par le MTO au titre de la période 2017 à 2021.....	28
Tableau 10: Évolution du nombre des demandes reçues et approuvées de 2017-2021 par volet et année.	30
Tableau 11: Conventions signées	33
Tableau 12: Évolution des subventions versées de 2017-2021	34
Tableau 13: Composition de l'échantillon de calcul de l'indice d'attractivité.....	38
Tableau 14: Indices d'attractivité des FE de 2017-2020.....	38
Tableau 15: Nombre de participants ou achalandage en nombre (n=) de jours de participation effectués.	40
Tableau 16: Nombre (n=) de jours de participation effectués : québécois et hors Québec.	41
Tableau 17: Tableau des emplois ETC enregistrés entre 2017-2020.	41
Tableau 18: Durée du séjour en nombre de nuitées de 2017-2021	42
Tableau 19: Total des revenus par année de 2017-2020.	45
Tableau 20: Retombées économiques du programme de 2017-2020.....	46
Tableau 21: Portrait économique du programme FE de 2017-2020.....	46
Tableau 22: État des sommes proposées et versées aux FE en soutien aux effets de la COVID-19 au titre de la période 2019-2020.	48
Tableau 23: État des sommes proposées et versées aux FE par le MTO et le statut des FE (annulés/reportés ou maintenus) au titre de l'exercice 2020-2021 en soutien aux effets de la COVID-19.	48
Tableau 24: État des montants résiduels à désengager de l'année 2020-2021.....	49
Tableau 25: Effet de levier des FE soutenus par le programme pour la période 2017-2021.....	51

ABRÉVIATIONS

Abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le rapport d'évaluation	
AS	Programme Aide stratégique
C.T.	Conseil du trésor
DCSIA	Direction des connaissances stratégiques et de l'intelligence d'affaires
DDTPM	Direction du développement touristique et des projets majeurs
DGSG	Direction générale des services à la gestion
DSCGP	Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes
EDNET	Entente de développement numérique des entreprises touristiques
EPRT-ATR	Entente de partenariat régionale en tourisme – Association touristique régionale
ETC	Équivalent temps complet
FAME	Festivals et Événements Majeurs Canada
FE	Festivals et événements
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MTO	Ministère du Tourisme
OBL	Organismes à but lucratif
OBNL	Organismes à but non lucratif
PADAT	Programme d'appui au développement des attraits touristiques
PAET	Programme d'accessibilité des établissements touristiques
PDIT	Plan de développement de l'industrie touristique
PrDIT	Programme de développement de l'industrie touristique
Programme FE	Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques
PSSDT	Programme de soutien aux stratégies de développement touristique
RÉMI	Regroupement des événements majeurs internationaux
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor

SOMMAIRE

La présente évaluation apprécie les résultats obtenus dans le cadre du programme d'aide financière des festivals et événements pour la période allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2021.

La note finale du programme est **B**. Les résultats sont jugés satisfaisants pour l'ensemble des enjeux examinés.

Pertinence
<ul style="list-style-type: none">- <i>Persistance du besoin de financement des FE, accentué par les effets néfastes de la pandémie du COVID-19 et confirmé par plus de 80% des bénéficiaires du programme.</i>- <i>Utilité du programme approuvée par les bénéficiaires à plus de 90% et l'ensemble des gestionnaires interrogés (14/14).</i>- <i>Risque de chevauchement entre le programme FE et l'EPRT 2020-2022, mais non problématique en raison du suivi rigoureux de la règle de cumul des aides financières qui favorise la complémentarité entre les différents programmes d'aide financière du MTO.</i>- <i>Plébiscite à 97% de la subvention comme moyen d'intervention le plus approprié par les bénéficiaires du programme.</i>
Cohérence - Conformité
<ul style="list-style-type: none">- <i>Concordance avérée du programme FE avec la mission, les priorités stratégiques et les orientations du ministère et du gouvernement du Québec.</i>- <i>Taux de conformité du programme aux règles et conditions du cadre normatif : 100%</i>
Efficacité (Effets)
<ul style="list-style-type: none">- <i>1 213 demandes d'aide financière reçues.</i>- <i>659 conventions d'aide financière signées dont 540 annuelles et 119 triennales.</i>- <i>894 événements soutenus.</i>- <i>87,2 M\$ versés à titre de subventions.</i>- <i>749 événements et festivals organisés/tenus dont 119 en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme.</i>- <i>60 millions de jours de participation effectués (excluant 2020-2021).</i>- <i>242 événements et festivals soutenus à hauteur de 22,2 M\$ en appui aux effets de la COVID-19.</i>- <i>139 événements et festivals annulés en tout et 70 en partie, en raison de l'urgence sanitaire.</i>- <i>19 016 emplois directs et indirects enregistrés (excluant 2020-2021).</i>- <i>263,06 M\$ de retombées économiques.</i>- <i>312,6 M\$ des contributions financières additionnelles de source privée dans les budgets de financement des festivals et événements.</i>
Efficiences
<ul style="list-style-type: none">- <i>Rentabilité sociale du programme établie pour le gouvernement du Québec, les promoteurs et la société québécoise.</i>- <i>Ratio de la dépense publique estimé à 1,69.</i>- <i>Effets de levier entre les financements de source privée et publique et l'aide financière FE sont respectivement de 4,73 et 3,07.</i>

L'évaluation conclue que le programme est toujours pertinent, car il continue de répondre aux besoins qui ont justifié sa mise en œuvre. Les résultats attendus du programme sont en majorité atteints notamment avec l'obtention des retombées économiques positives et l'accroissement des contributions financières de source privée dans les budgets des festivals et événements.

Cependant, l'évaluation juge dans la perspective du renouvellement du programme que des possibilités d'amélioration et d'évolution existent. Des améliorations sont envisageables au niveau des modalités qui entourent le processus d'analyse des projets; de l'exploitation sur une base régulière des données des études économiques; de l'enrichissement de l'expérience client et de l'intégration au programme des aspects de développement durable. La pandémie de la maladie du COVID-19 a créé des besoins additionnels dans le domaine des festivals et événements qui pourraient également nécessiter une évolution du programme.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

1.1. L'OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

Conformément à la décision du Conseil du trésor en date du 18 mai 2021, le ministère du Tourisme doit transmettre au SCT un rapport d'évaluation du programme Aide financière aux festivals et événements (FE), au plus tard le 31 janvier 2023, ou préalablement à toute demande de renouvellement ou prolongation du cadre normatif, selon des modalités conformes à celles prévues par la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes et aux instructions qui en découlent.

La Direction générale des services à la gestion (DGSG) a été mandatée pour produire le rapport d'évaluation.

1.2. LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les résultats obtenus dans les trois volets du programme FE au titre de la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021; laquelle couvre les années financières suivantes : 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

L'évaluation fera également un état distinct des sommes versées et du nombre de festivals ou d'événements annulés/reportés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cet état situationnel va porter sur la période qui s'étend de mars 2020 au 31 mars 2021.

CHAPITRE 2

LA DESCRIPTION ET LA LOGIQUE DE L'INTERVENTION DU PROGRAMME

2.1. LA DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Raison d'être du programme

Le programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques, sous forme de subvention versée comptant, vise à pallier les enjeux liés au financement, notamment quant à la stabilité et à la prévisibilité de l'aide accordée à cette industrie en plus de soutenir son émergence, sa croissance et son innovation.

Clientèle visée

La clientèle visée est la même pour les trois volets du programme FE. Dans ce contexte, sont éligibles :

- Les organismes à but lucratif (OBL) légalement constitués ;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués ;
- Les coopératives légalement constituées ;
- Les entités municipales ;
- Les communautés ou les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale ;
- Tout regroupement des clientèles susmentionnées.

Projets admissibles

Les projets admissibles quant à eux doivent être des manifestations publiques et satisfaire aux critères, ainsi qu'aux exigences suivantes :

- Être produites et tenues au Québec ;
- D'une durée minimale de trois jours de programmation ;
- Être organisées en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités ;
- Avoir eu lieu durant un minimum de deux éditions consécutives (les éditions annuelles ou biennales sont considérées) dans un même endroit, et ce, préalablement au dépôt de la demande d'aide financière (ne s'applique pas au volet 3- Événement ponctuel) ;
- Susciter un achalandage significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) qui animent la destination.

Principales modalités de l'aide financière

L'aide financière, sous forme de subvention, est versée comptant. L'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement provincial ne peut excéder 50 % des coûts admissibles de l'événement ou du projet comme stipulé dans la charte budgétaire, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital.

L'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales ne peut excéder 70 % des coûts admissibles de l'événement ou du projet, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital.

Budget du programme

Le tableau qui suit présente sur la période objet de l'évaluation, l'évolution des enveloppes budgétaires autorisées par le Gouvernement du Québec pour le financement des projets admissibles dans le cadre du programme FE. Le budget du programme était de 110,4 M\$ en mars 2017. Il est passé en mars 2019 à 114,4M\$ pour s'établir en mars 2021 à 121,5M\$.

Tableau 1 : Enveloppes budgétaires du Programme FE (M\$) de 2017 à 2021

<i>Année financière</i>	<i>Budget de mars 2017</i>	<i>Budget de mars 2019</i>	<i>Transfert de budget Plan de relance</i>	<i>Budget de mars 2021</i>	<i>Budget Total</i>
2017-2018	21,5				21,5
2018-2019	21,8				21,8
2019-2020	22,1				22,1
2020-2021	22,3	2	-2,9		21,4
2021-2022	22,7	2		10	34,7
Total	110,4	4	-2,9	10	121,5

Source : MTO, Données compilées au 31 mars 2021 à partir des montants indiqués dans les C.T. du programme FE

Relevons que le budget du programme FE a été bonifié de 4,0 M\$ au titre des années 2020-2021 et 2021-2022 en date du 21 mars 2019 pour soutenir les événements et festivals reliés au tourisme gourmand et à l'agrotourisme ; à raison de 2,0 M\$ de plus par année. En 2020-2021, un transfert de budget effectué pour le plan de relance a réduit l'enveloppe budgétaire de 2,9 M\$ à cause de la COVID-19. Dans le cadre du soutien aux entreprises affectées par les effets de la COVID-19, une bonification additionnelle de 10 M\$ uniquement accordée aux FE qui sont prévus en 2021-2022 et 2022-2023 est intervenue en mars 2021.

Aide financière versée

L'aide financière accordée dans le cadre des trois volets du programme FE prend exclusivement la forme d'une subvention non remboursable. Au 31 mars 2021, un montant de 87,2 M\$ de l'aide du programme avait été accordé aux FE dans le cadre des volets 1, 2 et 3 du programme FE.

Tableau 2 : Aide financière accordée dans le cadre du programme FE période du 1er avril 2017 au 31 mars 2021

<i>Volets</i>	<i>Année financière</i>	<i>Aide financière accordée</i>
<i>Volet 1</i>	2017-2018	7 958 000 \$
<i>Volet 2</i>	2017-2018	9 875 000 \$
<i>Volet 3</i>	2017-2018	3 263 060 \$
Total		21 096 060 \$
<i>Volet 1</i>	2018-2019	8 591 000 \$
<i>Volet 2</i>	2018-2019	10 761 500 \$
<i>Volet 3</i>	2018-2019	2 829 265 \$
Total		22 181 765 \$
<i>Volet 1</i>	2019-2020	8 125 000 \$
<i>Volet 2</i>	2019-2020	11 495 289 \$
<i>Volet 3</i>	2019-2020	3 146 165 \$
Total		22 766 454 \$
<i>Volet 1</i>	2020-2021	8 170 000 \$
<i>Volet 2</i>	2020-2021	13 057 000 \$
<i>Volet 3</i>	2020-2021	0 \$
Total		21 227 000 \$
Grand TOTAL		87 271 279 \$

Source : MTO, compilé au 31 mars 2021 à partir de la base de données du programme FE

Volets du programme

Le programme comporte trois volets (volet 1 : festivals et événements touristiques majeurs ; volet 2 : festivals et événements d'envergure touristique et volet 3 : innovation et opportunités).

Objectifs et les résultats attendus

Le programme FE a un double objectif général:

- D'une part, positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale en favorisant le développement des festivals et des événements touristiques, et;
- D'autre part, stimuler l'économie des régions par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

Chacun des 3 volets du programme est doté d'objectifs spécifiques. Le détail des objectifs spécifiques de chaque volet est présenté dans le modèle logique du programme FE (annexe 1).

La réalisation de ces objectifs du programme FE doit permettre l'atteinte des résultats suivants :

À court terme :

- Augmentation du nombre d'activités (festivals et événements touristiques)
- Attractivité des événements touristiques et adhésion des visiteurs;
- Rétention des visiteurs sur le sol québécois;
- Augmentation du nombre de participants (visiteurs) québécois et hors Québec aux festivals et événements;
- Création d'emplois;
- Accroissement des recettes touristiques;
- Mise en valeur de l'agrotourisme et du tourisme gourmand;
- Allongement de la saison touristique et développement du hors saison.

À long terme :

- Progression de l'achalandage par provenance; québécois et hors Québec;
- Progression du chiffre d'affaires du promoteur;
- Impact (retombées) économique des événements soutenus (augmentation du nombre d'emplois, revenus, taxes, etc.).

2.2. LA LOGIQUE D'INTERVENTION

Les liens entre les différentes composantes du programme et la manière dont ceux-ci s'articulent entre eux sont illustrés dans le modèle logique du programme FE joint à l'annexe 1.

CHAPITRE 3

LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION

3.1. LES ENJEUX ET LES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

Le tableau qui suit présente les enjeux évaluatifs et les questions d'évaluation retenus pour apprécier les résultats du programme FE. Il est conforme au cadre normatif du programme, ainsi qu'aux instructions du SCT concernant la révision des programmes ministérielles.

Enjeux à documenter	Questions d'évaluation
Pertinence de l'intervention	Les besoins et le contexte actuel justifient-ils que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir? Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales? Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables?
Pertinence de la nature de l'intervention	La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention?
Cohérence interne	Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement?
Conformité opérationnelle	Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues?
Efficacité opérationnelle	Les objectifs opérationnels sont-ils atteints?
Efficacité de l'intervention	Les objectifs de l'intervention sont-ils atteints? Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus? Quelles sont les sommes versées, ainsi que les événements annulés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19?
Effizienz de l'intervention	Les ratios de dépense par résultat sont-ils raisonnables ? Le programme offre-t-il le maximum de résultats par rapport à l'aide financière ?

3.2. LES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS LIMITES

Le cadre normatif du programme FE précise que les résultats du programme FE doivent être mesurés sur la base des données à recueillir auprès des bénéficiaires dans le cadre de l'exercice d'évaluation. Les méthodes de collecte des données retenues dans le cadre de la présente évaluation privilégient aussi bien les sources de données primaires que secondaires.

Les informations utilisées sont tirées des données du programme FE, du dépouillement de la documentation, de l'étude de 77 dossiers FE (62 soutenus et 15 retraits-refus), d'une entrevue avec le Directeur du développement touristique et des projets majeurs, ainsi que de 3 enquêtes en ligne auprès des FE ayant été refusés (Taux de participation : 25,27 %) ou ayant bénéficié des aides financières (Taux de participation : 44 %) et des gestionnaires¹ du programme (14/14).

Deux limites viennent influencées la fiabilité des résultats constatés :

- Comme mentionné dans la stratégie d'évaluation du programme FE, certaines cibles, notamment l'attractivité, l'achalandage et les nuitées, ont été compilées et analysées sur la base des données des études économiques (études de provenance, de provenance et d'achalandage et d'impacts économiques) déposées par les promoteurs des FE dans le cadre de leurs demandes d'aide financière. Ces études et leurs données sont exigibles chaque année (étude d'achalandage et de provenance pour le Volet 1) et tous les 3 ans : étude d'achalandage et de provenance pour le volet 2 (500 000 et plus) et étude de provenance pour le volet 2 (90 000 à 499 000), indépendamment des facteurs qui sont susceptibles d'influencer le déroulement des activités des exercices concernés.
- Par ailleurs, pour estimer les emplois (ETC) enregistrés-grâce aux subventions versées ainsi que les salaires correspondants, l'équipe d'évaluation a utilisé les données de l'année 2016 sur les retombées économiques des festivals et événements soutenus par le ministère du Tourisme; la seule année disponible.

¹ Par gestionnaire, il faut entendre tous les employés du MTO affectés à la gestion et à l'administration du programme FE, notamment les gestionnaires, les coordonnateurs et les professionnels.

3.3. LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les données ont été analysées par indicateur et cible conformément à la stratégie d'évaluation.

Pour estimer la rentabilité économique du programme FE et apprécier les résultats obtenus dans le cadre de l'intervention du programme FE, la méthode de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) a été appliquée. La méthode retenue a permis de déterminer dans quelle mesure les aides financières accordées par le MTO sont rentables pour le gouvernement du Québec, les promoteurs soutenus et les régions touristiques concernées.

3.4. LA MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Pour apprécier les résultats du programme FE, l'équipe d'évaluation a comparé les résultats obtenus du programme avec les résultats visés dans le cadre normatif. Un jugement a été porté à l'issue de la comparaison pour chaque cible identifiée dans la stratégie d'évaluation, en lien avec un indicateur et une question d'évaluation.

L'appréciation de chaque cible est faite suivant l'échelle ci-dessous et selon les situations suivantes : cible non atteinte, cible partiellement atteinte, cible atteinte et cible dépassée.

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	Le degré Ⓐ signifie : cible dépassée.
Ⓑ	Le degré Ⓑ signifie : cible atteinte.
Ⓒ	Le degré Ⓒ signifie : cible en partie atteinte.
Ⓓ	Le degré Ⓓ signifie : cible non atteinte.

Source : Grille d'évaluation 2021 des interventions normées, Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Mise à jour le 29 mars 2021 – Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021

L'appréciation des questions d'évaluation est faite quant à elle selon l'échelle ci-dessus.

Appréciation	Signification de l'appréciation
Ⓐ	Le degré Ⓐ signifie : Les résultats sont très satisfaisants.
Ⓑ	Le degré Ⓑ signifie : Les résultats sont satisfaisants.
Ⓒ	Le degré Ⓒ signifie : Les résultats sont perfectibles.
Ⓓ	Le degré Ⓓ signifie : Les résultats sont insatisfaisants.

Source : Grille d'évaluation 2021 des interventions normées, Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Mise à jour le 29 mars 2021 – Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021

Un avis général portant sur l'ensemble des résultats du programme sera formulé dans le sommaire et les conclusions du présent rapport, conformément au **guide de l'évaluation des programmes du MTO**.

CHAPITRE 4

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET LEUR INTERPRÉTATION

4.1. LA PERTINENCE DE L'INTERVENTION

Question 1.1. Les besoins et le contexte justifient-ils que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir?

Indicateurs

- 1** Évolution du nombre de demandes reçues annuellement
Cible 1 : Stabilité ou croissance du nombre de demandes reçues annuellement
- 2** Taux d'admissibilité des demandes d'aide reçues
Cible 2 : Stabilité ou croissance du taux d'admissibilité
- 3** Augmentation du montant des investissements privés des événements et/ou festivals annuellement
Cible 3 : Croissance du montant des investissements privés annuellement
- 4** Existence des données probantes de nature qualitative et quantitative pour appuyer ou infirmer la nécessité de maintenir le programme
Cible 4 : Données probantes disponibles justifiant le besoin de la continuité du programme
- 5** Perception des bénéficiaires et gestionnaires sur l'importance et la nécessité du programme FE
Cible 5 : Utilité reconnue par les bénéficiaires et les gestionnaires

Résultats de la cible 1

Cible 1 :	Stabilité ou croissance du nombre de demandes reçues annuellement
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<i>Commentaires de l'évaluateur :</i>	L'évaluation est d'avis que l'exercice 2017-2018 a enregistré une hausse exceptionnelle du fait de l'engouement lié au lancement de la nouvelle version du programme. L'évaluation conclut que le nombre de demandes reçues a connu une évolution continue par la suite qui démontre la réalité du fonctionnement du programme.

Explications des résultats de la cible 1 :

1 213 demandes d'aide financière ont été reçues, soit 318 en 2017-2018, 292 en 2018-2019, 299 en 2019-2020 et 304 en 2020-2021.

Le programme enregistre un niveau de demandes exceptionnel en 2017-2018, soit 318, que le programme ne parviendra pas à réitérer au cours des trois années suivantes. Le fort intérêt qu'a suscité la nouvelle formule du programme et la valeur ajoutée que représentent les subventions dans la structure de financement des FE semblent expliquer cet engouement.

On observe une chute des demandes de 2017-2018 à 2018-2019, qui passent de 318 à 292, soit (-26) demandes, suivie d'une légère remontée entre 2018-2019 et 2019-2020, qui évolue de 292 à 299 (+7 demandes), pour se situer à 304 (+5 demandes) en 2020-2021.

Le secteur justifie la chute par le fait que les FE déclarés non admissibles en 2017-2018 n'ont pas renouvelé leurs demandes d'aide l'année suivante. De plus, les critères d'admissibilité étant mieux compris et assimilés par les promoteurs de FE (anciens et nouveaux), ceux-ci auraient volontairement choisi de ne pas soumettre des demandes qui n'étaient pas admissibles.

Tableau 3: État des demandes reçues dans le cadre du programme FE de 2017-2021.

Année financière	Demandes reçues	Évolution des demandes reçues
2017-2018	318	318
2018-2019	292	-26
2019-2020	299	+7
2020-2021	304	+5
Total	1 213	

Source : Données du programme FE au 31 mars 2021 – MTO

Résultats de la cible 2

Cible 2 :	Stabilité ou croissance du taux d'admissibilité
Résultats :	La cible est atteinte (B)
Commentaires de l'évaluateur :	L'évaluation constate une légère croissance du taux d'admissibilité des demandes reçues annuellement en début de période, suivie d'une stabilisation dudit taux au cours des deux dernières années de la période.

Explications des résultats de la cible 2 :

Le taux d'admissibilité de l'exercice 2017-2018 est de 70,12%, relativement bas par rapport au nombre de demandes reçues. Il s'en suit en 2018-2019, une légère hausse de l'ordre de 3 points, faisant passer le taux de 70,12% à 73,63%.

Le bas niveau des admissibilités serait lié à l'effet « nouveauté du programme » qui aurait incité les FE en général à déposer une première demande pour vérifier leur admissibilité; les FE non admissibles n'ayant pas renouvelé leur demande l'année suivante en raison de la clarification de leur statut. Le taux d'admissibilité a poursuivi la même tendance haussière, quoique légère, pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.

Tableau 4: État des demandes admissibles dans le cadre du programme FE de 2017-2021.

Année financière	Demandes reçues	Taux d'admissibilité
2017-2018	318	70,12%
2018-2019	292	73,63%
2019-2020	299	75,58%
2020-2021	304	75,66%
Total	1 213	73,74% (taux moyen)

Source : Données du programme FE au 31 mars 2021 -MTO

Résultats de la cible 3

Cible 3 :	Croissance du montant des investissements privés annuellement
Résultats :	La cible est atteinte (B)
Commentaires de l'évaluateur :	L'évaluation conclut à une croissance suivie d'une stabilisation du montant des financements de source privée dans la structure budgétaire des événements et/ou festivals soutenus.

Explications des résultats de la cible 3 :

Pour tenir compte de la spécificité du programme FE dont le but est de soutenir les coûts d'exploitation des FE soutenus, la cible 3 est évaluée au regard des financements de source privée² et non des investissements privés. Pour ce faire, seuls les commandites du secteur privé et l'apport des promoteurs seront considérés dans l'analyse des financements de source privée du programme FE.

² Les financements de source privée regroupent les revenus de provenance autre que ceux accordés par les différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal), ainsi que les organismes publics. Le guide de la charte budgétaire y range les revenus des commandites privées, les commandites en biens et services, les revenus des activités, les recettes de fréquentation, la vente des produits et tous les autres revenus non comptabilisés dans les précédentes rubriques.

Les financements de source privée induits par les subventions du programme FE sont de 312,6 M\$ dont 96,2 M\$ en 2017-2018, 108,4M\$ en 2018-2019 et 107,9M\$ en 2019-2020 (confère tableau ci-dessous).

L'analyse tendancielle révèle une hausse des financements de source privée (+ 11,27%) en 2018-2019 par rapport au montant de 2017-2018. La situation se stabilise entre 2018-2019 et 2019-2020 avec toutefois une très légère baisse de -0,45% entre les deux périodes.

La hausse des financements de source privée en 2018-2019 peut s'expliquer par les changements intervenus cette année dans les modalités de calcul des revenus autonomes, à partir desquels sont déterminés la mise de fonds minimale (20%) des promoteurs. En effet, la base de calcul des revenus autonomes en 2017-2018 était constituée des aides des entités municipales, des commandites privées et des revenus des activités. À partir de 2018-2019, celle-ci comprend dorénavant les commandites privées, les commandites en biens et services lorsqu'ils sont audités et les revenus des activités ; à l'exclusion des soutiens financiers de source locale.

Pour éviter les biais dans l'analyse, l'évaluation a exclu l'année 2020-2021 à cause de l'interruption quasi généralisée de l'activité économique du Québec, en raison de la crise sanitaire inhérente à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 5: Évolution des financements de source privée déclarés par les FE soutenus dans le cadre du programme FE pour la période comprise entre 2017 et 2021

Financements de source privée	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Mise de fonds (Promoteurs)	45 232 282	54 037 985	53 365 830,2	152 636 097
Commandites privées	50 974 030	54 382 079	54 568 989	159 925 098
Total	96 206 312	108 420 064	107 934 819	312 561 195
Évolution	129 243 637	+11,27%	-0,45%	

Source : Base de données du programme FE – MTO, situation au 25 août 2021

Résultats des cibles 4 et 5

Cible 4 :	Données probantes disponibles justifiant le besoin de la continuité du programme
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les données probantes permettent de conclure que les besoins en financement dans le domaine des FE existent toujours et que la situation actuelle justifie toujours que le programme FE soit maintenu et poursuivi.
Cible 5 :	Utilité reconnue par les bénéficiaires et les gestionnaires
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les taux d'approbation très élevés des gestionnaires et bénéficiaires confirment la pertinence de l'utilité du programme FE dans le domaine de l'événementiel.

Explications des résultats des cibles 4 et 5 :

L'évaluation a exploité les documents suivants :

Rapport³ du Comité performance de l'industrie touristique, Mai 2011

Il identifie l'accès très limité et coûteux au financement de projets, ainsi que l'allocation marginale des ressources aux entreprises touristiques comme des facteurs entravants pour le renouvellement du produit touristique. L'accessibilité limitée aux sources de financement s'explique par des risques jugés élevés par rapport aux autres secteurs d'activités, ainsi que des marges bénéficiaires nettes plus faibles que les autres secteurs (commerce, services de génie, systèmes informatiques).

Les recommandations du Comité ont inspiré l'élaboration des mesures du PDIT 2012-2020 dont la Mesure 13 de l'axe d'intervention 2 : « Développer et renforcer les produits de calibre international ». La mesure 13 prescrit la poursuite du virage performance des FE et le soutien de l'émergence de nouveaux projets novateurs, à travers la majoration de l'enveloppe du programme FE, qui n'a pas cessé d'évoluer à la hausse. Elle est passée de 110,4 M\$ à 124,4 M\$ de 2017-2018 à 2020-2021.

Rapport de la Chaire de Tourisme de l'UQAM (Janvier 2005)

Le rapport conclut que « *La recherche de financement constitue une activité prenante pour une majorité de festivals et événements* »⁴.

De façon générale, la recherche de financement représente pour une majorité des festivals et événements dans les pays étudiés, une quête répétitive et exigeante à plusieurs égards, notamment en termes de coûts de coordination et de gestion.

Mémoire⁵ pour le Comité permanent des finances de la Chambre des communes (Consultations pré budgétaires - Juillet 2020) sur le thème « Miser sur les festivals et événements pour relancer l'économie et le tourisme »

Le Mémoire conclut que la crise pourrait entraîner la disparition de nombreux festivals et événements et recommande pour ce faire que le gouvernement fédéral intervienne financièrement à travers un fonds dédié pour résorber par des subventions les déficits d'organisations culturelles, dont ceux des festivals et événements.

Le soutien financier en vue de l'organisation, la tenue, le développement et la continuité des FE est aussi identifié par l'ensemble des gestionnaires interrogés (14/14) comme étant l'un des besoins essentiels ayant justifié à l'origine le lancement du programme FE.

13 sur 14 gestionnaires sont d'avis que ce besoin reste d'actualité et que l'intervention du gouvernement, notamment du MTO est toujours utile, surtout pendant la pandémie du COVID-19.

Les bénéficiaires du programme ont également identifié au rang des besoins et objectifs qui ont justifié le lancement du programme les enjeux liés au financement (28,57%) et le soutien de l'industrie de l'événementiel et l'attractivité du Québec (40,60%). Ils sont favorables à 97,14% pour la continuation du programme, ce qui démontre d'une part leur grand intérêt pour le programme FE et l'utilité qu'il recouvre. 99,28% d'entre eux pensent du reste que l'aide reçue dans le cadre du programme a été utile à la réalisation de leur événement ou festival. Les principales raisons invoquées pour motiver la poursuite du programme sont la persistance des besoins en financement et des enjeux liés à la relance de l'industrie touristique, ainsi que la nécessité d'une évolution du modèle d'affaires dans le domaine de l'événementiel conformément aux piliers du [Cadre d'intervention touristique 2021-2025](#).

Malgré les refus obtenus du programme FE, les promoteurs refusés sont d'avis à plus de 90% que l'intervention du MTO doit se poursuivre, majoritairement pour les raisons ayant justifié sa mise en œuvre, notamment la contribution au soutien financier des FE, le positionnement du Québec à l'étranger et le développement des grands et petits FE. Ils pensent du reste en majorité (plus de 80%) que les besoins à l'origine du programme existent toujours.

Résultats de la question :

Question 1.1 :	Les besoins et le contexte justifient-ils que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)

³ Comité performance de l'industrie touristique, Rapport déposé à la ministre du Tourisme : Mai 2011, « *Faire des choix pour une industrie touristique performante* »

<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/ministere/Rapport-comite-performance-it.pdf>

⁴ Chaire de Tourisme de l'UQAM, Rapport final : Janvier 2005, « *Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événements* », page 18.

https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/publications2005_janvier_benchmarking.pdf

⁵ Festivals et événements majeurs (FAME), Mémoire pour le Comité permanent des finances de la Chambre des communes (Consultations pré budgétaires - Juillet 2020) sur le thème « Miser sur les festivals et événements pour relancer l'économie et le tourisme.

<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/FINA/Brief/BR10973976/br-external/FestivalsAndMajorEventsCanada-f.pdf>

<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>5 cibles sur 5 sont atteintes</p> <p>L'évaluation conclut que les difficultés d'accès au financement des entreprises du domaine de l'événementiel qui ont justifié le lancement du programme FE se posent toujours avec acuité. La situation est même devenue préoccupante dans le contexte actuel marqué par la crise sanitaire inhérente à la pandémie de la COVID-19. Elle justifie plus que jamais la nécessité de poursuivre l'intervention du gouvernement pour non seulement soutenir les FE fortement impactés par les effets de la COVID-19, mais également pour préparer la relance du secteur après la pandémie.</p>
---------------------------------------	---

Question 1.2. Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales?

Indicateurs

- 6** Degré de cohérence avec la mission, les priorités stratégiques et les orientations du MTO
Cible 6 : Concordance du programme avec la mission, les priorités stratégiques et orientations du MTO
- 7** Degré de cohérence avec les priorités et les orientations du gouvernement du Québec
Cible 7 : Concordance du programme avec les priorités et orientations du gouvernement du Québec

Résultats de la cible 6

Cible 6 :	Concordance du programme avec la mission, les priorités stratégiques et orientations du MTO
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les documents administratifs examinés confirment que le programme FE découle des politiques stratégiques du MTO et ses différentes composantes sont cohérentes avec lesdits documents. L'opinion des gestionnaires corrobore les constats effectués et permet à l'évaluation de conclure que le programme FE concorde avec la mission, les mandats, les priorités stratégiques et les orientations du MTO.

Explications des résultats de la cible 6 :

En vertu de sa loi constitutive⁶, la mission du ministère du Tourisme se décline en quatre grandes fonctions⁷ dont découlent et s'inscrivent les priorités stratégiques et orientations ministérielles. Les documents stratégiques en lien avec le programme FE sont présentés ci-dessous.

⁶ M-31.2 - Loi sur le ministère du Tourisme 2005, c.37, a. 2.

⁷ Québec, Ministère du Tourisme, Plan stratégique 2019-2023.

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjeus2b1ev0AhVck4kEHbwuDOUQFnoECAMQAAQ&url=https://www3a%2F%2Fcdn-contenu.quebec.ca%2Fcdn-contenu%2Fadm%2Fmin%2Ftourisme%2Fpublications-adm%2Fplan-strategique%2FPL-plan-strategique-tourisme_01.pdf%3F1579618140&usg=AOvVaw18ZwcuQR7Xud4VTZ1_zC8

PDIT 2012-2020 « Un itinéraire vers la croissance »	Plan d'action PDIT 2016-2020 « Appuyer les entreprises, enrichir les régions »	Cadre d'intervention 2021-2025 « Agir aujourd'hui. Transformer demain »
L'axe d'intervention 2 vise à développer et renforcer les produits de calibre international et sa Mesure 13 recommande de : « Poursuivre le virage performance des FE et soutenir l'émergence de nouveaux projets novateurs et d'événements d'envergure internationale en majorant l'enveloppe du programme ».	L'axe d'intervention 2 vise le développement de l'offre touristique dont la finalité est de « Poursuivre l'aide financière aux FE avec pour objectifs d'optimiser les retombées et assurer une meilleure cohérence des interventions des ministères et sociétés d'états déjà engagés dans le soutien des FE ».	Deux (2) axes d'intervention visant à soutenir la relance du secteur touristique (afin d'assurer la viabilité des entreprises à travers des programmes d'aide financière aux entreprises touristiques affectées par la Covid-19) et à propulser le retour à la croissance en soutenant l'innovation touristique.

Les stratégies de développement de l'offre touristique sont déclinées dans les documents de planification stratégique du MTO et sont mises en œuvre à travers les différents programmes du ministère, dont le programme FE. Ce dernier a pour objectifs de : positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale en favorisant le développement des festivals et des événements touristiques ; et stimuler l'économie des régions par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

La concordance de la mesure 13 du PDIT 2012-2020 est vérifiée par la révision des modalités du programme FE, matérialisée par le cadre normatif du 6 février 2018 et ses modificatifs suivants, ainsi que ses critères d'appréciation. L'aide financière n'a cessé d'être bonifiée en application des recommandations de l'axe 2 d'intervention du plan d'action du PDIT 2016-2020. L'enveloppe budgétaire du programme FE est ainsi passée de 110,04 M\$ au début du programme (2017) à 124,4M\$ en mars 2021.

13 gestionnaires sur les 14 interrogés sont tout à fait en accord (7/14) et plutôt en accord (5/14) avec le fait que les objectifs du programme FE concordent avec la mission, le mandat et les responsabilités du MTO, ainsi qu'avec les orientations gouvernementales en matière de développement de l'industrie touristique.

Leurs opinions se basent sur le fait que le programme FE « attire des visiteurs » qui ont un « impact non négligeable sur le développement économique du Québec et des régions ». Les gestionnaires déclarent également que « les FE amènent un achalandage de touristes » et « contribuent à augmenter les recettes touristiques » ainsi que « la clientèle touristique ».

Résultats de la cible 7

Cible 7 :	Concordance du programme avec les priorités et orientations du gouvernement du Québec
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les éléments factuels observés confirment que le programme FE est cohérent avec les priorités et orientations du gouvernement du Québec.

Explications des résultats de la cible 7 :

La cohérence des objectifs du programme FE avec les priorités et orientations gouvernementales a été examinée en lien avec le contenu des discours sur le budget et de politique économique du gouvernement du Québec, ainsi que les plans économiques.

Plan économique du Québec de mars 2017	Discours sur le budget 2019-2020 « Investir maintenant pour maîtriser notre avenir ».	Discours sur le budget 2020-2021 « Votre avenir, votre budget »	Discours sur le budget 2021-2022 « Un Québec résilient et confiant »
Il établit le budget initial du programme FE à 110,04 M\$. Le premier cadre normatif du programme en date du 6 février 2018 reprend ce montant.	Priorité économique est de : Stimuler les investissements privés, car « Les investissements privés sont la clé de la croissance future et de l'augmentation du niveau de vie des Québécois ». Bonification du budget du programme FE de 4,0 M\$ sur 2 ans (2020-2021 et 2021-2022) pour soutenir le tourisme gourmand et l'agrotourisme.	Annnonce d'un appui de 316 millions de dollars d'ici 2024-2025 au secteur touristique.	Annnonce de 204 millions de dollars pour soutenir et relancer le tourisme, secteur parmi les plus affectés par les effets de la pandémie du Covid-19

Le soutien financier des FE à fort potentiel touristique fait partie des outils d'intervention du gouvernement québécois, car ceux-ci sont considérés comme les moteurs économiques et touristiques dans les communautés, tout comme de

puissants moteurs de développement culturel. La bonification du budget du programme FE au fil des ans en est la conséquence.

Résultats de la question :

Question 1.2 :	Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
Commentaires de l'évaluateur :	Les 2 cibles sont atteintes. Les documents gouvernementaux et ministériels confirment que le programme FE est un instrument d'intervention prioritaire du gouvernement du Québec dans le secteur touristique de l'événementiel. Dans le contexte de crise sanitaire ayant cours actuellement, le programme est encore plus que par le passé appelé à jouer un rôle pivot dans la préparation de la relance de l'industrie après la pandémie du COVID-19.

Question 1.3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?

Indicateur

8

Nombre d'événements/festivals financés et volume du financement par d'autres programmes du MTO

Cible 8 : Complémentarité des programmes et/ou absence de chevauchement

Résultats de la cible 8

Cible 8 :	Complémentarité des programmes et/ou absence de chevauchement
Résultats :	La cible est atteinte (B)
Commentaires de l'évaluateur :	Les données prouvent la complémentarité entre le programme FE et sept autres programmes du MTO. L'évaluation a détecté un risque de chevauchement entre le volet 3 de l'EPRT et le programme FE. L'examen approfondi du risque a finalement permis de conclure que l'EPRT agit en complémentarité du programme FE.

Explications des résultats de la cible 8 :

Les données du programme FE montrent qu'entre 2017 et 2021, 235 événements détenus par 126 entreprises du domaine de l'événementiel ont reçu des aides financières à la fois du programme FE et de 7 autres programmes du MTO. Ce nombre représente 32,37% des entreprises de l'événementiel soutenues par le programme FE. Les autres programmes concernés du MTO sont : AS, EDNET 18-20, EPRT 16-20, EPRT 20-22, PADAT, PAET et PSSDT.

Le montant des aides financières octroyé aux 235 événements se chiffre à 8 104 022 \$ (excluant l'aide obtenue par le programme FE). Il est important de noter qu'une même entreprise peut être soutenue pour un ou plusieurs événements par un même programme au cours d'une période.

Seuls les programmes EPRT soutiennent, dans une proportion moindre, les mêmes types de projets que le programme FE, en l'occurrence les festivals et événements.

Tableau 6: FE ayant reçu une aide financière dans un autre programme du MTO de 2017 à 2021.

Autres programmes MTO	Événements soutenus	Entreprises-concernées	Aide accordée (\$ CA)	
EDNET 18-20	63		832 534	art.23
EPRT 16-20	129		1 897 658	
EPRT 20-22	27	126	315 934	
PADAT	4		615 000	
PAET	1		49 192	
PSSDT	10		3 393 704	
TOTAL	235	126	8 104 022	

Source : Données du programme FE produites par le MTO, situation au 15 octobre 2021.

L'analyse comparative des programmes du MTO met en évidence un chevauchement conséquent entre le programme FE et l'EPRT 2016-2020, remplacé à son terme par l'EPRT 2020-2022. Le chevauchement découle de ce que ce programme adresse les mêmes besoins (stimuler l'économie des régions et développer une offre touristique évolutive et innovante) et cible la même clientèle (OBL; OBNL; coopératives; entités municipales; communautés et les nations autochtones; regroupement de ces clientèles) que le programme FE. Il intervient également sous la même forme; à travers notamment l'octroi des subventions non remboursables versées pour la réalisation des projets admissibles qui regroupent en plus des FE, les attraits, les études, les services-conseils, la structuration de l'offre touristique régionale, etc.

Les particularités de chaque programme permettent de relativiser le chevauchement constaté. Le programme FE répond en plus des besoins conjoints avec l'EPRT, au besoin spécifique de financement du domaine de l'événementiel et intervient exclusivement dans l'organisation et la tenue des FE. L'importance du budget du programme FE par rapport à celui de l'EPRT illustre adéquatement cette réalité: soit 124,4 M\$ pour le programme FE au titre de la période 2017-2022 contre 24 M\$ (dont 1,9 M\$ accordés aux FE soutenus) pour l'EPRT 2016-2020 et 25 M\$ (dont 316 K\$ accordés aux FE soutenus) pour l'EPRT 2020 à 2022. A contrario, les FE ne constituent qu'une sous-catégorie parmi les projets admissibles dans le cadre du programme de l'EPRT 2016-2020 et 2020-2022 dont le champ d'action est circonscrit à la région.

Par ailleurs, le chevauchement détecté n'entraîne pas d'incidence négative sur les résultats immédiats visés, notamment ceux en lien avec les activités de production. L'EPRT 2020-2022 vise outre la tenue des FE soutenus, mais aussi la réalisation des autres projets soutenus admissibles, à l'instar des attraits, des équipements, des études, etc. Concernant les FE, l'EPRT (2016-2020 et 2020-2022) soutient les petites et moyennes entreprises en démarrage qui n'ont pas encore 3 années d'activités afin qu'elles puissent rejoindre au bout de deux ans, le cas échéant, les volets 1 ou 2 du programme FE lorsqu'elles rencontrent les critères. Ce n'est pas le cas pour le programme FE qui vise exclusivement l'accompagnement et le soutien financier des FE qui ont plus de 2 éditions d'activités. Au regard des éléments sus mentionnés, l'EPRT agit en complémentarité du programme FE.

6 gestionnaires sur les 14 sondés déclarent avoir connaissance d'autres programmes du MTO dont les objectifs et les clientèles sont semblables à ceux du programme FE; et 5 ont cité l'EPRT. Pour les 5, l'EPRT est complémentaire au programme FE, car, il aide et accompagne les événements en phase de démarrage (petite ampleur) à se développer pour ensuite rejoindre le programme FE.

Les 6 gestionnaires pensent en outre que des dispositifs ont été prévus dans le cadre normatif du programme FE pour prévenir un tel risque, notamment la règle du cumul des aides gouvernementales applicable aussi bien pour les aides octroyées par d'autres programmes du MTO, que les aides octroyées par les programmes des autres paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal).

Rappelons que lorsque le cadre normatif d'un programme d'aide financière permet qu'un bénéficiaire puisse cumuler des aides gouvernementales additionnelles à celle du programme, les règles de cumul doivent être exhaustives afin de s'assurer que l'ensemble des aides gouvernementales ne dépasse pas la valeur réelle des dépenses admissibles et qu'une contribution du bénéficiaire soit prévue. Sauf lorsque la situation est justifiée dans le formulaire CT général, lors du dépôt de la demande d'approbation des normes, le cumul des aides doit, en ce sens, inclure l'ensemble des aides directes et indirectes reçues des ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme⁸.

Dans le cas du programme FE⁹, le taux de cumul des aides financières est le suivant: Le promoteur doit assumer au moins 10 % des coûts admissibles réels encourus; l'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement provincial ne peut excéder 50 % des coûts admissibles réels encourus, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital. Pour les événements du 1er mai 2021 au 30 avril

⁸ https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/guide_redaction_normes_programmes_aide_financiere.pdf

⁹ Cadre normatif du programme FE du 18 mai 2021.

2022, ce cumul est porté à 70 % ; l'aide financière provenant de l'ensemble des ministères et des organismes des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des entités municipales ne peut excéder 90 % des coûts admissibles réels encourus, excluant les amortissements, les intérêts sur emprunts et la perte en capital ; le cas échéant, tout montant versé en sus de ces cumuls sera récupéré.

Il pourrait exister un risque de chevauchement avec les programmes des autres paliers gouvernementaux, mais la règle du cumul permet de mitiger le risque.

Résultats de la question :

Question 1.3	<i>Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables?</i>
Résultat :	Le résultat est satisfaisant (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>L'unique cible est atteinte. L'évaluation confirme qu'il existe un risque de chevauchement avec un programme du MTO (EPRT 2016-2020 et 2020-2022) qui vise les mêmes besoins que le programme FE, mais que celui-ci n'est pas problématique. Rappelons que l'on parle de chevauchement problématique dans le cadre d'un programme évalué lorsqu'il fait double emploi avec un autre programme ou qu'il se superpose ou duplique de manière superflue un autre programme.</p>

4.2. LA PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION

Question 2.1. La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention?

Indicateurs :

- 9** Perception des promoteurs sur la pertinence de l'utilisation de la subvention comme moyen d'intervention
Cible 9 : Au moins 75% des promoteurs trouvent la nature de l'intervention appropriée
- 10** Taux de perception des gestionnaires sur la pertinence de l'utilisation de la subvention comme moyen d'intervention
Cible 10 : Au moins 75% des gestionnaires trouvent la nature de l'intervention appropriée
- 11** Existence d'autres juridictions ou des données probantes qui privilégient la subvention comme sources appropriées de financement des FE à travers le monde
Cible 11 : Utilisation de la subvention comme source de financement dans plusieurs juridictions à travers le monde

Résultats des cibles 9 et 10

Cible 9 :	Au moins 75% des promoteurs trouvent la nature de l'intervention appropriée
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le taux d'adhésion des promoteurs qui ont bénéficié de l'aide financière du programme est de 97.84%, largement supérieur à la cible escomptée.
Cible 10 :	Au moins 75% des gestionnaires trouvent la nature de l'intervention appropriée
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le taux d'adhésion des gestionnaires FE quant à la pertinence de l'utilisation de la subvention comme moyen d'intervention est supérieur à la cible escomptée, soit 78,5% contre 75%.

Explications des résultats des cibles 9 et 10 :

Les bénéficiaires du programme FE ont plébiscité à plus de 97% la subvention comme le moyen d'intervention le plus approprié pour atteindre les objectifs du présent programme, principalement parce qu'elle est non remboursable. Cette particularité de la subvention sied mieux au statut juridique des entreprises majoritairement constituées d'OBNL qui évoluent dans le secteur de l'événementiel.

11 gestionnaires sur les 14 interrogés pensent également que la subvention est le moyen le plus approprié pour atteindre les objectifs du programme FE. Soit un taux d'adhésion de 78,5%.

Les gestionnaires fondent leurs opinions sur les éléments suivants :

- Les « FE ont peu de revenus et le prêt ne convient pas à leurs besoins ». La subvention permet « d'offrir une partie des prestations gratuitement et bonifier l'expérience des visiteurs », de « boucler les budgets des FE » et soutenir « le fonctionnement des FE ».
- Les FE ont du mal à trouver des partenaires/commanditaires des événements et la subvention est un revenu qui aide à combler en partie leurs grands besoins financiers.

Résultats de la Cible 11

Cible 11 :	Utilisation de la subvention comme source de financement dans plusieurs juridictions à travers le monde
-------------------	--

Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les données probantes disponibles permettent de conclure que le moyen d'intervention choisi par le MTO, en l'occurrence le versement d'une subvention, est un moyen privilégié à travers le monde pour le financement public des entreprises du domaine de l'événementiel.

Explications des résultats de la cible 11 :

Les sources documentaires consultées montrent une certaine constance dans les différents modèles d'interventions publiques à travers le monde concernant la structure de financement des festivals et événements. Les sources de financement pour les festivals et événements touristiques comprennent généralement, dans des proportions variables, les subventions des divers paliers gouvernementaux : fédéral, provincial, régional et municipal.

Une subvention¹⁰ est un paiement versé à un bénéficiaire pour un projet en contrepartie des conditions acceptées lors de la présentation d'une demande de financement. Le bénéficiaire peut alors être tenu de soumettre un rapport à la fin du projet et participer à une évaluation des résultats.

Selon l'organisme Festivals et Événements Majeurs Canada¹¹ (FAMÉ) qui regroupe plus de 500 membres dans neuf provinces du Canada, cette portion représente selon les différentes juridictions au Canada environ 10 % à 20 % des revenus. Elle est constituée de subventions de la part des villes, des provinces et du gouvernement fédéral.

Pour la Chaire de Tourisme de l'UQAM¹², la contribution du financement public dans le budget des festivals et événements demeure, à l'exception des États-Unis, relativement stable dans les pays comme le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie. Elle représente généralement une part importante du budget des festivals et des événements de l'ordre de 30 % à 50 %. Pour les FE québécois, la portion de soutien public dans la structure moyenne de financement est similaire à celle que l'on observe dans des pays tels que la France, l'Australie et le Royaume-Uni.

Plusieurs raisons semblent justifier la préférence des pays pour ce mode d'intervention. La plus évoquée est que les prêts¹³ ne sont pas suffisants et appropriés pour les FE, car ils sont parfois difficiles à obtenir pour des OBNL qui n'offrent pas de garanties suffisantes.

Par ailleurs, le caractère « hyper saisonnier » des festivals et événements fait que ces derniers engagent des dépenses liées à l'organisation des FE tout au long de l'année, mais ne tirent des revenus en lien avec leurs activités que sur des événements qui ne durent que 3 à 10 jours par année¹⁴. À cela, peut venir s'ajouter le caractère « hyper social » des FE avec pour corollaire la gratuité et/ou la pratique des prix réduits des prestations/services offerts dans le domaine de l'événementiel¹⁵. Cette caractéristique est source d'importants déficits que les revenus des activités n'arrivent pas souvent à résorber. L'intervention financière des gouvernements à travers le versement de subventions apparaît comme un levier très apprécié par le secteur de l'événementiel, car il n'implique aucune contrepartie financière pour les bénéficiaires ; à l'instar du remboursement de capital ou des intérêts.

Résultats de la question :

Question 2.1	La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention?
Résultats :	Les résultats sont jugés satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	2 cibles sur 3 sont dépassées et une cible est atteinte. L'évaluation confirme que la subvention est le moyen d'intervention le plus plébiscité aussi bien par les gestionnaires que par les bénéficiaires du programme FE; l'opinion positive des promoteurs allant de soi. La littérature confirme également une certaine préférence des pays à travers le monde pour le recours à la subvention dans le cadre des financements publics à destination du secteur de l'événementiel.

¹⁰ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/developpement-communautes/festivals/lignes-directrices.html>

¹¹ Festivals et Événements Majeurs Canada (FAMÉ), *Miser sur les festivals et événements pour relancer l'économie et le tourisme*, Mémoire pour le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, Consultations pré budgétaires, Juillet 2020, Page 4

¹² Chaire de Tourisme UQAM, *Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événements*, Rapport final 2005, Page 64

¹³ Chaire de Tourisme de l'UQAM, Rapport final : Janvier 2005, « Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événements », page 18.

https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/publications2005_janvier_benchmarking.pdf

¹⁴ Idem que le point 9

¹⁵ Idem que le point 9

4.3. LA COHÉRENCE INTERNE

Question 3.1. Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement?

Indicateur

12 Existence d'un lien de causalité

Cible 12 : Corrélation entre les composantes et les résultats du programme

Résultats de la cible 12

Cible 12 :	Corrélation entre les composantes et les résultats du programme
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>La perception des gestionnaires du programme est cohérente avec la logique d'intervention matérialisée par le modèle logique et la chaîne des résultats du programme FE.</p> <p>L'enjeu soulevé par certains gestionnaires en lien avec l'appropriation des composantes clés du programme FE, ainsi que la difficulté de mettre en relation les données recueillies dans le cadre de la reddition de comptes et les composantes du programme amènent l'évaluation à proposer que le secteur approfondisse la réflexion sur cet aspect en envisageant au rang des avenues, la sensibilisation et le renforcement des capacités non seulement des gestionnaires, mais également des promoteurs.</p> <p>Cependant, l'équipe d'évaluation conclut que les réserves soulevées par l'infime partie des gestionnaires du programme FE relèvent plutôt du domaine de la compréhension des notions liées aux composantes du programme FE, mais que celles-ci ne remettent nullement en cause les articulations logiques qui existent entre les différentes composantes du programme FE.</p>

Explications des résultats de la cible 12 :

Le modèle logique du programme FE présente la chaîne des résultats attendus par le MTO (confère la figure 1 ci-dessous). Il fait également office de vérification du lien de causalité qui existe entre les différentes composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus. Le modèle logique et la chaîne des résultats permettent d'établir que les différentes composantes du programme et les résultats obtenus sont cohérents avec la logique d'intervention du programme.

Dix gestionnaires sur les 14 sondés sont plutôt en accord ou tout à fait en accord avec le fait que les normes et les composantes du programme FE sont clairement énoncées et que celles-ci permettent de produire les résultats escomptés du programme. Leurs opinions se fondent sur les critères d'admissibilité et d'analyse du programme qui permet d'évaluer les demandes d'aide financière beaucoup plus clairement que dans le cadre du précédent programme FE (avant 2018) et d'obtenir des données sur les retombées touristiques et les visiteurs présents pour chacun des festivals. Ils invoquent aussi le fait que les résultats obtenus sont pondérés et appuyés par des « chiffres » qui sont validés par l'exigence de reddition de comptes attendue des promoteurs des FE et du MTO.

Toutefois, une infime partie des gestionnaires (3/14) formule quelques réserves quant à la cohérence interne du programme FE. Ces gestionnaires trouvent que le programme est complexe et appelle d'une part à le simplifier et d'autre part, à envisager la sensibilisation ou la formation axée sur les composantes clés du programme FE. Ils en veulent pour preuve la présentation du programme FE sur le site Quebec.ca, qui à leur avis « n'est pas clair », car « il est difficile de s'y retrouver et la lecture ne se fait pas dans une suite logique ». Selon les gestionnaires, la complexité pose le problème de l'appropriation du programme FE, car il y aurait « trop de volets, trop de lecture, trop de particularités, trop de jargon administratif, etc. ». Pour eux, la clarté des composantes du programme devrait permettre d'atteindre les résultats escomptés.

Graphique : Chaîne des résultats du programme FE

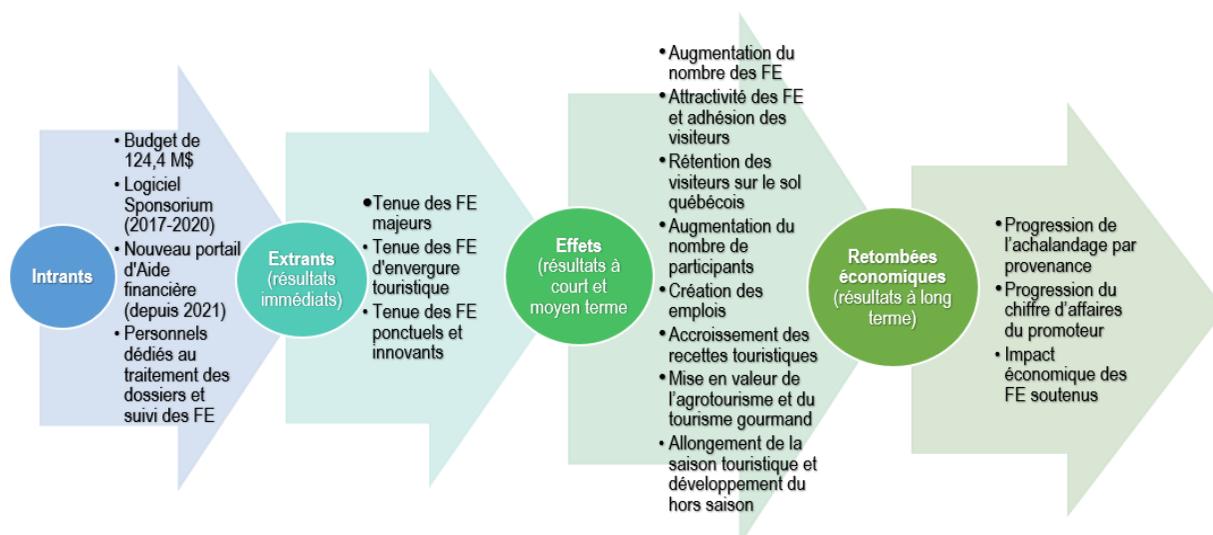


Figure 1 : Chaîne des résultats du programme FE

Résultats de la question :

Question 3.1	Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement?
Résultats :	Les résultats sont jugés satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>La cible est atteinte</p> <p>Le modèle logique du programme FE met en évidence la chaîne des résultats et confirme le lien de causalité qui existe entre les différentes composantes du programme.</p> <p>Toutefois, l'évaluation juge pertinente les réserves soulevées par certains gestionnaires du programme quant à sa complexité et la sophistication du jargon administratif y afférent ; lesquelles peuvent être adressées à travers la sensibilisation ou des formations qui cibleraient les composantes et aspects clés du programme FE.</p>

4.4. LA CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE

Question 4.1. Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues?

Indicateur

13

Taux de conformité (Nombre de règles conformes sur le nombre de règles totales)

Cible 13 : Au moins 90% de conformité sur un échantillon de dossiers

Résultats de la Cible 13

Cible 13 :	Au moins 90% de conformité sur un échantillon de dossiers
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>Le taux de conformité sur la période de l'évaluation est de 100%. Ce taux est supérieur à la cible de 90% visée. Les outils ¹⁶ mis à la disposition des conseillers et professionnels du secteur pour l'analyse et le suivi, ainsi que la procédure de révision instituée au niveau de la gestion du programme, constituent de bonnes pratiques qui contribuent à garantir un haut niveau de respect des principes et règles de sélection et de financement des FE.</p> <p>L'équipe d'évaluation ne formule pas d'appréciation sur la conformité des délais de traitement des demandes d'aide financière, en l'absence de délais de référence préalablement établis.</p>

art.37

Explications des résultats de la cible 13 :

Aux fins des travaux de conformité, l'équipe a élaboré une grille d'évaluation comportant deux parties : une première pour le calcul du taux de conformité selon les critères définis dans le cadre normatif et une seconde pour déterminer les délais réalisés entre les principales étapes du processus d'analyse d'une demande d'aide par le MTO.

1. Par rapport à la conformité aux règles établies et conditions prévues dans le cadre normatif

77 dossiers ont été sélectionnés pour vérifier la conformité du programme FE avec les règles de sélection et de financement édictées dans le cadre normatif, ainsi que les délais de traitement exposés pour chaque dossier sélectionné.

Tableau 7 : Taux de conformité opérationnelle du programme FE au titre de la période allant de 2017 à 2021.

	Saison	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<i>FE soutenus</i>	<i>É-A</i>	100%	100%	100%	100%
	<i>H-P</i>	100%	100%	100%	100%
<i>FE refusés</i>	<i>É-A</i>	100%	100%	100%	100%
	<i>H-P</i>	100%	100%	100%	100%
Total/exercice	Taux	100%	100%	100%	100%
FE soutenus & refusés	Taux global	100%			

Source : compilé à partir des dossiers des promoteurs FE et de la Base de données du programme FE – MTO

Les gestionnaires interrogés (13/14) reconnaissent que le programme FE est géré conformément aux règles et conditions établies, quoi que la pandémie de la COVID-19 ait quelque peu changé les façons de faire. Pour ces gestionnaires, le cadre normatif en vigueur favorise un suivi rigoureux des dossiers de demandes d'aide financière et

¹⁶ Les outils d'analyse et de suivi de la DDTPM : Grille d'admissibilité selon les critères définis dans le cadre normatif ; Bordereau de reddition des comptes pour le calcul des mises de fonds 20% ; Bordereau de suivi des documents pour le versement des ententes (annuelles, biennales et triennales) par exercice ; Modèle de lettre d'annonce ou de refus de la contribution financière du MTO au promoteur et Fiches d'analyse de la validité des études des FE produites par la Direction des politiques et de l'intelligence d'affaires (DPIA).

la procédure de révision¹⁷ instituée par la gestion du programme permet d'éviter les erreurs, même si l'analyse exigée est longue et complexe. Ils reconnaissent également que les règles et les conditions prévues pour la coordination des activités du programme et le suivi des festivals et des événements soutenus sont claires et accessibles aussi bien pour les gestionnaires que les promoteurs.

2. Par rapport aux délais de traitements

- La durée moyenne de traitement d'une demande d'aide (toute saison touristique confondue) partant de la fin de la période d'appel de projets ou de dépôt de la demande au paiement du premier versement de l'aide financière est de 243 jours.
- La durée moyenne est plus longue pour le traitement des FE au titre de la saison hiver-printemps, soit 275 jours, que pour les FE de la saison été-automne, soit 231 jours.
- La durée moyenne d'analyse des FE soutenus est de 236 jours, contre 243 jours pour les FE ayant reçu un refus (*moyennes des exercices 2017-2018, 2019-2020 et 2020-2021*).
- Les délais moyens enregistrés entre les principales étapes¹⁸ de l'analyse sont présentés dans les tableaux ci-après.
- Les délais exposés résultent de la démarche consistant à comparer les données brutes fournies par les FE entre elles pour déterminer des notes qui sont classées en fonction de la moyenne. Des indices de performance sont calculés par rubrique et par volet. On les met en ordre et l'aide financière est accordée selon la position de chaque FE par rapport aux moyennes obtenues. Les dossiers sont traités ensemble pour déterminer les moyennes et les aides financières sont affectées par FE en fonction de l'estimation de l'enveloppe budgétaire. Une fois le montant global des aides à octroyer connu, il faut attendre les crédits nécessaires pour procéder à l'envoi des lettres d'annonce. Il faut aussi attendre de connaître les montants des aides octroyés par les autres paliers gouvernementaux pour respecter la règle de cumul des aides financières.

Tableau 8: Durée moyenne de traitement d'une demande d'aide par le MTO par saison touristique et par étapes d'analyse pour 2017-2021.

	Exercices	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Durée totale (jours)
Délai moyen H-P	2017-2018	168,67	97,33	126,00	2,00	394,00
Délai moyen É-A		26,17	81,33	115,36	5,73	228,59
Délai global		73,67	86,67	117,64	4,93	282,90
Délai moyen H-P	2018-2019	54,00	30,00	145,33	4,33	233,67
Délai moyen É-A		19,30	50,30	100,27	8,10	177,97
Délai moyen global		27,31	45,62	109,93	7,23	190,08
Délai moyen H-P	2019-2020	21,00	110,00	76,50	23,00	230,50
Délai moyen É-A		36,00	84,60	105,40	16,00	242,00
Délai moyen global		31,71	91,86	97,14	18,00	238,71
Délai moyen H-P	2020-2021	14,50	60,67	125,33	43,50	244,00
Délai moyen É-A		44,00	84,82	93,00	55,60	277,42
Délai moyen global		36,13	79,64	99,93	52,14	260,71
		Durée moyenne H-P et É-A				243,1
		Durée moyenne H-P				275,54
		Durée moyenne É-A				231,49

Source : compilé à partir des dossiers des promoteurs FE et de la Base de données du programme FE – MTO

Étape 1 : la fin de l'appel de projet et la validation de l'admissibilité

Étape 2 : l'admissibilité ou non et la notification de la lettre d'annonce et/ou de refus

Étape 3 : l'annonce et la signature de la convention de financement

Étape 4 : la signature de la convention et la demande de paiement du premier versement de l'aide

¹⁷ Le processus d'analyse est le même et est standardisé pour tous les FE, même si celui-ci n'est pas transcrit dans un document formel. Aussi, les mutations de personnels qui peuvent intervenir au sein des équipes au fil du temps n'ont aucune influence sur la procédure d'analyse des demandes d'aide. La révision systématique des demandes analysées au premier niveau par un deuxième conseiller, couplée à une pondération informatique des dossiers dans un fichier électronique Excel (Fichier Maître) permet d'éviter les erreurs et garantit l'exactitude du montant des aides financières recommandées et accordées.

¹⁸ Les articulations suivantes matérialisent les segments essentiels du processus dont les délais ont été estimés : la fin de l'appel de projet et la validation de l'admissibilité (étape 1), l'admissibilité ou non et la notification de la lettre d'annonce et/ou de refus (étape 2), l'annonce et la signature de la convention de financement (étape 3), la signature de la convention et la demande de paiement du premier versement de l'aide (étape 4).

Tableau 9: Durée moyenne (en jours) de traitement des demandes d'aide des FE soutenus et refusés par le MTO au titre de la période 2017 à 2021.

Exercices	FE soutenus	FE refusés
2017-2018	246,6	280,5
2018-2019	190,78	ND
2019-2020	238,13	160,92
2020-2021	269,6	287
Durée moyenne	236,28	242,81

Source : compilé à partir des dossiers des promoteurs FE et de la Base de données du programme FE – MTO

- 3 gestionnaires sur 14 déclarent qu'il n'existe pas de délais établis connus.
- Le taux d'insatisfaction concernant les délais de traitement des demandes d'aide auprès des bénéficiaires du programme est de 26,07% et celui relatif au délai de versement de l'aide financière s'établit à 22,46%.
- La longueur des délais est source d'incertitude pour leur gestion de budget. Les promoteurs appellent à les améliorer sensiblement, ainsi que le moment du versement de l'aide financière, notamment au niveau des FE récurrents et des dates des appels de projets.
- Le principal responsable reconnaît que les délais constituent un défi que le ministère tente de juguler en privilégiant la signature d'ententes triennales pour les FE des volets 1 et 2. Cette approche favorise une certaine prévisibilité dans la gestion du budget et offre l'avantage d'octroyer les aides pour une période de 3 ans, ce qui diminue le nombre de dossiers à analyser pour les années suivantes.
- Les bénéficiaires du programme expriment une opinion plus que favorable du programme dans son ensemble. Leur taux de satisfaction se situe à 94,92%. Les aspects positifs se matérialisent au niveau de l'approbation, de l'accompagnement et les orientations qui sont transmises par le personnel du ministère (taux de 82,6%), ainsi que des consignes transmises en lien avec la documentation à fournir pour le dépôt des demandes d'aide financière (taux de 92,75%).

Résultats de la question :

Question 4.1 :	Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues?
Résultats :	Les résultats sont très satisfaisants (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	La cible est dépassée L'équipe d'évaluation juge que le programme est géré conformément aux règles établies et conditions prévues dans le cadre normatif. Les règles et les conditions prévues pour la coordination des activités du programme et le suivi des festivals et des événements soutenus sont claires et accessibles aussi bien pour les gestionnaires que les promoteurs. L'évaluation confirme que la gestion du programme est conforme au cadre normatif.

4.5. L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Question 5.1. Les objectifs opérationnels du programme sont-ils atteints?

Indicateurs

- 14** Existence (mise en place) d'un dispositif promotionnel du programme
Cible 14 : Disponibilité des outils de communication (capsules, site Internet du Ministère, etc.)
- 15** Nb de demandes d'aide reçu par saison touristique, par année et par volet
Cible 15 : Augmentation des demandes d'aide par saison touristique, par année et par volet
- 16** Nb de demandes d'aide approuvées
Cible 16 : Augmentation des demandes d'aide approuvées par saison touristique, par année et par volet
- 17** Exactitude des montants accordés et versés
Cible 17 : Montant versé exact à 100%
- 18** Degré de respect de la procédure d'octroi de fonds
Cible 18 : Au moins 90% de respect de la procédure d'octroi de fonds sur un échantillon de dossiers
- 19** Existence des éléments de reddition des comptes par événement terminé
Cible 19 : Éléments de reddition des comptes disponibles
- 20** Existence des tableaux de suivi du programme à jour
Cible 20 : Base de données du programme à jour disponible

Résultats de la cible 14

Cible 14 :	Disponibilité des outils de communication (capsules, site Internet du Ministère, etc.)
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que le programme FE dispose d'un dispositif communicationnel et promotionnel fiable et efficace.

Explications des résultats de la cible 14 :

Trois niveaux de communication existent autour du programme :

- Un dispositif institutionnel propre au MTO, accessible à travers le site internet officiel du gouvernement du Québec¹⁹, sur la page « Tenue de festivals et d'événements » et destiné au public en général ; ainsi qu'aux professionnels du secteur. Toute l'information essentielle du programme s'y retrouve.
- Des ententes de visibilité (incluses à la convention d'aide financière) conclues avec les FE soutenus. Elles précisent les exigences minimales en matière de visibilité à respecter par les promoteurs des FE soutenus en contrepartie du soutien financier alloué par le gouvernement. Les éléments de visibilité ont trait aux relations publiques, à la publicité et à la promotion de l'intervention du gouvernement du Québec dans le domaine des FE. Le respect des éléments contenus dans l'entente de visibilité doit être confirmé dans un rapport de visibilité que tout comité d'organisation d'un FE est tenu de produire et déposer au MTO au terme du festival ou l'événement touristique tenu.
- La communication à travers les partenaires touristiques (ATR, ÉAQ, RÉMI, etc.) et/ou l'insertion des encarts dans les bulletins d'information (Bulletin TQ, TourismExpress, etc.).

Le taux de satisfaction des bénéficiaires quant à la disponibilité de l'information sur le programme est de 94,92%.

¹⁹ <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-a-lindustrie-touristique/aide-financiere/tenue-festivals-evenements/festivals-evenements-touristiques>

Résultats des cibles 15 et 16

Cibles 15	Augmentation des demandes d'aide par saison touristique, par année et par volet
Cibles 16 :	Augmentation des demandes d'aide approuvées par saison touristique, par année et par volet
Résultats :	Les 2 cibles sont atteintes (B)
Commentaires de l'évaluateur :	L'évaluation est d'avis que l'exercice 2017-2018 a enregistré une hausse exceptionnelle du fait de l'engouement lié au lancement de la nouvelle version du programme, puis de légères hausses (entre 3% et 2%) au cours des exercices 2019-2020 et 2020-2021. L'évaluation conclut que le nombre de demandes d'aide reçues et approuvées a connu une évolution continue à compter de 2019-2020 qui démontre la réalité du fonctionnement du programme.

Explications des résultats des cibles 15 et 16 :

1 213 demandes d'aide financière enregistrées, soit 318 en 2017-2018 ; 292 en 2018-2019 ; 299 en 2019-2020 et 304 en 2020-2021.

894 demandes ont bénéficié du soutien financier du MTO, soit 223 en 2017-2018, 215 en 2018-2019, 226 en 2019-2020 et 230 en 2020-2021. Les FE approuvés/soutenus sont majoritairement les OBNL (91,01%), suivi des OBL (5,98%).

Les aides accordées concernent toutes les régions touristiques du Québec, avec toutefois des taux significatifs pour les régions de Montréal (23,95%) et Québec (11,95%). Ces taux sont, à quelques exceptions près, proportionnels au nombre des demandes d'aide reçues par région touristique.

Le volet 2 possède le volume de demandes (reçues et approuvées) et le taux d'admissibilité des demandes le plus important, soit en moyenne 88% environ sur les quatre exercices.

Tableau 10: Évolution du nombre des demandes reçues et approuvées de 2017-2021 par volet et année.

Volets	Années financières	Nombre de demandes approuvées-soutenues et variation					
		É-A ²⁰	H-P ²¹	Soutenues	Variation	Reçues	Variation
Volet 1	2017-2018	10	2	12			
Volet 2	2017-2018	166	26	192			
Volet 3	2017-2018	13	6	19			
Total		189	34	223	-	318	-
Volet 1	2018-2019	12	2	14			
Volet 2	2018-2019	161	25	186			
Volet 3	2018-2019	14	1	15			
Total		187	28	215	-8	292	-26
Volet 1	2019-2020	11	2	13			
Volet 2	2019-2020	168	32	200			
Volet 3	2019-2020	8	5	13			
Total		187	39	226	+11	299	7
Volet 1	2020-2021	11	2	13			
Volet 2	2020-2021	185	32	217			
Volet 3	2020-2021	0	0	0			
Total		196	34	230	+4	304	5
Grand Total		759	135	894		1213	

Source : Indicateurs extraits et calculés à partir des données opérationnelles du programme FE compilées par le MTO

L'évaluation fait le constat qu'après une baisse des demandes reçues (-26) et approuvées (-8) en 2018-2019 comparativement à l'année 2017-2018, on perçoit une légère remontée des demandes reçues et approuvées au cours des 2 exercices suivants ; soit respectivement de (+7) et (+5) pour les réceptions et (+11) et (+4) pour les approbations. La meilleure appropriation des critères du programme révisé par les promoteurs FE serait à l'origine de la baisse

²⁰ Période Été - Automne (É-A) : 1er mai à 31 octobre

²¹ Période Hiver - Printemps (H-P) : 1^{er} novembre à 30 avril

enregistrée en 2018-2019. Ces derniers ayant volontairement choisi de ne pas soumettre de demandes les années suivantes, car étant non admissibles.

Résultats des cibles 17 et 18

Cible 17 :	Montant versé exact à 100%
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que les montants versés au titre de l'aide financière sont exacts à 100%. Ce taux est d'ailleurs supérieur à celui escompté, soit 90%. Des mécanismes sont prévus par le programme pour corriger les erreurs de calcul qui pourraient survenir.
Cible 18 :	Au moins 90% de respect de la procédure d'octroi de fonds sur un échantillon de dossiers
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que la procédure d'octroi de fonds est respectée à 100%. Ce taux est d'ailleurs supérieur à celui escompté, soit 90%.

Explications des résultats des cibles 17 et 18 :

L'exigence de respect de la procédure d'octroi des fonds et l'exactitude des montants accordés et versés dans le cadre du programme FE ont été analysées à la lumière des 62 dossiers sélectionnés (portion correspondant aux dossiers soutenus parmi les 77 retenus) pour l'analyse de la conformité opérationnelle.

L'examen des dossiers montre que :

- La procédure d'octroi des fonds est respectée pour l'ensemble des dossiers analysés ;
- Les montants versés respectent les modalités de calcul et sont exacts à 100% ;
- La procédure de révision systématique des demandes analysées au premier niveau par un deuxième conseiller et la pondération informatique des dossiers dans un fichier électronique Excel (Fichier Maître) permettent de vérifier l'exactitude des montants des aides à verser. Elles permettent aussi de bloquer les 2e, 4e et 6e versements (selon le type d'entente conclue) lorsque les règles de calcul du cumul des aides gouvernementales, de calcul du budget admissible aux fins du calcul de l'aide et de calcul du surplus ou du déficit ne sont pas respectées;
- Les corrections et les montants révisés, ainsi que la proposition du montant à désengager sont portés en marge du bordereau de suivi des documents de reddition des comptes, et dans le bordereau de suivi des documents pour le versement des ententes (annuelles, biennales et triennales).

La majorité des gestionnaires sondés (12/14) pense que le programme fonctionne conformément aux règles et conditions établies ; et spécifiquement que « *le suivi des dossiers FE est rigoureux* » et que « *la révision permet d'éviter les erreurs ...* ».

Résultats de la Cible 19

Cible 19 :	Éléments de reddition de comptes disponibles
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation confirme l'existence et la disponibilité des éléments de reddition de comptes dans les dossiers des promoteurs soutenus.

Explications des résultats de la cible 19 :

Le programme FE dispose de deux outils pour suivre la reddition des comptes exigée des FE soutenus : le bordereau de suivi des documents pour le versement par exercice qui permet de vérifier la conformité des exigences à respecter par le programme et les FE soutenus préalablement au versement de l'aide financière et le bordereau de reddition

des comptes pour le calcul de la mise de fonds de 20% qui assure que la base retenue pour le calcul est adéquate et que les montants obtenus sont exacts..

L'équipe d'évaluation a analysé les deux documents à l'aune des 62 dossiers sélectionnés (portion correspondant aux FE soutenus parmi les 77 retenus) pour l'étude de la conformité opérationnelle du programme. De cette analyse, il ressort que :

- 100% des FE ont reçu un premier versement de l'aide financière après avoir signé une convention d'aide financière (annuelle, biennale ou triennale);
- 100% des FE ont déposé les éléments de reddition de compte et obtenus le 2^e versement de l'aide financière;
- [REDACTED]
- 100% des FE disposent des éléments de reddition de comptes dans leurs dossiers électroniques.

art.23

Les bénéficiaires du programme quant à eux sont satisfaits à hauteur de 89,12% des consignes transmises pour la reddition de comptes exigée dans le cadre de la procédure d'octroi de l'aide financière.

Résultats de la Cible 20

Cible 20 :	Base de données du programme à jour disponible
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation confirme que le programme FE dispose d'une base de données à jour consultable.

Explications des résultats de la cible 20 :

Le programme FE dispose de 2 types d'instruments de suivi : les tableaux généraux et les tableaux spécifiques.

- Les tableaux généraux sont constitués des fichiers Maître (Master) qui présentent les principales données structurelles, financières et administratives des FE ayant soumis une demande d'aide financière et obtenus l'aide financière. Les données du fichier Maître sont présentées par région touristique et volet. Il existe un fichier Maître par exercice financier.
- Les tableaux spécifiques comprennent les tableaux de suivi des subventions. Ils sont tenus par exercice et donnent en fonction du type d'entente conclue des détails sur les différents suivis administratifs (versements des aides, signature des conventions financières, dates de rappels, etc.) des aides financières.

Les tableaux sont mis à jour au fur et à mesure de la réception des informations et archivés à la clôture de chaque exercice financier. Ils sont disponibles et consultables sur demande auprès de la direction gestionnaire.

Résultats de la question :

Question 5.1 :	Les objectifs opérationnels du programme sont-ils atteints?
Résultats	Les résultats sont satisfaisants (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	<p>2 cibles sont dépassées et 5 cibles sont atteintes.</p> <p>L'évaluation juge que les objectifs opérationnels du programme sont atteints, et même dépassés pour certaines activités. Cependant, des marges de perfectionnement existent, notamment au niveau du taux d'admissibilité des demandes d'aide financière qui semble stagner autour de 73,74% (voir tableau 4) sur la période objet de l'évaluation.</p> <p>[REDACTED]</p> <p>art.37</p>

4.6. L'EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION

Question 6.1. Les objectifs de l'intervention (extrants) sont-ils atteints?

Indicateurs

- 21 Nombre de conventions de financement signées + Nb d'événements et festivals soutenus par année financière, par volet et par saison touristique + Nb d'événements et festivals réalisés par saison touristique, par année financière et par volet du programme
Cible 21 : Augmentation ou hausse des conventions signées, subventions versées et FE réalisés par saison touristique, par année et par volet
- 22 Nombre de FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19
Cible 22 : Réduction ou baisse des FE abandonnés ou reportés du fait de la pandémie et les aides apportées à cet effet
- 23 Nombre de FE réalisés et reliés au tourisme gourmand et à l'agrotourisme
Cible 23 : Augmentation des FE réalisés en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme

Résultats de la cible 21

Cible 21 :	Augmentation ou hausse des conventions signées, subventions versées et FE réalisés par saison touristique, par année et par volet
Résultats :	La cible en partie atteinte 🟡
Commentaires de l'évaluateur :	<p>Augmentation/ou hausse des conventions signées. L'évaluation estime que les demandes approuvées sont parfaitement corrélées avec les conventions signées, car toute demande approuvée donne droit à une convention signée. Le jugement est reporté sur celui de la cible 16 « Augmentation des demandes d'aide approuvées par saison touristique, par année et par volet » qui est atteinte.</p> <p>Augmentation des subventions versées. À l'exception du volet 2 pour lequel les subventions versées croissent d'année en année, les autres volets enregistrent une baisse des subventions à un moment ou à un autre. La cible est en partie atteinte.</p> <p>Augmentation du nombre d'événements et festivals réalisés. L'analyse faite au niveau de la cible 24 indique que la cible est en partie atteinte.</p>

Explications des résultats de la cible 21 :

Conventions signées

On distingue 2 types de conventions signées entre le Ministère et les FE : les conventions annuelles et triennales. Par volet, on dénombre 21 conventions pour le volet 1, 596 conventions pour le volet 2 et 42 pour le volet 3, soit 659 conventions signées. Il est important de retenir que toutes les conventions du volet 1 sont triennales, à l'exception d'une qui est annuelle en 2020-2021. Le volet 2 comporte à la fois des conventions triennales et annuelles. Le nombre de conventions annuelles est de 540 et le nombre de conventions triennales est de 119. Le plus grand nombre de conventions annuelles provient du volet 2, soit 497 conventions annuelles sur les 540.

Tableau 11: Conventions signées

Volets	Années financières	Annuelle	Triennale	Triennale	Triennale	Triennale	TOTAL
			2017-2018-2019	2018-2019-2020	2019-2020-2021	2020-2021-2022	
Volet 1	2017-2018		10	2			12
Volet 2	2017-2018	135	51	6			192
Volet 3	2017-2018	16					16
Sous Total		151	61	8			220
Volet 1	2018-2019			4			4

Volet 2	2018-2019	113		20	1		134
Volet 3	2018-2019	14					14
Sous Total		127	0	24	1	0	152
Volet 1	2019-2020				0	3	3
Volet 2	2019-2020	117			9		126
Volet 3	2019-2020	12					12
Sous Total		129	0	0	9	3	141
Volet 1	2020-2021	1				1	2
Volet 2	2020-2021	132				12	144
Volet 3	2020-2021						0
Sous Total		133				13	146
TOTAL		540	61	32	10	16	659
				119			

Source : Compilation de la DGSG à partir des données du programme.

La majorité des conventions qui sont arrivées à échéance en 2019 ont fait l'objet de mesures exceptionnelles prévues dans le cadre normatif considérant la pandémie de Covid-19; ce qui a amené le ministère à privilégier la conclusion d'ententes biannuelles pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 au lieu des ententes triennales. 69 FE sont concernés, dont 10 du volet 1 et 59 du volet 2.

Il est plus conséquent d'aligner notre jugement sur la cible 16 « Augmentation des demandes d'aide approuvées par saison touristique, par année et par volet, car toutes les demandes approuvées ont signé une convention.

Subventions versées

Tableau 12: Évolution des subventions versées de 2017-2021

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Volet 1	7 958 000 \$	8 591 000 \$	8 125 000 \$	8 170 000 \$
Volet 2	9 875 000 \$	10 761 500 \$	11 495 289 \$	13 057 000 \$
Volet 3	3 263 060 \$	2 829 265 \$	3 146 165 \$	0 \$
Totaux	21 096 060 \$	22 181 765 \$	22 766 454 \$	21 227 000 \$

Source : Compilation de la DGSG à partir des données du programme.

Globalement les aides financières accordées ont augmenté progressivement pour baisser de 1,5 M\$ en 2020-2021. Le volet 2 a connu une croissance sur l'ensemble de la période ce qui n'est pas le cas pour les volets 1 et 3.

Nombre de FE réalisés par saison touristique, par année et par volet

Le traitement et les informations sur ce point sont disponibles dans l'analyse de la cible 24 « Augmentation du nombre des FE organisés/tenus » qui est en partie atteinte.

Résultats de la Cible 22

Cible 22 :	Réduction ou baisse des FE abandonnés ou reportés du fait de la pandémie et les aides apportées à cet effet
Résultats :	L'atteinte de la cible n'a pas pu être évaluée.
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	La cible 22 est traitée dans le cadre d'une analyse complète à la question 6.4.

Résultats de la cible 23

Cible 23 :	Augmentation des FE réalisés en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme
Résultats :	La cible est dépassée. (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Sans qu'il y ait une longue série chronologique qui permette d'apprécier sur un nombre plus important d'années les effets d'une telle décision en faveur de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, l'évaluation constate tout de même une augmentation des festivals et événements.

Explications des résultats de la cible 23 :

En juillet 2019, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de soutenir davantage de projets reliés au tourisme gourmand et à l'agrotourisme. Le cadre normatif du programme FE est modifié afin d'inclure, au plus tard le 30 septembre 2019, les événements liés au tourisme gourmand et à l'agrotourisme. Cette décision du gouvernement vise à favoriser l'intégration des produits locaux dans les festivals et événements au Québec, tels que les foires gourmandes et les marchés de Noël. C'est ainsi qu'il a introduit une majoration additionnelle pouvant atteindre 25% de l'aide financière pour les festivals et les événements soutenus dans les volets 1 ou 2 du programme de sorte à valoriser l'identité culinaire québécoise et positionner le tourisme gourmand au Québec.

L'évaluation constate une augmentation du nombre de FE soutenus en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme à partir de 2019, année de la décision gouvernementale d'apporter une majoration de 25% (principalement) et 10% (partiellement) à l'aide financière visant à favoriser l'intégration des produits locaux dans les festivals et événements.

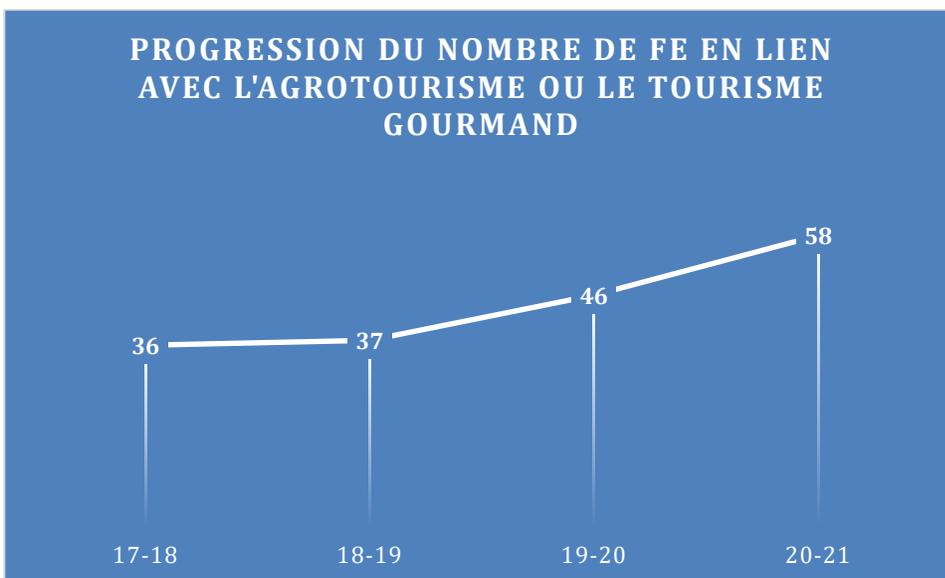


Figure 2 : Évolution des FE soutenus en lien avec le tourisme gourmand ou l'agrotourisme de 2017-2021.

On dénombre successivement 36 FE en 2017-2018, 37 FE en 2018-2019, 46 FE en 2019-2020 et 58 FE en 2020-2021 en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme. La figure 2 indique que le nombre de FE de 36 et 37 au cours des 2 premières années, soit avant la modification au cadre normatif, est passé à 46 et 58 au cours des années suivantes.

La perception des gestionnaires sondés rime avec ce qui précède, car 11/14 d'entre eux sont d'accord pour dire que le programme FE contribue à la mise en valeur de l'agrotourisme et du tourisme gourmand. Même son de cloche chez les promoteurs où 39,84% des répondants partagent le même avis que les gestionnaires. 56,10% des répondants promoteurs estiment que l'agrotourisme ne s'applique pas à leurs FE. Les promoteurs favorables à l'agrotourisme ou au tourisme gourmand pensent qu'un programme spécifique en lien avec l'agrotourisme pourrait être développé de manière indépendante du reste des programmes.

Résultats de la question :

Question 6.1 :	Les objectifs de l'intervention (extrants) sont-ils atteints?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants (B)
Commentaires de l'évaluateur :	<p>La cible 21 est en partie atteinte et la cible 23 est dépassée</p> <p>[REDACTED]</p> <p>art. 37</p> <p>Quant à la cible 22, elle n'a pu être évaluée.</p>

Question 6.2. Les effets (court et moyen terme) visés sont-ils atteints ?

Indicateurs

- 24 Nombre de festivals et événements touristiques organisés
Cible 24 : Augmentation du nombre des FE organisés
- 25 Degré d'attractivité des événements touristiques
Cible 25 : Indice d'attractivité positif
- 26 Taux d'augmentation des recettes touristiques
Cible 26 : Augmentation des recettes touristiques par année
- 27 Nombre de participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements
Cible 27 : Augmentation du nombre de participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements
- 28 Nombre d'emplois créés
Cible 28 : Augmentation du nombre de nouveaux emplois créés
- 29 Nombre des FE favorisant le rayonnement des produits locaux et régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale (agrotourisme et tourisme gourmand)
Cible 29 : Accroissement du nombre des FE favorisant le rayonnement des produits locaux et régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale
- 30 Durée du séjour en nombre de nuitées (rétention des visiteurs)
Cible 30 : Augmentation du nombre de nuitées
- 31 Nombre de FE tenus en hors saison
Cible 31 : Accroissement du nombre des FE tenus en hors saison

Résultats de la cible 24

Cible 24 :	Augmentation du nombre des FE organisés
Résultats :	La cible est en partie atteinte. 🟡
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le nombre de FE organisés et tenus a baissé au cours des années évaluées. N'eût été la pandémie qui a engendré l'annulation de plusieurs événements, une croissance aurait été observée à compter de 2019-2020.

Explications des résultats de la cible 24 :

L'évaluation a considéré que les FE organisés sont ceux qui se sont effectivement tenus. Le programme FE a enregistré 223, 215 et 214 FE qui ont été organisés et qui se sont effectivement tenus respectivement en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Entre le 11 mars et le 30 avril 2020, le gouvernement a pris des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Covid-19. Ces mesures annulaient pour une période de 30 jours (réévaluables), tous les événements de 250 personnes ou plus, incluant les festivals sur l'ensemble du Québec. 12 FE soutenus en 2019-2020 ont été annulés sur le champ.

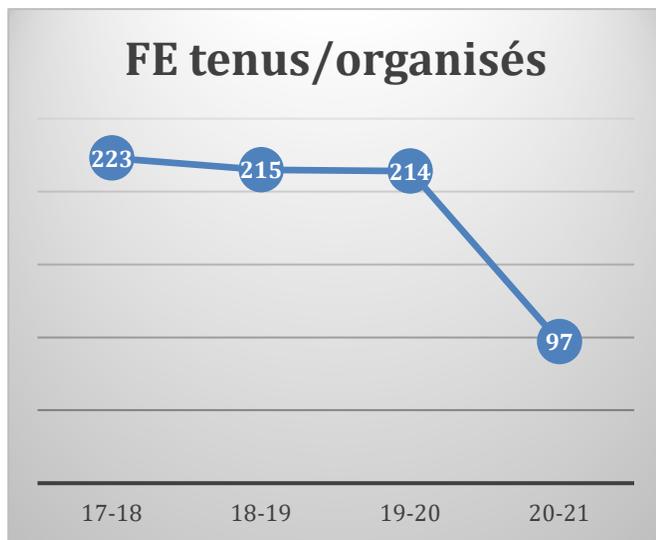


Figure 3 : FE tenus/organisés entre 2017 et 2021

En 2020-2021, sur 230 FE soutenus et a priori annulés pour raison de pandémie, 133 ont confirmé leur annulation; 97 FE ont des situations diverses : 19 FE ont une situation qui n'a pu être confirmée, 66 FE ont annulé en partie la tenue de leur événement et 12 FE sont enregistrés comme n'ayant pas été annulés. La majorité de ces 66 a transformé son événement initial en événement touristique virtuel dans une certaine mesure. En effet, le 5 août 2020 le gouvernement du Québec prend une décision autorisant des rassemblements extérieurs avec un maximum de 250 personnes permettant à certains FE qui peuvent respecter les mesures sous-jacentes à la décision de tenir leur événement.

Sans cette pandémie de la Covid-19, pour les exercices 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, on aurait eu respectivement 223, 215, 226 et 230 FE tenus. Il aurait eu augmentation après la baisse en 2018-2019. Cette baisse de 2018-2019 est due notamment à la baisse du nombre de FE du volet 3.

Sur 14 gestionnaires répondants au questionnaire, 9 sont d'accord pour dire que le programme FE contribue à l'augmentation du nombre des FE. Ceux qui sont en désaccord avancent les arguments suivants :

- La proportion de financement accordée par le MTO ne semble pas suffisamment importante pour contribuer à la création de nouveaux FE.
- Il n'est pas certain que le programme FE permette une augmentation du nombre des FE puisque les FE doivent avoir réalisé au moins 2 éditions avant de pouvoir déposer une demande.

91,64% des promoteurs qui ont répondu au sondage pensent également que le programme contribue à l'augmentation du nombre de FE.

Résultats de la cible 25

Cible 25 :	Indice d'attractivité positif
Résultats :	La cible est en partie atteinte. 🟡
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation note une variation positive de l'indice d'attractivité moyen de 2,93 de 2017 à 2020 traduisant ainsi une hausse de cet indice. Toutefois, la baisse de l'indice d'attractivité du volet 1 en 2019-2020 vient ternir quelque peu cette appréciation compte tenu de l'importance occupée par le volet 1 dans le programme.

Explications des résultats de la cible 25 :

L'indice d'attractivité désigne la proportion des visiteurs (touristes et excursionnistes) dont la présence dans la localité où se déroule l'événement est justifiée par l'événement. Cet indicateur permet de départager les visiteurs qui seraient quand même venus dans la localité où se déroule l'événement sans la tenue de ce dernier, des visiteurs qui s'y trouvent en raison dudit événement.

Pour pouvoir se prononcer sur l'attractivité des festivals et événements du programme FE, l'équipe d'évaluation a fait deux exercices qui permettent de regarder le paramètre sous différents angles, à savoir :

- Traiter et analyser les bases de données pour quantifier l'attractivité du programme pour l'ensemble du Québec.

- Sonder aussi bien les gestionnaires que les promoteurs de FE pour recueillir leurs avis sur l'attractivité du programme.

Le ministère du Tourisme (MTO) a édicté des exigences méthodologiques²² relatives aux études de provenance et d'achalandage pour les volets 1 et 3, ainsi que pour le volet 2 (500 000\$ et plus) dans le cadre du programme FE.

Notre échantillon de calcul est composé des FE du volet 1 et du volet 2 (500 000 \$ et plus). La raison sous-jacente d'un tel choix réfère aux exigences de l'étude qui leur est demandée. En effet, ces FE doivent produire des études de provenance et d'achalandage qui recueillent ou fournissent les informations nécessaires au calcul de l'indice d'attractivité. Pour ces 2 catégories de FE, cette étude fait partie des **critères spécifiques d'admissibilité**. Elles requièrent de ce fait plus d'informations et traitent la question de l'attractivité. Le volet 2 (90 000 \$ à 499 999 \$) ne fait qu'une étude de provenance, moins documentée. Quant au volet 3, il est composé des événements ponctuels et exceptionnels, leurs études de provenance et d'achalandage ne font pas expressément partie des **critères spécifiques d'admissibilité**. Les études de ces 2 volets ne réunissent pas nécessairement les informations permettant le calcul des indices d'attractivité, d'où leur exclusion de l'échantillon. Notre échantillon est donc composé de 259 FE sur l'ensemble de la période, soit 40 FE du volet 1 et 219 FE du volet 2 (500 000 \$ et +). Les détails sont disponibles dans le tableau 13 intitulé « Composition de l'échantillon de calcul de l'indice d'attractivité ».

Tableau 13: Composition de l'échantillon de calcul de l'indice d'attractivité.

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
n (volet 1)	13	14	13	ND	40
n (volet 2)	76	71	72	ND	219
N	89	85	85	ND	259

Source : Données obtenues par la DGSG en date du 18 octobre 2021 par traitement des Bases de données du programme.

Tableau 14: Indices d'attractivité des FE de 2017-2020.

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Volet 1	64,80	66,40	63,90
Volet 2	62,13	67,68	67,61
Moyenne	63,47	67,04	65,76
Variation		3,57	2,29

Source : Données obtenues par la DGSG en date du 18 octobre 2021 par traitement des Bases de données du programme.

Les indices d'attractivité moyens calculés par l'équipe d'évaluation à partir de la base de données du programme sont de 63,46; 67,04 et 65,75 respectivement pour les exercices 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Malgré la baisse observée, de 67,04% à 65,75%, l'indice d'attractivité moyen a une tendance à la hausse et est au-dessus de la barre de 60% avec des variations positives de 3,57% et 2,29% en 2018-2019 et 2019-2020.

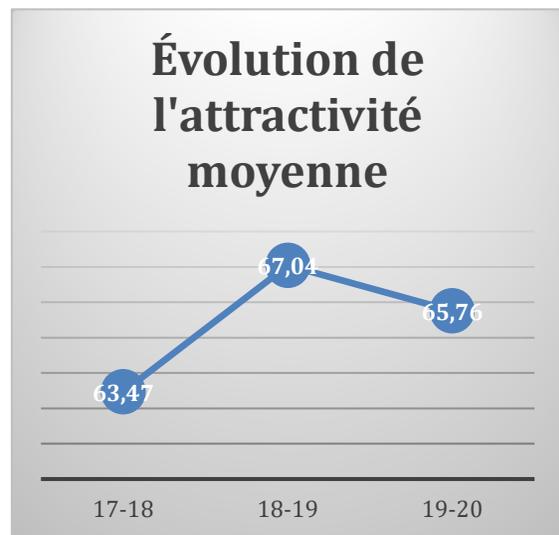


Figure 4: Évolution de l'indice d'attractivité moyen.

En 2020-2021, plusieurs FE ont été annulés du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de Covid-19. Ces annulations sont la raison pour laquelle il n'y a pas de données sur l'attractivité en 2020-2021.

²² <https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/aidefinanciere/festivals/Exigences-pour-etudes-de-provenance-achalandage.pdf>

Les indices d'attractivité calculés par volet semblent indiquer une hausse légèrement supérieure pour le volet 2 (festivals et événements d'envergure touristique) comparativement au volet 1 (festivals et événements touristiques majeurs). L'indice du volet 1 baisse quelque peu en 2019-2020.

Bien que notre échantillon porte sur le volet 1 et le volet 2 (500 000\$ et plus) pour les raisons précédemment énumérées, les résultats obtenus sont extrapolables à l'ensemble des FE compte tenu de l'importance de notre échantillon d'étude (259 FE) et de sa répartition sur l'ensemble de la province.

12/14 gestionnaires sondés sont d'accord pour dire que le programme FE contribue au positionnement et à l'attractivité de la destination québécoise sur la scène nationale et internationale.

Des résultats du sondage, il ressort que 65,57% des répondants sont tout à fait en accord et 31,31% sont plutôt d'accord pour dire que le programme contribue au positionnement et à l'attractivité des événements touristiques au Québec. En somme, 96,88% des promoteurs qui ont obtenu l'aide partagent cette assertion. Toutefois, les promoteurs ont fait mention de la lourdeur de l'étude de provenance et d'achalandage ou de l'étude de provenance dans un contexte où il y a peu de firmes habilitées à les réaliser, ainsi que leur poids financier appréciable malgré la somme consentie par le ministère.

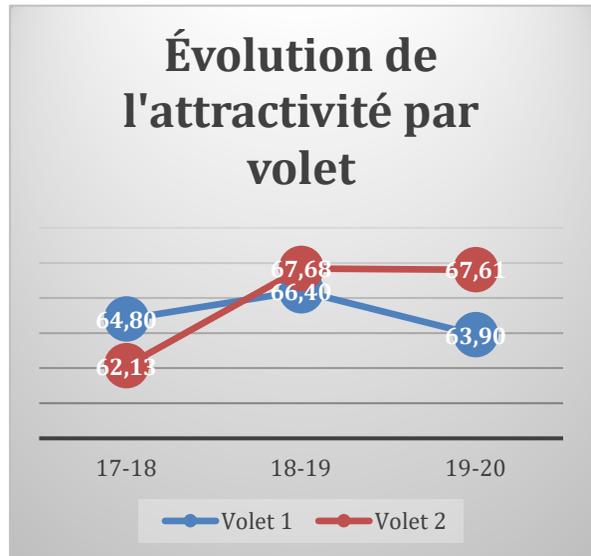


Figure 5 : Évolution de l'indice d'attractivité par volet.

Résultats de la cible 26

Cible 26 :	Augmentation des recettes touristiques par année
Résultats :	La cible en partie atteinte. ☺
Commentaires de l'évaluateur :	La tendance générale indique une augmentation des revenus des activités des FE. Cependant, la baisse de la troisième année et l'impossibilité de nous prononcer sur l'année 2020-2021 atténuent quelque peu le résultat.

Explications des résultats de la cible 26 :

Les recettes touristiques dans le contexte de notre étude renvoient aux revenus des activités²³ du Guide de la charte budgétaire. Les montants indiqués dans le graphique résultent du cumul des revenus des activités des FE par année. Ils ne sont pas disponibles pour l'exercice 2020-2021 pour raison d'annulation des FE du fait de la Covid-19.

²³ Au regard du [Guide de la charte budgétaire](#), les revenus des activités sont l'ensemble des revenus générés par les activités du festival ou de l'événement (fréquentation, ventes, revenus financiers ou autres). Les recettes de fréquentation sont les revenus provenant des droits d'accès vendus à un visiteur, lui permettant de participer au festival ou à l'événement. Elles peuvent varier selon la nature d'un festival ou d'un événement, ce sont : les revenus de la billetterie, droits d'entrée, vente de passeports, revenus de stationnement, etc. Les ventes de produits font état des revenus provenant des produits vendus aux visiteurs (vente d'aliments, de boissons, d'articles promotionnels, etc.) Par autres revenus, il faut entendre tout autre revenu qui n'a pas été comptabilisé dans les postes budgétaires précédents (dons d'individus, contributions volontaires, locations de salles ou d'espace, de kiosques ou d'équipements, billets de tirage, concours, etc.)

La courbe indique une hausse suivie d'une baisse des revenus des activités de FE. En d'autres termes, on a une hausse de 5,91% à l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2017-2018 suivie d'une baisse de 3% en 2019-2020 par rapport à l'exercice 2018-2019. La tendance à la hausse, représentée par la droite en pointillé, est supérieure à 2,7% pour les 3 exercices.

13/14 ont donné leur perception sur les revenus des activités: 12 parmi eux estiment que le programme FE contribue à l'augmentation des revenus des activités (recettes touristiques). Les promoteurs ne s'écartent pas de cette perception des gestionnaires, 116 sur les 122 (soit 95,07%) partagent le même avis que les gestionnaires.

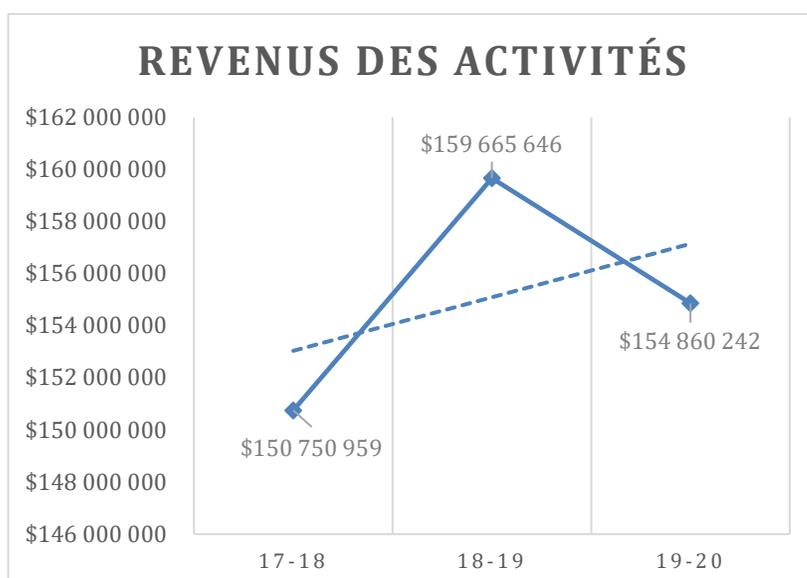


Figure 6 : Évolution des revenus d'activités des FE par année par volet.

Résultats de la cible 27

Cible 27 :	Augmentation du nombre de participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements
Résultats :	La cible est atteinte. B
Commentaires de l'évaluateur :	Le nombre de jours de participation des participants québécois croît en moyenne de 2% par année pendant que celui des participants hors Québec aux festivals et événements croît en moyenne de 8,3% chaque année. Les excursionnistes n'ont pas été pris en compte parce qu'ils contiennent à la fois des Québécois et des Canadiens d'autres provinces.

Explications des résultats de la cible 27 :

Tableau 15: Nombre de participants ou achalandage en nombre (n=) de jours de participation effectués.

Année	Locaux	Excur-sionnistes	Touristes québécois	Touristes des autres provinces canadiennes	Touristes des États-Unis	Touristes d'autres pays que les États-Unis	Totaux
17-18	13 329 093	1 815 155	2 178 571	672 889	516 159	960 234	19 472 101
18-19	13 653 402	1 852 930	2 171 131	759 689	522 112	1 036 268	19 995 532
19-20	13 972 752	1 946 161	2 167 621	788 675	597 881	1 134 071	20 607 161
TOTAUX	40 955 247	5 614 246	6 517 323	2 221 253	1 636 152	3 130 573	60 074 794

Source : Données obtenues par la DGSG en date du 21 novembre 2021 par traitement des Bases de données du programme.

L'indicateur « nombre de participants (...) » réfère au « nombre de jours de participation » et renvoie à l'achalandage (Cible 32). Notre échantillon de calcul est composé de 259 FE sur l'ensemble de la période, soit 40 FE du volet 1 et 219 FE du volet 2 (500 000 \$ et +). Les détails sont disponibles dans le tableau 13 intitulé « Composition de l'échantillon de calcul de l'indice d'attractivité ».

À l'exception du nombre de jours de participation effectués par les touristes québécois qui présentent une légère diminution au fil des ans, le nombre de jours de participation des autres catégories de visiteurs augmente d'année en

année. Ces autres catégories sont les locaux, les excursionnistes, les touristes des autres provinces canadiennes, les touristes des États-Unis et les touristes des autres pays que les États-Unis.

Le nombre de jours de participation par provenance « québécois et hors Québec » est contenu dans le tableau 16. Il est plus important pour les Québécois que pour les participants hors Québec.

Le nombre de jours de participation québécois est la somme du nombre de jours de participation des locaux et des touristes québécois. En revanche, le « hors Québec » est obtenue par la sommation du nombre de jours de participation des touristes des autres provinces canadiennes, des touristes des États-Unis et des touristes des autres pays que les États-Unis. Les excursionnistes n'ont pas été pris en compte parce qu'ils contiennent à la fois des Québécois et des Canadiens d'autres provinces.

Tableau 16: Nombre (n=) de jours de participation effectués : québécois et hors Québec.

Années	Québécois	Variation (%)	Hors Québec	Variation (%)
17-18	15 507 664		2 149 282	
18-19	15 824 533	2	2 318 069	7,9
19-20	16 140 373	2	2 520 627	8,7
Totaux/Moyenne	47 472 570	2	6 987 978	8,3

Source : Données découlant du tableau 14 sur le

Résultats de la Cible 28 :

Cible 28 :	Augmentation du nombre de nouveaux emplois créés
Résultats :	La cible est atteinte B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les données du programme confirment la progression des emplois en ETC enregistrés, même si celle-ci s'avère très légère d'une année à l'autre.

Explications des résultats de la cible 28 :

Les emplois ETC estimés²⁴ enregistrés dans le cadre du programme FE, non compris les exercices affectés par la pandémie de la COVID-19, notamment l'exercice 2020-2021, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17: Tableau des emplois ETC enregistrés entre 2017-2020.

Années	Emplois directs	Emplois indirects	Total	Variation	
2017-2018	4 392	1 684	6 076	-	-
2018-2019	4 639	1 779	6 418	+342	5,32%
2019-2020	4 714	1 808	6 522	+134	1,59%
Total	13 745	5 271	19 016		

Source : Emplois estimés à partir des retombées économiques des FE soutenus par le ministère du Tourisme (2016) et les données du programme - MTO.

Abstraction faite du contexte de la COVID-19, les données montrent une progression continue et légère (respectivement 5,32% et 1,59%) d'une année à l'autre des emplois ETC directs et indirects.

Les gestionnaires sondés (8/14) estiment qu'il est difficile de dire si l'aide financière du programme FE contribue à la création d'emplois nouveaux, étant donné que plusieurs événements fonctionnent avec un grand pourcentage de bénévoles. Pour eux, la subvention contribue plutôt au maintien des emplois existants.

86,85% des promoteurs ayant bénéficié de l'aide financière du programme FE pensent que la subvention contribue à la création et/ou au maintien d'emplois contre 13,1%. Ceux qui sont contre estiment que la « subvention n'est pas assez importante pour créer des emplois, seulement pour en maintenir le cas échéant » et que leurs événements stimulent et engendrent plutôt la création et le maintien des emplois indirects auprès de leurs fournisseurs et partenaires. Les bénéficiaires du programme estiment également que la subvention gouvernementale contribue à la

²⁴ La méthode d'estimation des emplois ETC du programme FE est détaillée à l'annexe 2.

création et au maintien d'une catégorie d'emplois abondamment utilisée dans le milieu de l'événementiel, notamment les emplois saisonniers.

Les promoteurs déclarent que la pandémie de la COVID-19 a eu des effets néfastes sur l'emploi, notamment en termes de pertes des emplois à temps plein et de difficultés de recrutement.

Résultats de la cible 29

Cible 29 :	Accroissement du nombre des FE favorisant le rayonnement des produits locaux et régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale
Résultats :	La cible est dépassée. (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les FE en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme visent le rayonnement des produits locaux et régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale. Cette cible renvoie à la cible 23 « Augmentation des FE réalisés en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme » qui est atteinte.

Résultats de la cible 30

Cible 30 :	Augmentation du nombre de nuitées
Résultats :	La cible est non atteinte. (D)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut à une diminution du nombre de nuitées.

Explications des résultats de la cible 30 :

Tableau 18: Durée du séjour en nombre de nuitées de 2017-2021

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	TOTAL
Nuitées	4 902 619	4 878 081	4 840 148	ND	14 620 848
Variations		-0,50 %	-0,78 %		

Source : Données obtenues par la DGSG en date du 21 novembre 2021 par traitement des Bases de données du programme.

Notre échantillon de calcul est composé de 259 FE sur l'ensemble de la période, soit 40 FE du volet 1 et 219 FE du volet 2 (500 000 \$ et +). Les détails sont disponibles dans le tableau 13 intitulé « Composition de l'échantillon de calcul de l'indice d'attractivité ».

L'indicateur « Durée du séjour en nombre de nuitées » est en lien avec les touristes de toute provenance. Un touriste est un participant ayant assisté à l'événement dans le cadre d'un voyage d'une nuit ou plus, résidant à l'extérieur de la localité où se déroule l'événement, sans égard à la distance parcourue, et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

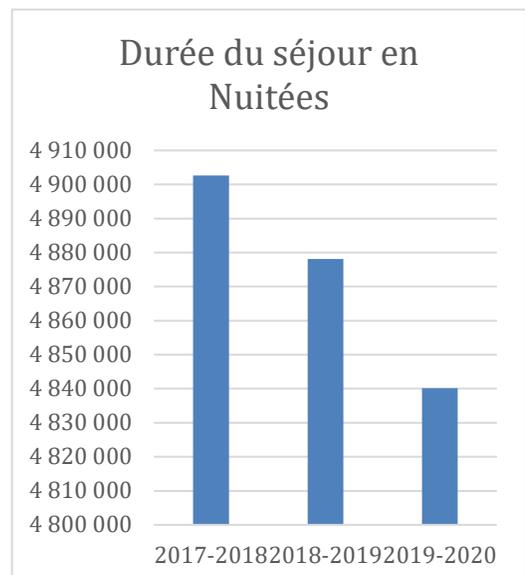


Figure 7 : Évolution des nuitées.

La durée du séjour décroît d'année en année²⁵. Cette diminution suit la tendance du nombre de FE soutenus par année (2017-2018 : 223, 2018-2019 : 215, 2019-2020 : 214). La diminution est de 24 538 nuitées en 2018-2019, ce qui représente 0,50% de réduction par rapport à l'année précédente. En 2019-2020, la baisse est de 37 933 nuitées par rapport à 2018-2019, soit une diminution de 0,78%.

Le sondage nous révèle que 11/14 gestionnaires sont d'accord avec l'assertion selon laquelle le programme FE contribue à l'augmentation de la durée de séjour des visiteurs en nombre de nuitées. 95,08 % des promoteurs (116/122) pensent également que le programme contribue à la rétention des visiteurs en sol québécois.

Résultats de la cible 31

Cible 31 :	Accroissement du nombre des FE tenus en hors saison
Résultats :	La cible est atteinte (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que le programme contribue à l'accroissement des FE en hors saison. Dans le cadre de ce programme, ce sont ces FE qui permettent l'allongement de la saison touristique.

Explications des résultats de la cible 31 :

En règle générale, la saisonnalité dans le contexte des FE fait référence à 2 saisons :

- La saison estivale avec les événements se déroulant entre le 1er juin et le 30 septembre soit pour une durée de 4 mois. En d'autres termes, les FE se tiennent normalement en saison estivale qui représente ce qu'on appellerait la « haute saison » pour ce type d'activité touristique.
- Le hors saison concerne les événements se déroulant entre le 1er octobre et le 31 mai. Ce sont donc les événements qui se déroulent dans ce laps de temps qui obtiennent la majoration hors saison si au moins 1 jour de leur activité se déroule dans la période indiquée.

La base de données du programme nous a permis d'identifier 55, 62 et 65 festivals et événements tenus en hors saison respectivement pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. En 2020-2021, la plupart des FE ont été annulés à la suite des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Covid-19 prises par le gouvernement. Sur l'ensemble de la période, on a une augmentation de 10 FE en hors saison sur 2 années consécutives 2018-2019 et 2019-2020 (excluant 2020-2021) ce qui représente en moyenne une augmentation de 5 FE par année. Ces FE contribuent à l'allongement de la saison touristique.

Dans leur réponse au sondage, 10/14 gestionnaires sont d'avis que le programme FE contribue à l'allongement de la saison touristique. C'est aussi le cas pour les promoteurs dont 89,33% des 122 répondants partagent le même avis. L'existence de ces FE en hors saison témoigne de l'allongement de la saison touristique et l'accroissement de leur nombre renforce cet allongement.



Figure 8: Accroissement du nombre des FE tenus en hors saison

Résultats de la question :

Question 6.2 :	Les effets (court et moyen terme) visés sont-ils atteints ?
Résultats :	Les résultats sont perfectibles. (C)

²⁵ Le nombre de jours de programmation des FE et le nombre de FE soutenus peuvent avoir un impact sur le nombre de nuitées. Plus le nombre est important plus il valorise les nuitées.

<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Sur 8 cibles : 1 est dépassée, 3 sont atteintes, 3 sont en partie atteintes et 1 est non atteinte L'équipe d'évaluation considère que la Covid-19 a eu un impact certain sur les effets attendus du programme. La plupart des cibles qui amorçaient un accroissement, sauf les nuitées, ont été freinées par cette pandémie.
---------------------------------------	--

Question 6.3. Les effets à long terme (retombées économiques) visés sont-ils atteints ?

Indicateurs

- 32** Progression de l'achalandage par provenance ; québécois et hors Québec
Cible 32 : Augmentation des participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements
- 33** Progression du chiffre d'affaires du promoteur
Cible 33 : Augmentation du chiffre d'affaires par année
- 34** Impact économique des FE soutenus (augmentation des emplois, revenus, taxes, etc.)
Cible 34 : Augmentation des nouveaux emplois créés, des revenus des promoteurs

Résultats de la cible 32

Cible 32 :	Augmentation des participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements
Résultats :	La cible est atteinte. B
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le résultat est identique à la cible 27.

Résultats de la cible 33

Cible 33 :	Augmentation du chiffre d'affaires par année
Résultats :	La cible est en partie atteinte. C
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation constate une augmentation de 3,6% à l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2017-2018 puis une baisse de 0,60% en 2019-2020 par rapport à l'exercice 2018-2019. Le total des revenus pour l'ensemble de l'exercice augmente dans une proportion d'environ 3%. Toutefois, la baisse en 2019-2020 et l'impact de la COVID-19 sur l'exercice 2020-2021 atténuent l'atteinte de la cible.

Explications des résultats de la cible 33 :

Le chiffre d'affaires du promoteur dans le contexte de notre étude renvoie au total des revenus. Le choix du « total des revenus » est fait au regard du guide de la charte budgétaire. Le guide de la charte budgétaire énumère et définit les sections Budget du formulaire électronique de demande d'aide financière. Cet alignement à la charte a pour avantage de nous faire parler le même langage financier que ce document qui est l'un des principaux du programme.

Au regard de la charte, le total des revenus est composé de sept postes, que sont : le total de l'aide gouvernementale provinciale, le total de l'aide gouvernementale fédérale, le total l'aide municipale, le total des commandites des sociétés d'État, les commandites privées, les commandites en biens et services et les revenus des activités

Tableau 19: Total des revenus par année de 2017-2020.

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Total des revenus	340 719 192 \$	352 844 798 \$	350 750 962 \$	1 044 314 952 \$
Variation par rapport à l'année précédente		3,6 %	-0,6%	3,0%

Source : Données obtenues par la DGSG en date du 5 novembre 2021 par traitement des Bases de données du programme.

Le total de revenus en 2020-2021 n'est pas disponible eu égard à l'annulation des FE pour raison de pandémie de Covid-19.

La courbe indique une croissance suivie d'une baisse. Le total des revenus a augmenté de plus de 12 M\$ en 2018-2019 pour baisser de 2 M\$ l'année suivante ce qui représente une différence positive de 10 M\$ de 2017-2018 à 2019-2020.

En d'autres termes, le total de revenus a augmenté de 3,6% à l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2017-2018 pour ensuite baisser de 0,6% en 2019-2020 par rapport à l'exercice 2018-2019. Il y a donc une augmentation d'environ 3% sur les trois premiers exercices, ce qui est représenté par la droite ascendante décrivant la tendance.

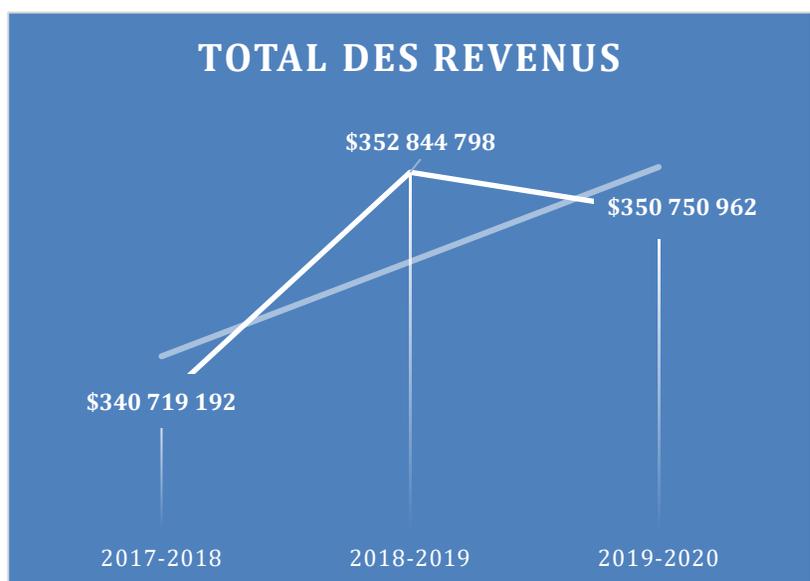


Figure 9 : Évolution du total des revenus des FE par exercice.

Résultats de la cible 34 :

Cible 34 :	Augmentation des nouveaux emplois créés, des revenus des promoteurs
Résultats :	La cible est dépassée. (A)
Commentaires de l'évaluateur :	L'évaluation confirme l'obtention des retombées économiques positives au niveau du programme FE. Celles-ci se vérifient par l'augmentation des nouveaux emplois enregistrés et l'obtention des revenus positifs chez les promoteurs ; ainsi que l'augmentation du bien-être collectif (externalités positives) au niveau de la société québécoise.

Explications des résultats de la cible 34 :

La réalisation des objectifs du programme FE passe par l'obtention des retombées économiques positives sur la période de l'évaluation.

Les retombées économiques réfèrent aux bénéfices qui ont été générés dans l'économie québécoise du fait des activités du programme FE. Celles-ci se traduisent par l'augmentation des nouveaux emplois (ETC), l'injection des salaires versés dans l'économie pour les emplois enregistrés au cours de la période, la présence des revenus des activités et des profits positifs pour les promoteurs, ainsi que l'obtention des externalités positives²⁶ pour la société québécoise. (Confère tableau ci-dessous).

²⁶ Les externalités positives réfèrent au bien-être collectif que procure la présence des FE soutenus dans une région touristique donnée et se manifestent à travers l'engouement de la population, les effets sur la santé, l'attractivité culturelle, l'apport social sur la population locale (bénévolat par exemple), etc. Pour les besoins de l'analyse-coûts-bénéfices du programme FE, seules les externalités tangibles (susceptibles d'être quantifiées) ont fait l'objet d'une valorisation monétaire.

Tableau 20: Retombées économiques du programme de 2017-2020.

Retombées économiques	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Emplois ETC (directs et indirects)	6 076	6 418	6 522
Total des revenus ²⁷	340 719 192 \$	352 844 798 \$	350 750 962 \$
Revenus des activités	150 750 959 \$	159 665 646 \$	154 860 242 \$
Ratio de rendement	1,69		
VAN@6% ²⁸	263,06 M\$		

Source : Résultats de l'ACB et données du programme FE - MTO

Rappelons qu'un projet est rentable si sa valeur actuelle nette (VAN) est positive. La VAN représente la richesse en matière de retombées économiques nettes créées par un programme financé.

Dans le cas du programme FE, la VAN est positive. Elle représente la richesse créée et injectée dans l'économie du Québec par les activités du programme FE au titre de la période allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2021. Laquelle est générée et utilisée par les promoteurs FE ayant bénéficié des aides financières du programme FE et leurs fournisseurs directs.

Tableau 21: Portrait économique du programme FE de 2017-2020.

<i>Portrait économique du programme FE</i>				
<i>Retombées économiques</i>	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Totaux
<i>Profit des promoteurs (revenus - dépenses)</i>	7 061 030	5 144 204	5 372 181	
<i>Salaires versés pour les emplois enregistrés</i>	168 810 000	178 130 000	181 220 000	
<i>Sous-total des retombées directes</i>	175 871 030	183 274 204	186 592 182	
<i>Externalités positives</i>	58 807 015	60 159 937	61 332 469	
<i>Retombées économiques globales</i>	234 678 045	243 434 141	247 924 650	726 036 836 \$
Coûts économiques				
<i>Subventions du MTO</i>	20 589 810	21 981 764,5	22 182 353,5	
<i>Autres apports du provincial</i>	32 074 479	39 182 989	40 263 579	
<i>Apports du fédéral</i>	16 983 406	18 609 162	18 943 866	
<i>Apports des municipalités</i>	24 436 420	12 102 704	11 834 839	
<i>Financements de source publique</i>	94 084 115	91 876 619,5	93 224 637,5	
<i>Taux d'inefficacité de la taxation</i>	0,543	0,552	0,524	
<i>Coûts d'opportunité</i> ²⁹	5 108 7674,45	50 715 893,96	48 849 710,05	
<i>Coûts économiques globaux</i>	145 171 789,4	142 592 513,5	142 074 347,6	429 838 650,5
<i>Profits nets avant impôt</i>	89 506 255	100 841 627	105 850 303	
<i>VAN @ 6% pour le programme FE</i>	263 062 507,87 \$			
<i>Ratio de rendement</i> ³⁰	1,69			

Question 6.3 :	Les effets à long terme (retombées économiques) visés sont-ils atteints ?
Résultats :	Les résultats sont satisfaisants. (B)
Commentaires de l'évaluateur :	Une cible atteinte, une cible en partie atteinte et une cible dépassée L'évaluation a constaté une augmentation du nombre de participants et du nombre d'emplois enregistrés. L'évolution du chiffre d'affaires est variable d'une année à l'autre, mais une tendance à la hausse est observée sur la période évaluée.

²⁷ Total des revenus provenant du Tableau 15 du présent rapport. L'écart entre les revenus des activités et le total des revenus est dû à l'ajout des commandites en biens et services, des commandites privées et des aides des autres paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal).

²⁸ Taux d'actualisation en vigueur de 2008-2009 à 2019-2020 : 6% (Source MEI-Québec). La mise à jour n'a pu être faite en 2020 en raison de la pandémie COVID-19. La prochaine mise à jour est prévue en septembre 2022.

²⁹ Coûts d'opportunité sont obtenus par application de la formule : dépense publique x coût d'inefficacité de la taxation

³⁰ Ratio de rendement est obtenu par application de la formule : retombées économiques globales/coûts économiques globaux

Question 6.4. Quelles sont les sommes versées, ainsi que les festivals et les événements annulés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19?

Indicateurs

- 35** Montant de l'aide versé par année, par saison touristique et par volet en soutien aux effets de la COVID_19
Cible 35 : État des sommes versées par année, par saison touristique et par volet en soutien aux effets de la COVID-19
- 36** Nb de festivals et événements abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19, par année, par saison touristique et par volet
Cible 36 : Réduction/ou baisse des FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19, par année, par saison touristique et par volet

Cible 35 :	État des sommes versées par année, par saison touristique et par volet en soutien aux effets de la COVID-19
Résultats :	La cible est atteinte. (B)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation confirme que les aides financières ont bien été versées par le programme aux promoteurs FE en soutien aux effets de la COVID-19. Les aides financières ont été complétées par des allègements temporaires des règles et normes du programme.
Cible 36 :	Réduction/ou baisse des FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19, par année, par saison touristique et par volet
Résultats :	L'atteinte de la cible n'a pas pu être évaluée.
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'évaluation conclut que les données disponibles au niveau du programme ne permettent pas d'affirmer qu'il y a eu sur les deux exercices jusque-là impactés, une baisse des FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du COVID-19. Cependant, des effets pourraient être constatés à moyen et long terme.

Explications des résultats des cibles 35 et 36 :

Le cadre normatif du programme FE prévoit que l'évaluation devra faire état distinctement des sommes versées ainsi que du nombre de projets ou d'événements annulés dans le contexte de la pandémie du COVID-19. L'état couvre les festivals et événements qui ont eu lieu en mars et avril 2020 ainsi que ceux qui se sont déroulés en 2020-2021.

Le soutien apporté par le Gouvernement du Québec aux entreprises du secteur de l'événementiel affectées par les effets de la pandémie de la COVID-19 a débuté en mars 2020 et devrait s'étendre jusqu'à la fin du programme FE, soit le 31 mars 2023. Ce soutien prend la forme des aides financières versées, et/ou des allègements temporaires des règles et normes du programme FE.

Concernant le volet aide financière, rappelons que le gouvernement du Québec, avait décrété le 13 mars 2020, en réaction à la pandémie mondiale de la COVID-19, l'annulation pour une période de 30 jours (réévaluable), de tous les événements de 250 personnes ou plus, incluant les festivals. Dans la foulée, un soutien financier a été annoncé pour aider les entreprises concernées à supporter les coûts importants déjà encourus ainsi que les pertes de revenus prévisibles.

L'aide financière octroyée devait être utilisée en priorité pour le paiement des dépenses de salaires et charges sociales réels du promoteur, des frais des fournisseurs indépendants et autres dépenses. Les dépenses encourues après la date d'annulation de l'événement, mais inhérentes à celui-ci pouvaient aussi être prises en compte (sous réserve de la confirmation écrite qu'elles ont été réalisées dans le respect des consignes sanitaires), ainsi que celles reliées aux activités alternatives mises en place par les promoteurs des FE afin de s'adapter au contexte et aux impacts de la pandémie.

Un premier versement correspondant à 80% de l'aide financière accordée a été effectué à la signature de la convention pour aider à couvrir les coûts importants encourus préalablement à la tenue de l'événement et avant l'entrée des revenus autonomes. Le second versement correspondant au solde de l'aide financière devant être effectué, après la réception et l'approbation par le MTO des éléments de la reddition de comptes, et selon le portrait des dépenses réellement engagées au moment de l'annulation de l'événement.

En **2019-2020**, une infime partie des FE, soit une douzaine, a été affectée par la décision gouvernementale du 13 mars 2020. La majorité des FE s'est tenue en 2019 pendant la saison touristique Été-Automne (période allant du 1er mai au 31 octobre 2019) ; ainsi que sur une partie de la saison Hiver-Printemps au titre de la période comprise entre le 1^{er} novembre 2019 et le 10 mars 2020. (Confère tableau suivant)

Pour mémoire, 214 FE avaient été soutenus et les aides octroyées se chiffraient à 21 757 454 \$.

Tableau 22: État des sommes proposées et versées aux FE en soutien aux effets de la COVID-19 au titre de la période 2019-2020.

FE soutenus (saison Hiver-Printemps du 11 mars au 30 avril 2020)

Volets	FE soutenus	Aide proposée	Aide versée	Aide en attente	Aide récupérée
Volet 2	10	506 000 \$	470 600 \$	35 400 \$	
Volet 3	2	503 000 \$	400 000 \$	100 000 \$	3 000 \$
Total	12	1 009 000 \$	870 600 \$	135 400 \$	3 000 \$

Source : compilé à partir des données du programme FE - MTO, situation au 4 novembre 2021

La situation montre que 12 FE (dont 10 FE au volet 2 et 2 FE au volet 3) ont été soutenus au titre de la saison touristique Hiver-Printemps 2020. Sur les 12 FE soutenus, 8 FE ont été totalement annulés et 4 FE ont été annulés en partie. Les événements annulés en tout ou en partie ont été pour certains définitivement déprogrammés et pour d'autres reportés en 2021. Des éditions numériques/virtuelles ont été proposées en 2020 en remplacement des éditions normales.

Des aides financières au montant de 870 600 \$ ont effectivement été versées aux FE soutenus contre des aides proposées au montant de 1 009 000 \$. Un solde de 135 400 \$ reste en attente de versement et un montant de 3 000 \$ (aide pour les études) a été récupéré, puisqu'il était impossible de réaliser une étude dans le contexte de la pandémie.

En **2020-2021**, 230 FE ont été soutenus dans le contexte de la pandémie du COVID-19, soit 13 FE au volet 1 et 217 FE au volet 2. Le montant des aides financières proposées s'élève à 21 227 000 \$. Sur ce montant, la somme de 16 947 874 \$ a effectivement été versée aux FE et un solde de 4 279 126 \$ reste dû.

133 FE ont été totalement annulés et 66 FE l'ont été en partie. 12 FE ont été maintenus et 3 FE se sont retirés après avoir reçu leur lettre d'annonce (les conventions d'aide financière n'ont pas été signées). La particularité des FE maintenus et ceux annulés en partie est qu'ils ont proposé soit des éditions restreintes (réduction des capacités d'accueil en raison de la distanciation), soit des éditions virtuelles ou numériques en ligne.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

art. 22

[Redacted]									
[Redacted]									
[Redacted]									
[Redacted]									
[Redacted]									

[Redacted text block]

[Redacted text block]



La majorité des gestionnaires sondés, soit 12/14 est unanime sur le fait que la pandémie du Covid-19 a eu des effets extrêmement (6/14) et très (6/14) néfastes sur les FE soutenus. Cependant, le maintien des aides financières du MTO et l'ingéniosité des promoteurs à réinventer leur processus d'affaires ont permis aux FE de maintenir un certain équilibre dans leurs activités.

Les effets négatifs mis en avant par les gestionnaires sont :

- L'annulation des FE en tout ou en partie en 2020 qui a eu pour conséquence d'augmenter la difficulté des promoteurs de trouver du financement. Le Québec n'a enregistré aucun visiteur hors Québec à cause de la fermeture des frontières.
- L'arrêt complet des activités qui a affecté durement les entreprises du secteur de l'événementiel qui devront pour plusieurs se reconstruire une notoriété.
- La proposition des éditions réduites en 2021, ainsi que l'incapacité d'accueillir les artistes et la clientèle internationale a entraîné une diminution importante des retombées touristiques surtout dans les grandes villes comme Québec et Montréal.
- Les effets dévastateurs des consignes sanitaires sur la rentabilité des événements en 2021, avec notamment la chute/diminution drastique des revenus autonomes, des commandites, la perte des emplois, etc.
- Le changement continuel des règles a fragilisé les FE qui n'ont pas la capacité de se réorganiser à la dernière minute.

La pandémie a également eu des effets positifs sur les FE. L'ingéniosité des FE s'est matérialisée par le changement des façons de faire et l'avènement des activités alternatives comme les FE virtuels/numériques en ligne, qui ont eu pour effet d'augmenter le rayonnement des FE à travers le Québec.

Les gestionnaires, tout comme les bénéficiaires du programme sont d'avis que les FE doivent continués d'être soutenus dans l'optique de préparer la relance des activités dans le secteur de l'événementiel, pendant et surtout après la pandémie du Covid-19.

Par rapport à l'aide accordée en raison de la COVID-19, le taux de satisfaction des promoteurs FE est de 88,63%. Pour eux, l'aide est grandement appréciée et utile pour juguler les effets néfastes de la pandémie du COVID-19 sur le secteur. Pour une infime partie des promoteurs (11.36%), l'aide s'avère néanmoins insuffisante par rapport aux déficits enregistrés ou à l'étendue des besoins.

Résultats de la question :

Question 6.4 :	Quelles sont les sommes versées, ainsi que les festivals et les événements annulés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19?
Résultats	Les résultats sont satisfaisants ⓑ

<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	1 cible est atteinte et 1 cible n'a pas pu être évaluée Les sommes/aides financières ont été versées et plusieurs festivals et événements ont été annulés ou reportés en raison des mesures sanitaires entre mars 2020 et mars 2021. Cependant, l'évaluation est d'avis que la jeunesse des mesures de soutien couplée à la persistance de la crise sanitaire avec son corollaire de consignes/guides sanitaires ne favorisent pas le recul suffisant pour porter une appréciation pertinente sur la portée des mesures à moyen et long terme.
---------------------------------------	--

4.7. L'EFFICIENCE DE L'INTERVENTION

Question 7.1. Les ratios de dépense par résultat sont-ils raisonnables ?

Indicateur

37 Ratio de rendement de la dépense publique (retombées économiques/Coûts)
Cible 37 : Au moins égal à 1

Résultats de la cible 37

Cible 37 :	Au moins égale à 1
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'analyse coûts-bénéfices confirme que le programme FE est rentable pour le gouvernement du Québec, car le ratio de rendement de la dépense publique est supérieur à 1 et estimé à 1,69.

Explications des résultats de la cible 37 :

Le ratio de rendement de la dépense publique est supérieur à 1. Il est estimé à 1,69. Cela suppose que pour le gouvernement du Québec, la subvention accordée au programme FE est rentable pour la société québécoise dans la mesure où les retombées économiques obtenues par le programme sont de plus d'une fois et demie supérieure aux coûts économiques globaux (dépense publique). En effet, 1 dollar de dépense publique investi dans le programme FE par le gouvernement génère 1,69 dollar de flux économiques dans l'économie québécoise.

Le ratio de rendement traduit une création de nouvelle richesse dans l'économie attribuable aux FE financés par le programme FE. Laquelle richesse correspond à la VAN estimée à 263,06 M\$. La VAN du programme FE correspond à la différence entre les retombées économiques globales, estimées à 726,03 M\$, et les coûts économiques globaux évalués à 429,83 M\$. (Voir tableau 21)

Résultats de la question :

Question 7.1 :	Les ratios de dépense par résultat sont-ils raisonnables ?
Résultats	Les résultats sont très satisfaisants (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	La cible est dépassée L'évaluation confirme que le ratio de la dépense publique par rapport aux retombées économiques obtenues est raisonnable. Le programme produit de la richesse dans l'économie québécoise puisque les bénéfices économiques enregistrés dans l'économie sont supérieurs aux coûts économiques engendrés.

Question 7.2. Le programme offre-t-il le maximum de résultats par rapport à l'aide financière ?

Indicateurs

38 Effet de levier de l'aide financière (Apport total des promoteurs et des partenaires / Aide accordée par le programme FE)

Cible 38 : Au moins égal à 2

39 Taux d'appréciation des gestionnaires sur le ratio de rendement de la dépense publique par rapport aux résultats attendus

Cible 39 : Au moins 80 %

Résultats de la cible 38

Cible 38 :	Effet de levier de l'aide financière au moins égal à 2
Résultats :	La cible est dépassée Ⓐ
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	L'effet de levier entre les financements de source privée et l'aide FE (4,73) et l'effet de levier entre les financements de source publique (sans l'aide FE) et l'aide FE (3,07) sont supérieurs à 2. L'évaluation constate donc que les festivals et événements sont demeurés de grands mobilisateurs de ressources dans le temps. En d'autres termes, le programme FE suscite un grand intérêt chez plusieurs autres partenaires qui n'hésitent pas à investir pour profiter de divers avantages y compris une visibilité de leurs entreprises ou activités.

Explications des résultats de la cible 38 :

L'effet de levier traduit la capacité à générer des investissements supplémentaires dans les projets. Il peut être analysé sur plusieurs niveaux/angles dépendamment du type d'apport financier des partenaires. Nous le regarderons sous deux angles; celle de l'aide financière du programme par rapport aux financements privés et celle de l'aide financière du programme par rapport aux financements publics. Les commandites en bien et services sont considérées comme une contribution sociale des entreprises pour la promotion, la visibilité des événements et leurs organisations. Nous ignorons l'entente de partage qui régit les sommes afférentes (quotes-parts affectées à la promotion et aux coûts admissibles) ce qui nous oblige à les exclure de notre calcul. L'annulation des FE en 2020-2021 n'a pas permis d'avoir les données utiles au calcul de l'effet de levier pour cet exercice.

Tableau 25: Effet de levier des FE soutenus par le programme pour la période 2017-2021.

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Financement de source privée					
Provenant des revenus autonomes	A	96 206 312	108 420 064	107 934 819	312 561 195
Mise de fonds minimale du promoteur — volet 3	A1	45 232 282	54 037 985	53 365 830	152 636 097
Commandites privées ³¹	A2	50 974 030	54 382 079	54 568 989	159 925 098
Financement de sources publiques (interventions)					

³¹ Les commandites du Secteur privé regroupent l'ensemble des contributions monétaires d'entreprises privées (OBL, OBNL, institutions financières) ou d'autres organismes, reçues par les promoteurs. Elles sont donc des financements de sources privées. Les éléments qui entrent dans la composition des commandites privées sont décrits dans la charte budgétaire.

<i>Aide FE (subvention MTO)</i>	<i>B</i>	<i>21 096 060</i>	<i>22 181 765</i>	<i>22 766 454</i>	<i>66 044 279</i>
<i>Fédéral</i>	<i>C1</i>	<i>16 983 406</i>	<i>18 609 162</i>	<i>18 943 866</i>	<i>54 536 434</i>
<i>Autres apports provincial</i>	<i>C2</i>	<i>17 161 101</i>	<i>21 551 657</i>	<i>22 915 575</i>	<i>61 628 333</i>
<i>Municipal</i>	<i>C3</i>	<i>24 436 420</i>	<i>12 102 704</i>	<i>11 834 839</i>	<i>48 373 963</i>
<i>Commandites de sociétés d'État</i>	<i>C4</i>	<i>12 782 981</i>	<i>12 760 019</i>	<i>12 879 527</i>	<i>38 422 527</i>
<i>Sous-total — autres qu'aide FE</i>	<i>C</i>	<i>71 363 908</i>	<i>65 023 542</i>	<i>66 573 807</i>	<i>202 961 257</i>
<i>Total</i>	<i>D</i>	<i>92 459 968</i>	<i>87 205 307</i>	<i>89 340 261</i>	<i>269 005 536</i>
Effet de levier entre :					
<i>Le financement privé et l'aide FE</i>	<i>A / B</i>	<i>4,56</i>	<i>4,89</i>	<i>4,74</i>	<i>4,73</i>
<i>Le financement public (sans l'aide FE) et l'aide FE</i>	<i>C1,2,3,4 / B</i>	<i>3,38</i>	<i>2,93</i>	<i>2,92</i>	<i>3,07</i>

Source : traitements et calculs de la DGSG en date du 24-11-2021 à partir des bases de données du programme

L'effet de levier de l'aide financière calculé entre les financements privés et l'aide FE pour l'ensemble de la période 2017-2020 est de 4,73. En d'autres termes, pour chaque dollar de l'aide financière octroyée, 4,73 dollars supplémentaires sont investis par les promoteurs et leurs partenaires privés qui contribuent aux projets.

L'effet de levier de l'aide financière calculé entre les financements publics (sans l'aide FE) et l'aide FE pour l'ensemble de la période 2017-2020 est de 3,07. Cette valeur sous-entend que pour chaque dollar de l'aide financière octroyée, 3,07 dollars supplémentaires sont investis par les différents gouvernements et les autres partenaires publics.

L'aide financière accordée par le programme a été de 66 M\$ entre 2017-2018 et 2019-2020 (87,2M\$ sur la période d'évaluation), et les promoteurs ont pu mobiliser environ 312,6 M\$ avec le concours de leurs partenaires financiers privés, et une somme de 202,9 M\$ avec le secteur public.

Sur la base de ces éléments, on constate que les FE soutenus l'ont été à hauteur de 34,9% par le financement de source publique, 53,7% par le financement de source privée et l'aide accordée (subvention MTO) de 11,4%.

Résultats de la Cible 39

Cible 39 :	Taux d'appréciation des gestionnaires sur le ratio de rendement de la dépense publique par rapport aux résultats attendus : au moins égal à 80%
Résultats :	La cible est dépassée (A)
<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Le taux d'appréciation des gestionnaires quant à l'efficacité du programme FE est supérieur à la cible attendue. Il est de 85%.

Explications des résultats de la cible 39 :

La mesure de l'efficacité des interventions publiques se base sur la notion d'optimisation des ressources de l'État. Elle traduit la manière dont l'argent des contribuables est dépensé et induit que le gouvernement rendre des comptes.

Dans le cadre de la gestion d'un programme comme le programme FE, l'appréciation de l'efficacité exige un examen constant de la pertinence du programme existant, afin que le gouvernement puisse réaffecter et/ou maintenir les ressources d'un secteur moins prioritaire à celui ayant une plus grande priorité.

Sur les 14 gestionnaires sondés, 12 (pourcentage représentant plus de 85% des répondants) pensent que les bénéfices que retirent les bénéficiaires du programme FE valent que les subventions versées par le gouvernement se poursuivent et soient bonifiées dans la limite des ressources disponibles. Les gestionnaires s'appuient sur le fait que le programme FE « attire des visiteurs » qui ont un « impact non négligeable sur le développement économique du Québec et des régions ». Les gestionnaires déclarent aussi que « les FE amènent un achalandage de touristes » et que ces derniers « jouent un rôle majeur pour motiver les déplacements au Québec » et « contribuent à augmenter les recettes touristiques » ainsi que « la clientèle touristique ».

Résultats de la question :

Question 7.2 :	Le programme offre-t-il le maximum de résultats par rapport à l'aide financière ?
Résultats :	Les résultats sont très satisfaisants (A)

<u>Commentaires de l'évaluateur :</u>	Les deux cibles sont dépassées. L'évaluation confirme que les bénéfices générés par le programme FE au profit des promoteurs, des régions touristiques, du gouvernement et de la société québécoise sont supérieurs à la dépense publique consentie.
---------------------------------------	--

CHAPITRE 5 LES CONCLUSIONS

5.1. MATRICE DE L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

Voici un résumé de l'appréciation du résultat des questions et des cibles.

Question d'évaluation	Appréciation du résultat des questions	Indicateur	Cible	Appréciation du résultat des cibles
Pertinence de l'intervention				
1.1. Les besoins et le contexte justifient-ils que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir?	Satisfaisant	1. Évolution du nombre de demandes reçues annuellement	1. Stabilité ou croissance du nombre de demandes reçues annuellement	Cible atteinte
		2. Taux d'admissibilité des demandes d'aide reçues	2. Stabilité ou croissance du taux d'admissibilité	Cible atteinte
		3. Augmentation du montant des investissements privés des événements et/ou festivals annuellement	3. Croissance du montant des investissements privés annuellement	Cible atteinte
		4. Existence des données probantes de nature qualitative et quantitative pour appuyer ou infirmer la nécessité de maintenir le programme	4. Données probantes disponibles justifiant le besoin de la continuité du programme	Cible atteinte
		5. Perception des bénéficiaires et gestionnaires sur l'importance et la nécessité du programme FE	5. Utilité reconnue par les bénéficiaires et les gestionnaires	Cible atteinte
1.2 Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales?	Satisfaisant	6. Degré de cohérence avec la mission, les priorités stratégiques et les orientations du MTO	6. Concordance du programme avec la mission, les priorités stratégiques et orientations du MTO	Cible atteinte
		7. Degré de cohérence avec les priorités et les orientations du gouvernement du Québec	7. Concordance du programme avec les priorités et orientations du gouvernement du Québec	Cible atteinte
1.3 Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables ?	Satisfaisant	8. Nb d'événements /festivals financés et volume du financement par d'autres programmes du MTO	8. Complémentarité des programmes et/ou absence de chevauchement	Cible atteinte
Pertinence de la nature de l'intervention				

2.1. La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention?	Satisfaisant	9. Perception des promoteurs sur la pertinence de l'utilisation de la subvention comme moyen d'intervention	9. Au moins 75% des promoteurs trouvent la nature de l'intervention appropriée	Cible dépassée
		10. Taux de perception des gestionnaires sur la pertinence de l'utilisation de la subvention comme moyen d'intervention	10. Au moins 75% des gestionnaires trouvent la nature de l'intervention appropriée	Cible dépassée
		11. Existence d'autres juridictions ou des données probantes qui privilégient la subvention comme sources appropriées de financement des FE à travers le monde	11. Utilisation de la subvention comme source de financement dans plusieurs juridictions à travers le monde	Cible atteinte
Cohérence interne				
3.1 Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement?	Satisfaisant	12. Existence d'un lien de causalité	12. Corrélation entre les composantes et les résultats du programme	Cible atteinte
Conformité opérationnelle				
4.1 Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues?	Très satisfaisant	13. Taux de conformité (Nombre de règles conformes sur le nombre de règles totales)	13. Au moins 90% de conformité sur un échantillon de dossiers	Cible dépassée
Efficacité opérationnelle				
5.1 Les objectifs opérationnels du programme sont-ils atteints? - Promouvoir le programme auprès de l'ensemble des promoteurs - Recevoir les demandes d'aide financière (formulaires de demande) - Sélectionner les FE qui remplissent les conditions d'admissibilité - S'assurer de l'exactitude des montants à accorder et à verser - Respecter toute la procédure d'octroi des fonds - Suivre la reddition des comptes faite par les promoteurs (exactitude des documents de reddition de comptes transmis) - Verser les aides financières - Mettre à jour les tableaux de suivi du programme	Satisfaisant	14. Existence (Mise en place) d'un dispositif promotionnel du programme	14. Disponibilité des outils de communication (capsules, site Internet du Ministère, etc.)	Cible atteinte
		15. Nb de demandes d'aide reçu par saison touristique, par année et par volet.	15. Augmentation des demandes d'aide par saison touristique, par année et par volet.	Cible atteinte
		16. Nb de demandes d'aide approuvées.	16. Augmentation des demandes d'aide approuvées	Cible atteinte
		17. Exactitude des montants accordés et versés.	17. Montant versé exact à 100%	Cible dépassée
		18. Degré de respect de la procédure d'octroi de fonds	18. Au moins 90% de respect de la procédure d'octroi de fonds sur un échantillon de dossiers	Cible dépassée

		19. Existence des éléments de reddition des comptes par événement terminé	19. Éléments de reddition des comptes disponibles	Cible atteinte
		20. Existence des tableaux de suivi du programme à jour	20. Base de données du programme à jour disponible	Cible atteinte
Efficacité de l'intervention				
6.1. Les objectifs de l'intervention (extrants) sont-ils atteints?	Perfectible	21. Nombre de conventions de financement signées + Nombre d'événements et festivals soutenus par année financière, par volet et par saison touristique + Nombre d'événements et festivals réalisés par saison touristique, par année financière et par volet du programme.	21. Augmentation/ou hausse des conventions signées, subventions versées et FE réalisés par saison touristique, par année et par volet	Cible atteinte en partie
		22. Nb de FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19.	22. Réduction/ou baisse des FE abandonnés ou reportés du fait de la pandémie et les aides apportées à cet effet.	L'atteinte de la cible n'a pas pu être évaluée
		23. Nombre de FE réalisés et reliés au tourisme gourmand et à l'agrotourisme	23. Augmentation des FE réalisés en lien avec le tourisme gourmand et l'agrotourisme.	Cible dépassée
6.2. Les effets (court et moyen terme) visés sont-ils atteints ?	Perfectible	24. Nombre de festivals et événements touristiques organisés	24. Augmentation du nombre des FE organisés	Cible atteinte en partie
		25. Degré d'attractivité des événements touristiques	25. Indice d'attractivité positif	Cible atteinte en partie
		26. Taux d'augmentation des recettes touristiques	26. Augmentation des recettes touristiques par année	Cible atteinte en partie
		27. Nombre de participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements	27. Augmentation du nombre de participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements	Cible atteinte
		28. Nombre d'emplois créés	28. Augmentation du nombre des nouveaux emplois créés	Cible atteinte
		29. Nombre des FE favorisant le rayonnement des produits locaux et	29. Accroissement du nombre des FE favorisant le rayonnement des produits locaux et	Cible dépassée

		régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale (agrotourisme et tourisme gourmand)	régionaux sur les scènes provinciales, nationale et internationale	
		30. Durée du séjour en nombre de nuitées (rétention des visiteurs)	30. Augmentation du nombre de nuitées	Cible non atteinte
		31. Nombre de FE tenus en hors saison	31. Accroissement du nombre des FE tenus en hors saison	Cible atteinte
6.3 Les effets à long terme (retombées économiques) visés sont-ils atteints ?	Satisfaisant	32. Progression de l'achalandage par provenance ; québécois et hors Québec	32. Augmentation des participants (visiteurs-excursionnistes) québécois et hors Québec aux festivals et événements	Cible atteinte
		33. Progression du chiffre d'affaires du promoteur	33. Augmentation du chiffre d'affaires par année	Cible atteinte en partie
		34. Impact économique des FE soutenus (augmentation des emplois, revenus, taxes, etc.)	34. Augmentation des nouveaux emplois créés, des revenus des promoteurs	Cible dépassée
6.4 Quelles sont les sommes versées, ainsi que les festivals et les événements annulés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19?	Satisfaisant	35. Montant de l'aide versé par année, par saison touristique et par volet en soutien aux effets de la COVID_19	35. État des sommes versées par année, par saison touristique et par volet en soutien aux effets de la COVID-19	Cible atteinte
		36. Nb de FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19, par année, par saison touristique et par volet	36. Réduction/ou baisse des FE abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19, par année, par saison touristique et par volet	L'atteinte de la cible n'a pas pu être évaluée
Efficiencia de l'intervention				
7.1. Les ratios de dépense par résultat sont-ils raisonnables ?	Satisfaisant	37. Ratio de rendement de la dépense publique (retombées économiques/ Coûts)	37. Au moins égal à 1	Cible dépassée
7.2. Le programme offre-t-il le maximum de résultats par rapport à l'aide financière ?	Satisfaisant	38. Effet de levier de l'aide financière (Apport total des promoteurs et des partenaires / Aide accordée par le programme FE)	38. Au moins égal à 2	Cible dépassée
		39. Taux d'appréciation des gestionnaires sur le ratio de rendement de	39. Au moins 80 %	Cible dépassée

		la dépense publique par rapport aux résultats attendus		
--	--	--	--	--

5.2. SOMMAIRE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

1. PERTINENCE DE L'INTERVENTION

1.1. Les besoins et le contexte justifient-ils que le gouvernement intervienne ou continue à intervenir?

L'évaluation conclut que les difficultés d'accès au financement des entreprises du domaine de l'événementiel qui ont justifié le lancement du programme FE se posent toujours avec acuité. La situation est même devenue préoccupante dans le contexte actuel marqué par la crise sanitaire inhérente à la pandémie de la COVID-19. Elle justifie plus que jamais la nécessité de poursuivre l'intervention du gouvernement pour non seulement soutenir les FE fortement impactés par les effets de la COVID-19, mais également pour préparer la relance du secteur après la pandémie.

1.2. Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités de l'organisation et avec les orientations gouvernementales?

Les documents gouvernementaux et ministériels confirment que le programme FE est un instrument d'intervention prioritaire du gouvernement du Québec dans le secteur touristique de l'événementiel. Dans le contexte de crise sanitaire ayant cours actuellement, le programme est encore plus que par le passé appelé à jouer un rôle pivot dans la préparation de la relance de l'industrie après la pandémie du COVID-19.

1.3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables?

L'évaluation confirme qu'il existe un risque de chevauchement avec un programme du MTO (EPRT 2016-2020 et 2020-2022) qui vise les mêmes besoins que le programme FE, mais que celui-ci n'est pas problématique. Rappelons que l'on parle de chevauchement problématique dans le cadre d'un programme évalué lorsqu'il fait double emploi avec un autre programme ou qu'il se superpose ou duplique de manière superflue un autre programme.

2. PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION

2.1. La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour atteindre les objectifs de l'intervention?

L'évaluation confirme que la subvention est le moyen d'intervention le plus plébiscité aussi bien par les gestionnaires que par les bénéficiaires du programme FE; l'opinion positive des promoteurs allant de soi. La littérature confirme également une certaine préférence des pays à travers le monde pour le recours à la subvention dans le cadre des financements publics à destination du secteur de l'événementiel.

3. COHÉRENCE INTERNE

3.1. Les composantes du programme et ses résultats s'articulent-ils logiquement?

Le modèle logique du programme FE met en évidence la chaîne des résultats et confirme le lien de causalité qui existe entre les différentes composantes du programme. Toutefois, l'évaluation juge pertinente les réserves soulevées par certains gestionnaires du programme quant à sa complexité et la sophistication du jargon administratif y afférent ; lesquelles peuvent être adressées à travers la sensibilisation ou des formations qui cibleraient les composantes et aspects clés du programme FE.

4. CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE

4.1. Le programme est-il géré adéquatement et conformément aux règles établies et conditions prévues?

L'équipe d'évaluation juge que le programme est géré conformément aux règles établies et conditions prévues dans le cadre normatif. Les règles et les conditions prévues pour la coordination des activités du programme et le suivi des festivals et des événements soutenus sont claires et accessibles aussi bien pour les gestionnaires que les promoteurs. L'évaluation confirme que la gestion du programme est conforme au cadre normatif.

5. Efficacité opérationnelle

5.1. Les objectifs opérationnels du programme sont-ils atteints?

L'évaluation juge que les objectifs opérationnels du programme sont atteints, et même dépassés pour certaines activités. Cependant, des marges de perfectionnement existent, notamment au niveau du taux d'admissibilité des demandes d'aide financière qui semble stagner autour de 73,74% (voir tableau 4) sur la période objet de l'évaluation.



art.37

6. Efficacité de l'intervention

6.1. Les objectifs de l'intervention (extrants) sont-ils atteints?

L'évaluation estime que pour augmenter le nombre de FE soutenus, il serait bon d'établir d'autres conditions qui favoriseraient l'arrivée de nouveaux acteurs avec des projets novateurs comme ce fut le cas pour le tourisme gourmand et l'agrotourisme.

6.2. Les effets (court et moyen terme) visés sont-ils atteints ?

L'équipe d'évaluation considère que la Covid-19 a eu un impact certain sur les effets attendus du programme. La plupart des cibles qui amorçaient un accroissement, sauf les nuitées, ont été freinées par cette pandémie.

6.3. Les effets à long terme (retombées économiques) visés sont-ils atteints ?

L'évaluation a constaté une augmentation du nombre de participants et du nombre d'emplois enregistrés. L'évolution du chiffre d'affaires est variable d'une année à l'autre, mais une tendance à la hausse est observée sur la période évaluée.

6.4. Quelles sont les sommes versées, ainsi que les festivals et les événements annulés dans le contexte de la pandémie de la COVID-19?

Les sommes/aides financières ont été versées et plusieurs festivals et événements ont été annulés ou reportés en raison des mesures sanitaires entre mars 2020 et mars 2021. Cependant, l'évaluation est d'avis que la jeunesse des mesures de soutien couplée à la persistance de la crise sanitaire avec son corollaire de consignes/guides sanitaires ne favorisent pas le recul suffisant pour porter une appréciation pertinente sur la portée des mesures à moyen et long terme.

7. Efficience de l'intervention

7.1. Les ratios de dépense par résultat sont-ils raisonnables ?

L'évaluation confirme que le ratio de la dépense publique par rapport aux retombées économiques obtenues est raisonnable. Le programme produit de la richesse dans l'économie québécoise puisque les bénéfices économiques enregistrés dans l'économie sont supérieurs aux coûts économiques engendrés.

7.2. Le programme offre-t-il le maximum de résultats par rapport à l'aide financière ?

L'évaluation confirme que les bénéfices générés par le programme FE au profit des promoteurs, des régions touristiques, du gouvernement et de la société québécoise sont supérieurs à la dépense publique consentie.

5.3. CONCLUSION PAR ENJEU ÉVALUATIF

1. PERTINENCE DE L'INTERVENTION ET COHÉRENCE INTERNE

Les résultats sont satisfaisants (B). Sur 12 cibles analysées, 2 sont dépassées, 10 sont atteintes.

L'évaluation juge que l'aide financière est utile pour les bénéficiaires du programme pour la tenue et l'organisation de leur événement ou festival. Les besoins en financement, fortement exacerbés par les effets néfastes de la pandémie de la maladie du COVID-19, demeurent persistants. Le maintien du programme et la poursuite de son intervention s'avèrent nécessaires pour continuer à adresser ses besoins et contribuer à la relance du secteur après la pandémie.

L'action du programme FE est cohérente avec la mission, les mandats, les priorités stratégiques et les orientations du MTO. La bonification de son budget au fil des ans en fait un outil essentiel d'intervention du gouvernement québécois

dans le domaine des festivals et événements. Le suivi rigoureux de la règle de cumul des aides gouvernementales favorise la complémentarité entre le programme FE et les autres programmes du MTO et évite les chevauchements problématiques.

L'évaluation établit que le caractère non remboursable de la subvention correspond le mieux au statut juridique des entreprises du secteur, majoritairement constituées d'OBNL, et en fait le moyen le plus approprié pour atteindre les objectifs du programme FE.

Les ressources allouées ainsi que les activités du programme concourent à la réalisation des objectifs et à l'atteinte de la majorité des résultats escomptés. L'adéquation entre les différentes composantes du programme est vérifiée par le modèle logique et la chaîne des résultats.

2. CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE

Les résultats sont très satisfaisants (A). L'unique cible analysée est dépassée.

L'évaluation confirme que la gestion du programme est conforme aux règles et conditions prévues dans le cadre normatif. Les bonnes pratiques de gestion et de suivi adoptées à l'interne par le programme favorisent et garantissent le respect des critères de sélection et de financement des FE.

3. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION (EFFETS)

Les résultats sont satisfaisants (B).

Pour l'**efficacité opérationnelle** : 7 cibles analysées dont 2 dépassées et 5 atteintes.

Pour l'**efficacité de l'intervention** :

Concernant les **extrants** : 3 cibles analysées dont 1 dépassée, 1 atteinte en partie et 1 qui n'a pu être évaluée.

Pour ce qui est des **effets, y compris ceux de la COVID-19** : 13 cibles analysées dont 2 dépassées, 5 atteintes, 4 atteintes en partie, une qui n'a pu être évaluée et une non atteinte.

L'évaluation considère que les extrants attendus des activités de coordination du programme et de production des FE soutenus ont été livrés. La disponibilité des informations sur le programme, l'accompagnement des bénéficiaires, l'existence des outils de suivi ainsi que les procédures de contrôle des activités du programme contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels.

Abstraction faite des effets de la maladie du COVID-19, les indicateurs clés permettant de mesurer la performance de gestion et l'efficacité du programme sont atteints. Des évolutions continues, quoique légères pour la plupart des indicateurs, sont enregistrées et observées.

L'évaluation confirme également que le programme contribue à stimuler l'économie des régions puisqu'il engendre des retombées économiques positives pour les bénéficiaires du programme, les régions touristiques concernées, le gouvernement du Québec et la société québécoise.

Cependant, les résultats et effets obtenus ont fortement été dépréciés/affectés par les mesures sanitaires prises au niveau gouvernemental pour juguler les effets de la COVID-19 sur le territoire du Québec.

4. EFFICIENCE DE L'INTERVENTION

Les résultats sont très satisfaisants (A). Sur les 3 cibles analysées, 3 sont dépassées.

L'évaluation conclut que le programme est rentable pour les bénéficiaires, le gouvernement du Québec et la société québécoise. La dépense publique consentie pour obtenir les effets constatés est inférieure aux impacts économiques obtenus. Les revenus de source privée des bénéficiaires du programme se sont accrus, matérialisant l'effet d'appel de l'aide financière accordée.

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

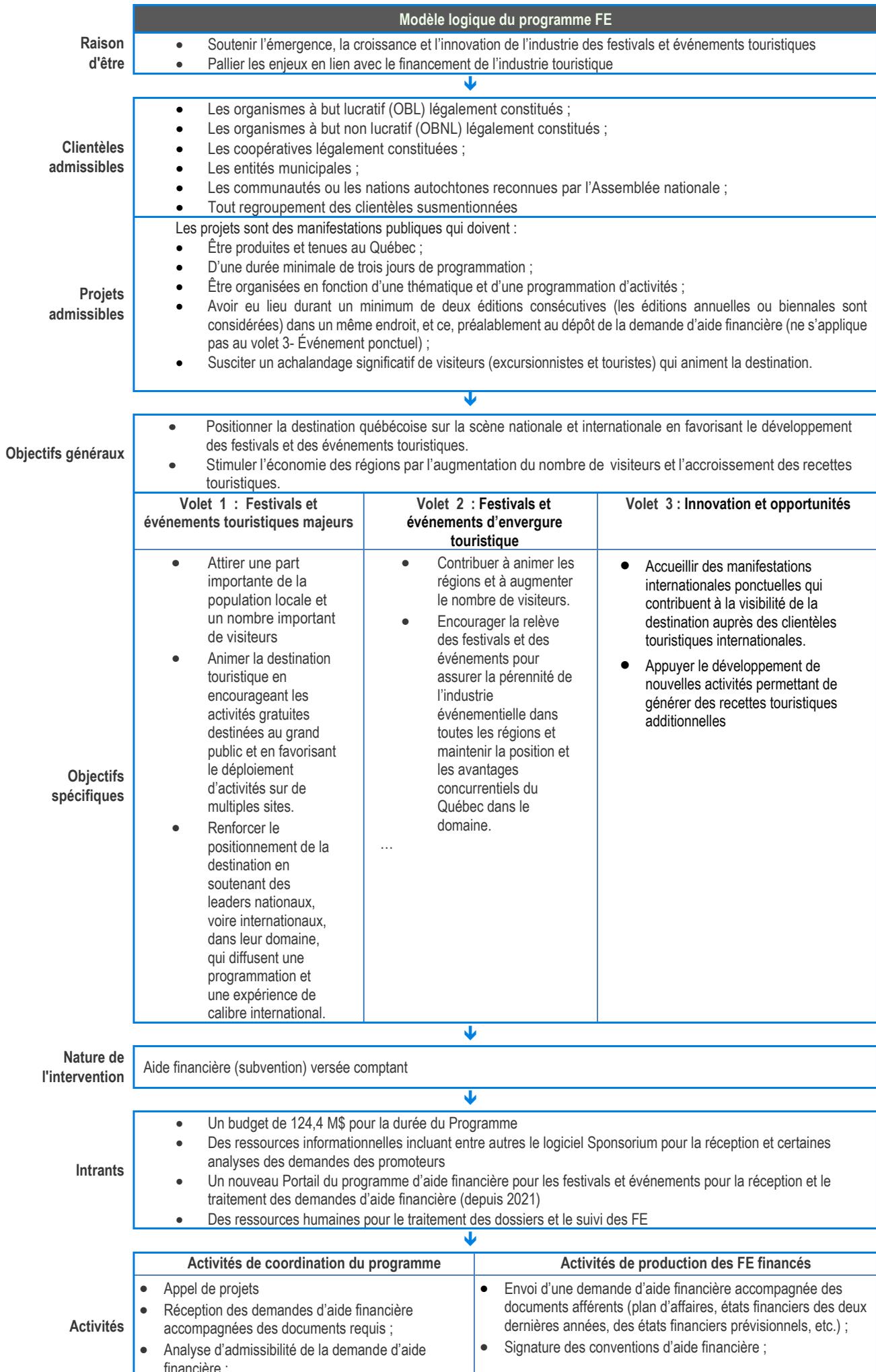
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ANNEXES

ANNEXE 1 – MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME FE



<ul style="list-style-type: none"> Analyse approfondie selon les critères d'appréciation du projet prévu dans le cadre normatif ; Analyse du réviseur sur les aspects financiers plus sensibles; Validation informatisée sur les cumuls des montants à verser et le respect des ratios dans le fichier maître; Prise de décision relative à chacune des demandes d'aide financière et établissement du montant de la contribution maximale ; Recommandation d'octroi de la subvention transmise à la ministre ; Envoi des lettres d'annonce au promoteur ; Signature des conventions d'aide financière ; Versement de l'aide selon les modalités dans la convention signée entre les parties ; Suivi et reddition de comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des festivals et événements touristiques majeurs ; Organisation des festivals et événements d'envergure touristique ; Organisation d'activités présentant de nouvelles initiatives pour la promotion du tourisme; Activités touristiques reliées au tourisme gourmand et à l'agrotourisme; Production des éléments de reddition de compte exigés. <ul style="list-style-type: none"> États financiers audités (aide supérieure à 75 000\$) Rapport de mission d'examen (aide supérieure à 20 000\$ et jusqu'à 75 000\$) États de résultats (aide de 20 000 \$ et moins) États de résultats produits par un comptable et approuvés par le conseil municipal (cas des municipalités)
--	--



Les résultats attendus du Programme FE	
Extrants découlant des activités de coordination	Extrants issus des FE financés
<p>Extrants</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention ; Convention de financement : <ul style="list-style-type: none"> Entente annuelle : aide versé en 2 versements. Le premier correspondant à un maximum de 80 % de l'aide financière est versé à la suite de la signature de la convention et le deuxième représentant le solde de l'aide est versé après la réception des éléments de la reddition de comptes. Entente triennale : aide financière payable en six versements, soit deux versements pour chacune des années de l'entente. Le premier versement de l'an 1, correspondant à un maximum de 80 % de l'aide prévue pour l'année, est versé à la suite de la signature de la convention et le deuxième versement correspondant au solde est versé après réception des éléments de la reddition de comptes. Les premiers versements des années 2 et 3 de l'entente ne peuvent, toutefois, pas être effectués avant le 1er mai de chaque année. De plus, la reddition de comptes de l'édition précédente devra être complétée avant d'effectuer ces versements. Projets soutenus par année financière, par volet du programme et par type de l'aide ; Projets réalisés par type d'événements, par année financière, par volet du programme ; Projets refusés ou retirés par type d'événement, par type d'aide financière et par volet du programme Aides versées dans le cadre des mesures sanitaires, par année financière et par type de volets <p>Projets abandonnés ou retardés à cause de la pandémie du Covid-19</p>	<p>Volet 1 Tenue des festivals ou événements touristiques majeurs</p> <p>Volet 2 Tenue des festivals ou événements d'envergure touristique</p> <p>Volet 3 Tenue des événements touristiques ponctuels et innovants</p>



	<u>Volet 1 : Festivals et événements touristiques majeurs</u>	<u>Volet 2 : Festivals et événements d'envergure touristique</u>	<u>Volet 3 : Innovation et opportunités</u>
Effets	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'activités (festivals et événements touristiques) Attractivité des événements touristiques et adhésion des visiteurs Rétention des visiteurs sur le sol québécois Augmentation du nombre de participants (visiteurs) québécois et hors Québec aux festivals et événements Création des emplois Accroissement des recettes touristiques 		



Les autres retombées du programme FE	
Retombées pour le Québec	Contribution du programme FE à l'atteinte des objectifs du PDIT et du Plan d'action 2016-2020, ainsi qu'au plan de relance de l'industrie touristique par l'obtention de retombées positives pour les entreprises et des impacts économiques pour le Québec

- Progression de l'achalandage par provenance ; québécois et hors Québec
- Progression du chiffre d'affaires du promoteur (recettes touristiques)
- Impact (retombées) économique des événements soutenus (augmentation du nombre des emplois, revenus, taxes, etc.).

ANNEXE 2 - ESTIMATION DES EMPLOIS ET SALAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME FE

Pour estimer les emplois (directs et indirects) ainsi que les salaires correspondants des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 (à l'exclusion de l'exercice 2021 fortement impacté par la COVID-19), l'équipe d'évaluation a utilisé les données de l'année 2016 sur les retombées économiques des festivals et événements soutenus par le ministère du Tourisme en 2016 suivantes :

- Nombre de jours de participation : 23 M
- Dépenses des visiteurs centrées : 604 M\$
- Emplois directs : 4 969
- Emplois indirects : 1 906
- Salaires avant impôts : 191 M\$

Rappelons que pour estimer les dépenses des visiteurs³² dans le cadre de la mesure de l'impact économique d'un événement, le gouvernement du Québec prescrit l'approche restrictive qui ne retient que les dépenses directement attribuables à la tenue de l'événement. Les catégories de dépenses considérées regroupent les dépenses associées à la participation à l'événement : l'achat de billets, les dépenses en restauration et en produits dérivés réalisées sur le site de l'événement ; et celles qui ont été réalisées à l'extérieur de celui-ci (Hébergement commercial, Restauration et bars, divertissement et loisirs).

En l'espèce, la démarche a consisté à estimer les dépenses des visiteurs exposées par jour de participation en divisant les dépenses centrées par le nombre total de jours de participation de l'exercice 2016.

Soit 604 M\$/23 M = 26,26 \$ par jour de participation.

Le montant obtenu a été actualisé sur la base du PIB nominal du Québec des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020. L'option d'actualiser avec le PIB nominal se justifie par le fait que ce dernier évalue les biens et services produits par l'activité économique au prix courant de l'année de référence et qu'il inclut dans ses mesures les effets de l'inflation ou de la déflation.

Tableau : Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires et dépense journalière des visiteurs

Années	2016	2017	2018	2019	2020
PIB Québec ³³	347 197,7	357 097,0	368 214,8	378 018,0	357 742,3
Dépense journalière actualisée	26,26	27	27,84	28,59	27,05

L'opération suivante a été effectuée par exercice pour obtenir les résultats reportés dans le tableau ci-haut : **Montant de la dépense des visiteurs par jour en 2016 x PIB de l'année de référence / PIB 2016**

Précisons que l'année touristique étant à cheval sur deux exercices, l'équipe a privilégié aux fins de ses calculs, l'utilisation la moyenne de la dépense journalière entre deux périodes.

Tableau : Dépense journalière moyenne des visiteurs entre les périodes (2017 à 2020)

Années	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Dépense journalière actualisée moyenne	27,42	28,21	27,82

La dépense journalière actualisée a ensuite été rapprochée du nombre total annuel de jours de participation des exercices 2017, 2018 et 2019, afin d'obtenir les dépenses des visiteurs centrés des exercices de référence.

Tableau : Nombre de jours de participation enregistré dans le cadre du programme FE pour la période allant de 2017 à 2020.

Années	2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de jour de participation ³⁴	23 M	19, 47 M	19, 99 M	20, 60 M
Dépenses des visiteurs centrées	604 M\$	533,86 M\$	563,91 M\$	573,09 M\$

La règle de trois a enfin été appliquée pour obtenir d'une part les emplois directs et indirects et ; d'autre part les salaires avant impôts correspondants.

Années	2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020
--------	------	-----------	-----------	-----------

³² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/etudes-statistiques/GM-guide-methodologique.pdf?1594395349> <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/etudes-statistiques/GM-guide-methodologique.pdf?1594395349>

³³ <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610040201>

³⁴ Données obtenues par la DGSG en date du 21 novembre 2021 par traitement des Bases de données du programme FE.

Dépenses des visiteurs centrés	604 M\$		533,86 M\$		563,91 M\$		573,09 M\$
Salaires avant impôts	191 M\$		168,81 M\$		178,13 M\$		181,22 M\$
Emplois directs	4 969	6 875	4 392	6 076	4 639	6 418	4 714
Emplois indirects	1 906		1 684		1 779		1 808

La limite principale de cette méthode réside dans le fait que les estimations sont basées sur une seule année, notamment l'année 2016. Il existe en effet un risque que les valeurs aberrantes (cas extrêmes) puissent influencer les valeurs d'une année à l'autre. Il aurait été intéressant de travailler avec une moyenne établie à partir des données de 2 ou 3 ans pour atténuer l'effet des éventuelles valeurs aberrantes.